

ASSOCIATION GÉRONTO NORD

Rapport d'activité Année 2022



Au service de la population

Des 13°, 14°, 15° et 16° arrondissements de Marseille,
Septèmes les Vallons et les Pennes Mirabeau

Association GÉRONTO NORD

3, Boulevard Basile Barrelier 13014 Marseille

Tél. : 04.91.60.37.16.

www.gerontonord-marseille.fr

SOMMAIRE

<u>Avant-propos : « Les mots de la Présidente »</u>	1
<u>1. L'Association Géront'O Nord porteur du Pôle Infos Seniors Marseille Nord</u>	1
1.1 <i>Le projet initial et son évolution</i>	1
1.2 <i>Composition de l'Association Géront'O Nord</i>	3
1.3 <i>Les Instances du Pôle</i>	3
1.4 <i>Composition de l'équipe Pôle Infos Séniors Marseille Nord et de l'Association Géront'O Nord</i>	4
<u>2. Les missions du Pole Infos Séniors en 2022</u>	6
<u>Mission I : Connaître le réseau et analyser les besoins sur le territoire</u>	6
2.1 <i>Présentation du territoire et de la population</i>	6
2.2 <i>État de l'offre médicale et paramédicale sur le territoire</i>	7
2.3 <i>État de l'offre sociale et médico-sociale sur le territoire</i>	10
2.4 <i>Services D'appui</i>	21
2.5 <i>Analyse l'offre du territoire</i>	23
2.6 <i>Informations misent à disposition</i>	23
<u>Mission II : Faire vivre le réseau pour pouvoir le mobiliser :</u>	25
2.7 <i>Les modalités de partenariat avec les professionnels</i>	25
2.7.1 <i>Les Conventions avec les Maisons du Bel Âge</i>	25
2.7.2 <i>Les actions d'animation du réseau partenarial :</i>	26
2.7.3 <i>Les instances de coordination :</i>	27
2.7.4 <i>Autres instances de coordination sur le territoire :</i>	43
<u>Mission III : Informer, évaluer, orienter</u>	44
2.8 <u>Niveau 1 : La mise en œuvre de la mission d'information par le Pôle</u>	44
2.8.1 <i>La demande des Séniors</i>	44
2.8.2 <i>La demande des professionnels</i>	47
2.8.3 <i>La demande des aidants</i>	48
2.9 <u>Niveau 2 : De l'évaluation à l'orientation :</u>	48
<u>3. Les actions en faveur des personnes âgées et leur entourage</u>	52
3.1 <i>Action « Alimentation, plaisir, santé et petit budget »</i>	52
3.2 <i>L'action « RESLEN »</i>	53
3.3 <i>L'action Geront' O Sport</i>	54
<u>4. Dispositif Local d'Accompagnement</u>	54
<u>5. Evaluation des objectifs fixés pour l'année 2022</u>	56
5.1 <i>Déménagement</i>	56
5.2 <i>Le projet de service sur 5 ans et déclinaison annuelle</i>	56
5.3 <i>L'extension de territoire – « Aller Vers Septèmes les Vallons et Les Pennes Mirabeau »</i>	57
<u>7. Des perspectives en guise de conclusion</u>	59
<u>Annexes</u>	60

Avant-propos : « Les mots de la Présidente »

Si l'année 2022 a encore été impactée par la crise sanitaire, elle s'est surtout caractérisée par une reprise d'activité très positive, et surtout la mise en place d'une nouvelle équipe.

Dès février, les réunions d'information ont pu reprendre conformément aux règles sanitaires. Elles ont répondu à un réel besoin des partenaires de se retrouver et d'échanger. Et à compter de mars l'action alimentation a pu se mettre en place et a abouti à un joli succès.

Nous devons saluer ici l'engagement professionnel de C.MA, chargée d'accueil, qui a permis la continuité de l'activité, et l'accueil actif des nouveaux salariés.

Nous remercions N.A qui a assuré une transition très dynamique, et organisé « la relève » avec beaucoup de professionnalisme.

Une bienvenue à S.V et L.C un peu décalée, tant elles ont investi leurs postes et leurs missions rapidement et ont su faire montre de compétences certaines.

Nous avons pu augmenter le temps de travail de MM, chargée de projet, de 0,50 ETP à 0,80 ETP, qui élabore entre autres, un nouveau projet sur l'activité physique adapté. Nous la remercions pour son engagement.

Nous ne pouvons pas passer sous silence, l'action de CF, en maladie depuis janvier 2021, et sa demande de rupture conventionnelle. Avec la fin de son contrat à GERONT'O NORD, nous tenons à souligner et saluer, son investissement depuis de nombreuses années au sein de notre association et du Pôle Infos Séniors, et sa contribution sans faille à leur développement. Elle est à l'origine de plusieurs activités et projets toujours d'actualité. Nous la remercions et lui souhaitons le meilleur dans ses nouveaux projets.

Enfin le projet de fusion-crétion avec EST GERONTO porteur du Pôle Infos Séniors 4/12 - Allauch-Plan de Cuques, s'est poursuivi pendant toute cette année. Un accompagnement DLA, assuré dans le cadre de France Active a permis la poursuite de l'élaboration du projet en concertation avec les salariés, qui se sont montrés tout à fait partie prenante. L'accompagnement se poursuivra en 2023 et nous espérons voir les choses aboutir en 2024.

Les perspectives à venir peuvent s'envisager avec plus de sérénité, et dans une dynamique de changement prometteuse.

1. L'Association Géront'O Nord porteur du Pôle Infos Seniors Marseille Nord

1.1 Le projet initial et son évolution

GÉRONT'O NORD est une association loi 1901 créée **en mai 1998** pour le développement d'un réseau en gérontologie sur les 13ème et 14ème arrondissement de Marseille avec comme missions la prévention de l'hospitalisation, le soutien du maintien à domicile et l'accès aux soins et aux droits.

En 2002, l'Association GERONT'O NORD est habilitée en « Centre Local d'Information et de Coordination » (C.L.I.C.) sur les secteurs des 13, 14, 15, 16èmes arrondissements de Marseille par le Conseil Départemental des Bouches du Rhône.

En 2014, les C.L.I.C. sont dotés d'un nouveau cahier des charges et d'une nouvelle appellation : « Pôle Infos Séniors ». Ces services s'adressent aux personnes de plus de 60 ans, à leurs aidants et aux professionnels du secteur gérontologique. L'activité du Pôle s'est ainsi déclinée sur trois missions :

- Observatoire gérontologique local par le recensement précis de l'état de l'offre d'aides et de soins, d'une analyse de son évolution, de la mise en lien de cette offre avec les besoins des seniors et leurs aidants.
- Animation du territoire par la réalisation d'actions collectives et d'informations à l'attention des personnes âgées, de leur entourage et des professionnels.
- Information, évaluation et orientation par la mise en place d'un lieu ressources de proximité accessible à son public.

En 2016, dans l'objectif de développer ses activités, la Directrice de l'association conçoit une action de prévention intitulée « *Alimentation, plaisir, santé et petit budget* ». Cette action a pu être mise en œuvre grâce à un financement de la Conférence des Financeurs. Elle est depuis reconduite chaque année, et sera présentée plus amplement au sein de ce rapport d'activité. Par ailleurs, il est à noter que cette l'action a été développé au sein des autres Pôles Infos Séniors du secteur Centre et du secteur 4^{ème} et 12^{ème} arrdt de Marseille, pour une mise en place sur l'année 2021. Cependant au regard du contexte sanitaire de cette période, sa mise en application a été reporté en 2022.

En septembre 2017, l'association décide de créer un comité d'usagers composé de seniors et d'aidants volontaires pour soutenir le rôle d'ambassadeur de l'association, représenter les bénéficiaires, porter leur parole et donner un avis consultatif sur les actions et projets de la structure. Les membres du comité sont invités à participer à l'Assemblée Générale.

Fin 2017, 11 membres participent à un premier échange. Une Charte des membres du comité est élaborée et plusieurs rencontres ont eu lieu, traitant des sujets tels que la Charte du Comité d'usagers ou le livret d'accueil et règlement de fonctionnement du Pôle Infos Seniors.

Cette activité a été quelque peu en sommeil du fait de la crise sanitaire. Cependant des contacts plus individualisés ont pu être maintenus.

En 2018, le conseil d'administration a souhaité que l'Association puisse diversifier ses ressources. La directrice de l'association, a conçu et élaboré un nouveau projet afin de répondre à la fracture numérique des seniors dépendants. Elle créé donc le dispositif de Réseau d'Entraide de Lutte contre l'Exclusion Numérique des Seniors (RESLEN). Ce projet, à double entrée, vise à prévenir la rupture du lien social par le développement d'un réseau de seniors bénévoles souhaitant s'inscrire dans une démarche citoyenne et d'utilité sociale pour répondre, par des moyens innovants et d'entraide, à l'exclusion numérique touchant plus particulièrement les personnes âgées isolées et dépendantes. Ce programme a aussi été impacté par la crise sanitaire par un report notamment des financements a pu s'adapter et se poursuivre en 2021.

Jusqu'en 2016, l'activité du Pôle Infos seniors et son financement faisaient l'objet d'une convention de subvention de fonctionnement annuelle avec le Conseil Départemental. Depuis 2017, le service est soumis, en tant qu'E.S.M.S., à une demande de tarification annuelle donnant lieu à un rapport et arrêté de tarification fixant la dotation de l'année.

L'association GERONT'O NORD a reçu en 2020 l'arrêté portant renouvellement total de l'autorisation du Pôle Infos seniors Marseille Nord pour une durée de 15 ans à compter du 01/01/20.

En septembre 2020, l'association obtient, suite à sa demande, une autorisation du Conseil Départemental pour une extension du territoire du Pôle Infos seniors sur les communes de Septèmes-Les-Vallons et des Pennes-Mirabeau, ces communes étant situés géographiquement à proximité du 16^{ème} arrondissement de Marseille et non pourvu du dispositif « Pôles Infos seniors ».

1.2 Composition de l'Association Géront'O Nord

Le Conseil d'Administration de l'Association Géront'O Nord est composé de 10 membres dont 4 membres composant le bureau.

- Présidente : Mme CHAMLA Rachel
- Trésorier : M. MOREL David
- Secrétaire : Mme LANDO Sandrine
- Secrétaire adjointe : Mme HAGEGE Mireille

En 2022, trois Conseils d'Administration ont eu lieu le 15 Mars 2022, le 26 Avril 2022, le 27 Octobre 2022 et une Assemblée Générale s'est tenue le 20 juin 2022.

1.3 Les Instances du Pôle

Le Comité de Pilotage

Le Comité de Pilotage a pour objectif de faire le point sur les activités du Pôle sur l'année précédente, de définir les lignes directives à venir et d'assurer l'adéquation entre le projet et la demande étatique. Le but étant de faire un compte rendu des actions du dispositif Pôle Infos Séniors auprès des Instances du Conseil Départemental et permettre ainsi d'entériner le budget du Pôle.

Le comité de pilotage se réunit une fois par an. En 2022, ce comité a eu lieu dans les locaux du Pôle, le 06/09/2022 en présence de :

- Mme BRETTON / AIGOIN, Cheffe du service Gestion des organismes de maintien à domicile - Direction des personnes handicapées et des personnes du bel âge - Département des Bouches-du-Rhône
- Mme BOULANGER, Inspecteur de programmation et tarification, Conseil Départemental,
- Mme CHAMLA, Présidente de l'Association Géront'O Nord
- Madame LANDO Sandrine – Administratrice
- L'équipe du Pôle Infos Séniors, composée alors de C.MA, L.C, M.M et S.V.

Le Comité de Pilotage Départemental

Il est organisé par le Département avec la participation de M PERRIN, élu chargée des personnes âgées, Mme BRETTON et tous les Pôles Infos seniors du département (équipe et administrateurs).

Le Comité de Pilotage Départemental, s'est tenu le 06/02/2023. Mme CHAMLA, Présidente de l'association Géront'O Nord et Véronique SAVY, responsable de coordination du Pôle Infos seniors Marseille Nord ont représenté l'Association.

Le Comité des Usagers

Le Comité des Usagers est composé de 11 membres. C'est une instance consultative qui a pour vocation de laisser les usagers s'exprimer, d'être écoutés et de faire des propositions pour améliorer les actions en lien avec les professionnels de la structure. Le contexte sanitaire du pays et l'absence de la responsable de coordination est venu mettre un frein à sa mise en œuvre. L'équipe des professionnels, aujourd'hui stabilisé, s'efforce de mobiliser à nouveau les usagers et poursuivre son engagement auprès des usagers.

1.4 Composition de l'équipe Pôle Infos Séniors Marseille Nord et de l'Association Géront'O Nord

Présentation de l'équipe :

Au 31.12.2022 l'équipe de l'Association Géront'O Nord est composée de :

Nom et Prénom	Fonction Occupée	Qualification	Nombre ETP	Type contrat	Date embauche
Mme C. M.A.	Chargée d'accueil - Assistante administrative	Employé administrative - Secrétaire	1	C.D.I.	02/10/03
Mme F. C.	Directrice - Responsable de coordination	Diplôme d'État Assistante de service social	1	C.D.I.	03/03/2008
Mme L.C	Assistante de coordination	Diplôme d'État Assistante de service social	1	C.D.I.	01/06/22
Mme S.V	Responsable de Coordination avec délégation en l'absence de la directrice	Diplôme CAFERUIS et Master 2 REFE	1	C.D.I.	09/05/22
Mme M. M.	Chargée de Mission	Master 2 Gestion de Projet et Administration	0.8 (depuis le 07/22)	CDD	05/07/21

Mouvement du personnel :

Durant l'année 2022, plusieurs mouvements du personnel ont eu lieu :

- Mme F. C - Poste Directrice -Responsable de coordination

Arrêt maladie du 28.01.2021 au 31.12.2022. Demande d' une rupture conventionnelle en octobre 2022.

- Mme N. A. a assuré son remplacement en CDD, sur un 0.5 ETP, du 02.08.2021 au 31.05.2022 ;
 - Le 09.05.2022 redéfinition du poste de F.C sur une fonction unique de Directrice
 - Mme S.V. a été engagé en tant que Responsable de Coordination – 1Etp avec des délégations en l'absence de la Directrice.
 - Rupture conventionnelle effective au 31.12.2022
- Mme C.A – Assistante de Coordination
Démission au 02/06/2022 pour un nouvel horizon professionnel
Mme L.C assure son remplacement et a pris ses fonctions en date du 01/06/2022.
- Mme M.M – Chargée de Mission
Passage de son temps de travail de 0.5 à 0.8 ETP à compter du 04/07/2022 avec une requalification de l'intitulée de son poste de Chargée de Missions en Chargée de développement de projets afin d'assurer une mission supplémentaire de gestion de projet.

Formation suivie par les membres du personnel au cours de l'année :

Suite à un bilan de compétence réalisé en 2021, Mme C. M.A. a entamé une VAE en mai 2022 (Validation des Acquis Professionnel) pour présenter le diplôme du BTS SP3S (Services et Prestations dans les Secteurs Sanitaire et Social) en avril 2023. A ce jour, nous ne pouvons que la féliciter pour sa brillante validation.

Mise en place du télétravail

La crise sanitaire a contraint l'équipe du Pôle Infos seniors à expérimenter dans l'urgence le télétravail. Ce n'est pas venu pour autant modifier les habitudes de travail. Il a cependant mis en exergue une autre forme de travail, qui reste une possibilité qui n'enlève rien à la productivité. Le télétravail pourrait être envisagé comme une réponse à la promiscuité des bureaux qui n'offre pas toutes les conditions matérielles optimales. Le règlement intérieur de l'association a été revu et fait mention des droits et obligations en matière de télétravail qui doit rester exceptionnel et soumis à validation préalable.

Stagiaire

Le renouvellement de l'équipe du Pôle Infos seniors, la promiscuité des bureaux n'ont pas permis encore un fois d'accueillir des stagiaires au cours de l'année universitaire 2022/2023.

Cependant, nous avons reçu dans le cadre d'entretiens individuels et ponctuels des stagiaires en formations diverses et variées en lien avec la Gériologie. Le Pôle Infos seniors a bien été repéré et identifié comme acteur incontournable pour son expertise.

EN CONCLUSION

Au lendemain de la crise sanitaire, l'année 2022 a été marquée encore une fois par l'absence notable de Mme F.C. et les mouvements RH inhérents. L'association a dû faire face aux difficultés de recrutement et prendre des mesures nécessaires afin d'assurer une continuité de service.

Il est à saluer, la capacité d'adaptation de l'équipe en poste. Mme C.M.A a poursuivi les nouvelles tâches qui lui ont été confiées, notamment la gestion administrative et financière de l'association. L'arrivée de Mme N.A sur le poste de responsable de coordination a permis de poursuivre les engagements et de promouvoir les activités du Pôle Info Senior.

A ce jour, l'équipe a retrouvé une stabilité. Mme L.C et Mme S.V s'épanouissent dans leurs nouvelles fonctions et s'attachent à répondre aux missions qui leur sont confiées conformément au cahier des charges des Pôles Infos seniors. L'activité bat son plein, le développement des extensions est toujours en cours, la mise en œuvre d'un plan de communication est à venir pour renforcer notre visibilité sur le territoire et développer plus encore le partenariat.

2. Les missions du Pole Infos Séniors en 2022

Le Pôle Infos Séniors est une porte d'entrée vers l'ensemble des dispositifs d'aides et de ressources existantes sur le territoire et qui est mis en à la disposition des personnes âgées, leurs familles, leurs aidants et les professionnels intervenants auprès d'eux.

Ses missions sont réparties sous 3 axes :

- Mission 1 : Connaître les réseaux et les besoins du territoire => Etat de l'offre du secteur gérontologique qu'il soit social, médical, paramédical ou médicosocial,
- Mission 2 : Faire vivre le réseau => Le travail de partenariat et les actions de terrain
- Mission 3 : Informer, évaluer et orienter => De la demande d'information à l'accompagnement

Mission I : Connaître le réseau et analyser les besoins sur le territoire

La mission I est une mission d'observatoire gérontologique local qui consiste à recenser l'offre et analyser les évolutions.

Cette mission est menée par la Responsable de Coordination du Pôle Infos Séniors en lien avec l'Assistante de Coordination ainsi que la Chargée d'Accueil.

2.1 Présentation du territoire et de la population

Selon l'INSEE (Insee, RP2008, RP2013 et RP2019, exploitations principales, géographie au 01/01/2022), Marseille représente 870 731 âmes dont 213 803¹ de plus de 60 ans, soit

1

14.9% sur la tranche 60 à 74 ans (avec +0.9% depuis 2013) et 9.6% sur la tranche de 75 ans et plus (sans augmentation).

Concernant le Pôle Infos Séniors Marseille Nord, il représente un territoire situé en milieu urbain, regroupant le 13^{ème}, 14^{ème}, 15^{ème} et 16^{ème} arrondissements de Marseille ainsi que les communes des Pennes Mirabeau et Septèmes-les-Vallons.

Le 13^{ème} arrondissement détient le nombre le plus élevé de personnes de 60 ans et plus, en comparaison des autres arrondissements du territoire nord. Près d'un quart de la population du territoire est composé de personnes de 60 ans et plus.

De plus, il est intéressant de noter que la commune des Pennes Mirabeau détient près de 30% de ses habitants ayant plus de 60 ans. L'extension du Pôle Infos Séniors dans ce secteur prend ainsi tout son sens.

2.2 État de l'offre médicale et paramédicale sur le territoire

Voici un aperçu de l'organisation de l'offre sanitaire, sociale et médico-sociale du territoire durant l'année 2022. Une année encore marquée par l'absence de plus en plus prégnante de médecins de proximité, à savoir la médecine de ville avec un départ à la retraite de 3 médecins généraliste et 1 renoncement sur le 15^{ème} arrondissement. Une situation qui traduit une inégalité territoriale dans l'accès aux soins et qui peut s'avérer un risque notable pour la santé des populations locales et tout particulièrement les seniors.

➤ OFFRE MEDICALE

- France Parkinson

L'association France Parkinson encourage les personnes atteintes de maladie de Parkinson à continuer leur activité physique, un site spécifique a donc été créé pour que les personnes y trouvent des exercices d'activité physiques adaptée, vidéos, rendez-vous en direct, (danse, yoga etc....) **www.dopamine.care**. Il y a aussi des conférences sur **happy Visio**.

- Les opticiens mobiles

Les opticiens se déplacent à domicile, en établissements médico-sociaux. Déplacement sur rendez-vous pour un bilan visuel, des conseils dans le choix de l'équipement (monture et verres), avec une prise en charge des lunettes par la sécurité sociale et les mutuelles (tiers-payant optique), livraison et service après-vente assuré. Zone d'intervention qui nous concerne : Marseille et Les Pennes Mirabeau. **Numéro national : 04 82 90 49 82**

- Centre accès vision Grand Littoral

Le centre accès vision Grand Littoral est un centre ophtalmologique qui regroupe deux ophtalmologues afin d'assurer une prise en charge de la santé visuelle. Le centre est ouvert du lundi au vendredi 9h00-13h00/ 14h00-19h00 et se situe au 11 Avenue de Saint-Antoine, 13016 Marseille. Prise de rendez-vous au **09 85 94 49 61** ou via **Doctolib**.

Accessible par les transports en commun : Bus – Saint Antoine Mairie – Saint Antoine Collet, Tramway – Saint Antoine Mairie – Saint Antoine Collet.

- **INFO urgences dentaires**

Les **urgences odontologiques de la Timone** sont ouvertes du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30.

Une régulation téléphonique évalue la nécessité de faire venir le patient, joignable au 04 91 38 89 00 de 9h à 16h. Le **Centre dentaire de Bonneveine**, Bd du sablier, 13008 Marseille, peut être contacté pour un examen téléphonique avant obtention d'un RDV.

- **Handident PACA**

A regretter l'absence sur notre territoire Nord de l'association Handident PACA, dédiée à la santé bucco-dentaire des personnes en situation de handicap et personnes âgées dépendantes. Actuellement, sur la région PACA, 28 cabinets de ville dont 3 cabinets mutualistes proposent des soins adaptés et personnalisés. Rattachés au Centre de Santé Handident, un bus et des véhicules de Soins Dentaires, solutions innovantes et solidaires vont vers les patients, sur leurs lieux de vie, et assurent des tournées toute l'année autour de leurs Centres Hospitaliers de base (Salon-de-Provence et Aubagne pour le moment). Siège social: Hôpital de Ste Marguerite, Pavillon 9, 270 bd Ste Marguerite 13009 Marseille. Contact du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 au **04 91 43 07 94**.

- **Le Château en santé**

Centre de santé, porté par une association à but non lucratif et s'adresse aux habitants des quartiers de Kalliste, la Granière, la Solidarité et les Bourrely. Il propose des consultations de médecine générale, des entretiens sociaux ou infirmiers, un suivi orthophonique dans la limite des places disponibles. Ce lieu est aussi un espace de rencontre autour d'un café, d'échanges sur la santé, sur le « prendre soin », de réflexions collectives sur les besoins en santé du territoire et lutte contre les inégalités sociales de santé. Situé au parc Kalliste, 10 impasse Michel Crespin, 13015 Marseille, joignable au **04 91 75 84 20**.

Les maisons de santé composée de professionnels de santé (pluriprofessionnel) qui exercent en libéral (à leur compte) ou encore le centre de santé (salaire de la structure) diffère de la maison médicale de garde composée quant à elle de médecins et de professionnels de santé assurant l'accueil des patients en dehors des horaires conventionnels, participent grandement à désengorger l'Hôpital Nord.

- **RESP 13 : Hotline Soins Palliatifs**

Hotline « Soins palliatifs » mise en place par RESP 13 avec l'appui de l'ESMP/USP 13 pour les médecins traitants, IDEL, médecins coordonnateurs d'EHPAD, d'ESMS, SSR, d'HAD, médecins d'établissements de santé ne disposant pas d'EMSP.

- **CMRR - Ligne téléphonique dédiée – patients et aidants - Maladie d'Alzheimer**

Le Centre Mémoire Ressources Recherche Maladie d'Alzheimer PACA Ouest répond aux appels du lundi au vendredi de 9h à 16h. La ligne téléphonique est dédiée aux patients, aidants familiaux, professionnels de patients atteints d'une Maladie d'Alzheimer ou d'une

maladie apparentée, confrontés à un problème nécessitant une aide, un avis spécialisé en relation avec la maladie, ou en difficulté psychologique.

- **Équipe Mobile de Liaison Psychiatrie - Précarité - Centre Hospitalier Edouard Toulouse**

Il s'agit d'une équipe mobile ayant pour objectifs la facilitation de l'accès aux soins et la prévention pour les publics en situation de précarité sociale ou d'exclusion et présentant une souffrance ou des troubles psychiques liés à cette situation. Son territoire d'intervention : 01^{er}, 02^{ème}, 03^{ème}, 13^{ème}, 14^{ème}, 15^{ème}, 16^{ème}, Septèmes-les-Vallons et Les Pennes Mirabeau. L'équipe est joignable au 04.91.96.97.17 ou par mail elmpp@ch-edouard-toulouse.fr

- **Unité Psychiatrie de la Personne Âgée du Centre Hospitalier Valvert - UMPPA**

L'UMPPA est disponible de 9h à 17h du lundi au vendredi par téléphone pour des conseils thérapeutiques et/ou d'orientation avec évaluation des situations de crise hors EHPAD des personnes âgées à leurs domiciles. Secteur d'intervention : Marseille, Aubagne et La Ciotat.

- **Équipe Mobile Cognitif et Comportement - EMC2**

Conseils thérapeutiques et/ou d'orientation pour toute problématique rencontrée par des personnes âgées présentant des troubles du comportement à domicile. L'équipe intervient sur l'ensemble du bassin marseillais avec une extension sur Aubagne La Ciotat.

- **Téléconsultations**

Les actes de téléconsultation sont remboursables pas l'Assurance Maladie. Les patients peuvent en bénéficier dès lors que leur médecin le leur propose et qu'ils y consentent. Le ministre de la santé autorise la téléconsultation par téléphone, pour les patients dépourvus de moyens de connexion en vidéo.

Il s'agit ici, d'un enjeu clé pour l'amélioration de l'organisation du système de santé et l'accès aux soins pour tous les assurés sur tout le territoire. La téléconsultation constitue une voie nouvelle pour faciliter l'accès aux soins, notamment pour pallier aux « déserts médicaux », il offre ainsi une prise de rendez-vous et par conséquent une prise en charge plus rapide. Pour les patients peu mobiles, elle évite les déplacements inutiles ou un recours aux urgences.

- **Innovation à venir : Tiers-lieu e-santé**

Une phase de concertation est en cours avec tous les acteurs du territoire Nord ; Le pôle infos seniors Marseille Nord est partie prenante et participe à la réflexion d'un tiers lieu dédié à la **e-santé** et **la lutte contre l'isolement des séniors** dans le 13^{ème} arrondissement de Marseille. Ce projet devrait voir le jour en fin d'année 2023, il sera accessible à tous les séniors et ouvert à tous les professionnels de la gérontologie de Marseille.

2.3 État de l'offre sociale et médico-sociale sur le territoire

➤ **SERVICE MEDICO-SOCIAL**

- **Établissements accueillants des personnes âgées sur le territoire :**

L'annexe 2 représente la liste complète des structures implantées sur le territoire Marseille Nord – Les Pennes Mirabeau et Septèmes-les-Vallons. Il est recensé :

- 24 Etablissements pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) dont 22 sont habilités à l'aide sociale et 2 proposent l'HTU-SH (Hébergement Temporaire d'Urgence en Sortie d'Hospitalisation).
- 13 Accueils en court séjour et 14 hébergements temporaire
- 5 Résidences Autonomie
- 3 Accueils de Jour

- **Services d'aide et d'accompagnement à domicile**

Les politiques publiques de l'autonomie encouragent le maintien à domicile pour les personnes âgées. C'est ce qu'on appelle le virage domiciliaire, par analogie avec le virage ambulatoire entamé par l'hôpital, et par opposition avec l'institutionnalisation qui repose sur l'accueil en établissement.

Le baromètre de l'aide à domicile est éloquent : la moitié des structures d'aide à domicile rapportent des ruptures de prise en charge faute de personnel, un poste proposé sur trois postes vacants. La situation n'est pas nouvelle mais s'est sensiblement dégradée.

La liste des services d'aide à domicile intervenants en mode prestataire ou mandataire est mise à disposition au sein des Pôles Infos seniors. Seuls, les SAAD habilités à l'autorisation de la Présidente du Conseil Départemental et qui ont reçu l'agrément préfectoral, sont référencés.

- **Services de soins infirmiers à domicile**

Les SSIAD du territoire assurent la continuité des soins et assurent une mission de coordination avec les autres intervenants médicaux et paramédicaux. Tous les arrondissements du territoire Nord sont couverts. L'expérimentation des SSIAD « de nuit » pour répondre à des besoins spécifiques de prise en charge qui ne prend pas en compte le rythme de vie (couchers précoces ou à l'inverse levés tardifs), ou encore la spécificité des pathologies... est arrivée à son terme. A ce jour, les SSIAD du territoire Nord ne semblent pas concernés par ces nouvelles dispositions.

- **Portage de repas**

Les services de portage de repas se doivent d'améliorer leur offre de service. A ce jour, peu de services proposent des régimes spécifiques répondant à des pratiques alimentaires spécifiques. Pour connaître la liste des services de portage de repas, affilié au secteur du service à la personne, éligibles aux aides de l'Etat dont l'APA et ouvrant droit aux réductions fiscales, contacter les Pôles Infos Séniors.

- **Établissements d'Hébergements pour personnes âgées dépendantes (EHPAD)**

L'hébergement en EHPAD, temporaire ou non est une réponse dans le parcours d'accompagnement des personnes âgées vieillissantes. Si vous rencontrez des difficultés à trouver un établissement ou vous vous posez des questions, contacter les Pôles Infos Séniors qui peuvent vous apporter un appui technique, vous informer sur les procédures en cours pour l'APA et l'aide sociale.

- **Hébergement Temporaire d'Urgence en Sortie d'Hospitalisation (HTU-SH) en EHPAD**

Le dispositif d'HTU-SH consiste à proposer aux personnes âgées en perte d'autonomie, en sortie d'hospitalisation (médecine, chirurgie, SSR) et ne relevant plus de soins médicaux, ou venant du domicile suite à un événement soudain, un hébergement temporaire d'une durée maximale de 30 jours (période de 15 jours renouvelable une fois), sans reste à charge, avec un délai d'accueil de 48h, pour préparer leur retour à domicile dans un cadre sécurisé, et afin d'éviter les ré-hospitalisations. Il permet ainsi d'améliorer l'offre de service, d'approfondir la coopération entre le secteur hospitalier, le secteur médico-social et les professionnels du domicile et libéraux. A l'échelle du DAC13sud (nouveau Dispositif d'Appui à la Coordination effective au 2/02/2023), 7 établissements ont mis en place ce dispositif, dont 5 établissements sur Marseille et 2 sur le territoire Nord : **L'EHPAD LE GARLABAN et celui de SAINT MAUR** dans le 13^{ème} arrondissement.

- **Vivreàlamaison**

Déployée à titre expérimental, Vivreàlamaison est un service innovant proposé par La Croix-Rouge française dont l'objectif est de permettre aux personnes âgées de plus de 60 ans, en situation de perte d'autonomie, qu'elle soit physique ou cognitive, de rester vivre chez elles grâce à une coordination des services à domicile et un accès aux activités et services de l'EHPAD. Ces services permettent non seulement d'alerter en cas de situation inhabituelle (éventuellement signe d'un danger pour la personne) et de déclencher une intervention au domicile de la personne 7 jours/7, 24h/24, mais aussi de prévenir la perte d'autonomie. L'équipe intervient dans le 1^{er}, 2^{ème}, 5^{ème}, 13^{ème}, 14^{ème} arrondissement de Marseille et joignable au **04.91.40.05.39**.

- **EHPAD HORS LES MURS**

L'EHPAD Hors Les murs du Centre Gérontologique Départemental est un dispositif alternatif à l'admission en EHPAD. Un dispositif innovant pour une prise en charge sur mesure à votre domicile sans surcoût d'hébergement. Il assure le maintien à domicile des personnes âgées fragilisées accompagnées par un aidant présent au domicile. Il s'appuie sur une coordination des services proposés à la personne : accompagnement aux soins, accompagnement social, accompagnement à la vie quotidienne, accompagnement à la dépendance. A destination des personnes de plus de 60 ans, de GIR 1 à 3 et atteintes de troubles cognitifs, résidant dans les 12^e, 13^e, 5^e, 4^e, 3^e, 2^e et 1^{er}, ainsi qu'une partie des 11^e, 10^e et 6^e arrondissements de Marseille. Contact : **06 0211 14 86**.

- **Ergothérapeutes**

Le Centre Régional d'Ergothérapeutes, Études, Diagnostics, Adaptations, Techniques (CREEDAT) ont développé un nouveau projet EQLAAT (EQUIPE Locale d'Accompagnement sur les Aides Techniques) qui a pour vocation d'évaluer, préconiser et soutenir la mise en place d'aides techniques et suivre l'utilisation. C'est à destination de toutes les personnes en situations de handicaps et âgées, ayant un besoin en aides techniques, sans condition d'âge, de droits et de ressources et relevant du territoire Marseillais et alentours (rayon 30 km). L'équipe est joignable au **04.91.41.69.70**.

- **Equipe EDI**

Il s'agit d'un dispositif créé par la Coordination Marseillaise de Santé Mentale et Habitat. Sa mission est d'accompagner les personnes en difficulté face aux situations d'incurie sévère dans le logement ou présentant des syndromes de Diogène. L'objectif est de proposer un accompagnement global aux personnes présentant des syndromes de Diogène et/ou des problématiques d'incurie sévère dans le logement à l'échelle du territoire de la ville de Marseille. Il n'y a pas de critères d'âge. L'équipe pluridisciplinaire est opérationnelle depuis mars 2020 au titre d'une expérimentation, reconduit sur un an. Elle intervient au domicile des personnes souvent très isolées repérées par les partenaires du territoire ou via les signalements aux services d'hygiène de la Ville et de l'ARS. Contact : cmsmh@cmsmh.fr – **07.64.43.44.37**

- **Association DUNES**

Développement Urbain de Nouveaux Espaces Sociaux intervient essentiellement dans le cadre de la Prévention de la Délinquance et de la Médiation Sociale. Une expérimentation, reconduite pour un an d'un dispositif de Médiation Sociale vers les Séniors (M2S) qui a vocation de repérer les personnes isolées et leurs aidants, maintenir le lien social, orienter vers les dispositifs déjà existant tels sont les objectifs de cette démarche, en réponse aux besoins exprimés. Vous pouvez les contacter au **04.91.26.55.12**.

- **Association SAJ EN CHŒUR – Service de Relayage**

C'est un service de relayage-répit à domicile pour les aidants de personnes âgées ou en situation de handicap L'objectif est de donner du répit à l'aidant familial d'une personne âgée dépendante, pour le soutenir, lui permettre de se reposer, et de prendre du temps pour lui. De 24h à 15 jours, consécutifs ou fractionnables, nous proposons une offre adaptée, ponctuelle ou régulière. Il s'agit d'un relais sur-mesure, accordant à l'aidant du temps pour lui, sans avoir à transférer leur proche dans un autre milieu que leur domicile. Cette équipe n'a pas vocation à se substituer à d'éventuels intervenants déjà en place au domicile, mais à remplacer l'aidant. Forfait journalier 20 €. Contact : **04 91 44 07 73** ou relayage@assso-saj.fr

- **Le Temps du Bel Age**

Association qui permet aux aidants de pouvoir libérer du temps dans la journée et de pouvoir échanger avec des professionnels et d'autres familles. C'est un lieu vie qui propose des activités diverses visant à préserver l'autonomie des personnes vieillissantes. Les bénéficiaires sont accueillis une à plusieurs journées par semaine. Contact : **09.53.40.06.97** – letempsdubelage@gmail.com

- **Amicial – Service de Baluchonnage®**

Le baluchonneur (formé) s'installe au domicile de la personne aidée pendant toute la période d'absence du proche aidant. La prestation doit permettre à l'aidant un moment de répit à l'extérieur de son foyer durant quelques jours sans pour autant devoir organiser l'accueil temporaire de « l'aidé » en structure. Pendant toute la durée de l'absence, le balluchonneur remplace l'aidant et effectue les tâches que réalise l'aidant habituellement. Il est en aucun cas question de se substituer aux services intervenant au domicile. L'objectifs étant de s'adapter au rythme d'interventions des autres professionnels pour une durée de 36h consécutives minimum à 6 jours consécutifs maximum, à la seule condition que l'aidant doit quitter le domicile. Intervient sur le département des Bouches du Rhône. Contact : **0 970 821 349** – accueil@amicial.fr

➤ **SERVICES SOCIAUX**

- **Association Aide aux Victimes (AVAD)**

L'AVAD est une association loi 1901 créée en 1983 qui développe des actions pour venir en aide aux victimes d'infractions pénales sur le ressort du tribunal de grande instance de Marseille. L'AVAD a pour objet :

- d'apporter aide et assistance à toute personne, mineure ou majeure, se déclarant victime d'une infraction pénale,
- d'exercer des missions d'administrateur ad hoc,
- de développer des actions de sensibilisation, de prévention et de formation sur l'aide aux victimes,
- d'intervenir auprès de personnes affectées par des infractions pénales violentes génératrices d'un fort retentissement public

Les victimes sont accueillies sur rendez-vous dans le cadre de permanences. Sur saisine des pouvoirs publics, l'AVAD peut également proposer 7 jours sur 7 une prise en charge en urgence aux victimes de certaines infractions (Service d'Aide aux Victimes en Urgence), ou aider des personnes traumatisées par des faits violents ayant eu lieu dans leur environnement (Dispositif d'Intervention et de Soutien aux Personnes affectées par des Actes Violents). Contact : **04 96 11 68 80**.

- **Maisons Départementales de la Solidarité (MDS)**

L'ensemble des 6 MDS (dont 1 sur la commune de Gardanne qui traite les Pennes Mirabeau et Septèmes-les-Vallons) sont ouvertes et les usagers sont reçus uniquement sur RDV. Les délais d'attente de rendez-vous restent long sur une grande partie du territoire Nord. La MDS de Gardanne assure une permanence d'accueil au public au sein du CCAS des Pennes Mirabeau. Un travail de collaboration est en cours avec toute les MDS du territoire afin de fluidifier le parcours d'accompagnement du senior.

- **SERVICE APA – CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

Le numéro d'appel gratuit de la plateforme APA est désormais le **0800 732 346**. Il est utilisé également pour la PCH. Le courriel n'a pas changé : infoapa13@cg13.fr - Depuis la crise sanitaire, une procédure APA d'urgence simplifiée a été mise en place par le département. Les acteurs (AS, Hôpitaux, SSR, Pôles Infos seniors...) peuvent adresser une demande par mail aux cadres du service APA. Tout est mis en œuvre pour éviter les situations de rupture, même s'il est à noter une baisse du nombre d'évaluation des besoins réalisés à domicile et une difficulté à entrer en contact avec le référent désigné sur la notification. Une réunion d'information à destination des professionnels pour revoir les fondamentaux utiles à la pratique professionnelle est à venir courant 2023.

- **MDPH**

Le fonctionnement des services est revenu à la normale - Tout est mis en œuvre pour traiter les dossiers urgents et éviter les situations de rupture de droit. Pour les situations urgentes et critiques : courriel à accueil.information.mdp@mdph13.fr ou contacter la plateforme téléphonique au 0800 732 346.

- Mesures de simplification pour les demandes de renouvellement,

- Pour toute 1ère demande et demande d'aggravation, il convient de déposer un dossier complet.

- **Services sociaux hospitalier**

Dans le cadre d'une relation d'aide, relationnelle et concrète, le service social hospitalier en faveur des malades a une mission d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement des patients et de leurs proches pour l'accès aux soins, aux droits ainsi que les alternatives à l'hospitalisation en aiguë. Cette mission s'exerce en équipe pluridisciplinaire ainsi qu'en réseau

Pour le service social des hospitalisations en SMR (Soins Médicaux et de Réadaptation, anciennement SSR), secteur gériatrie, le Pôle Infos seniors est un acteur incontournable.

- **CARSAT Sud-Est : le plan OSCAR**

L'Assurance retraite mène une politique de prévention de la perte d'autonomie des retraités et accompagne les plus fragiles pour faciliter leur autonomie à domicile.

Objectif : leur permettre de bénéficier d'un accompagnement personnalisé selon leurs besoins estimés par une structure évaluatrice (conseils, aides financières et matérielles, etc.) en proposant de nouveaux plans d'aides OSCAR (Offre de Services Coordonnée pour l'Accompagnement de ma Retraite). Une approche résolument centrée sur le retraité qui place ce dernier au cœur d'un accompagnement personnalisé et coordonné.

Ce dispositif est déployé progressivement sur toute la France à partir de l'été 2021 et remplace à terme les plans d'action personnalisés pour les retraités fragilisés répertoriés GIR 5 et 6 du régime général (salariés du secteur privé, ressortissants de la Fonction publique d'État et travailleurs indépendants), non éligibles à l'APA.

Le retraité fait une demande d'aide qui est examinée par la caisse de retraite (formulaire téléchargeable sur le site de lassuranceretraite.fr). S'il est éligible, une visite à domicile est programmée pour évaluer ses besoins. C'est la caisse de retraite qui mandate la structure évaluatrice. Sur Marseille, il s'agit de SUD EVAL, partenaire privilégié des Pôles Infos seniors. L'évaluateur évalue le besoin du retraité à son domicile. Il préconise un plan d'aides en fonction de la fragilité du retraité et de son besoin. La caisse de retraite valide le plan d'aides définitif et notifie l'aide. Les partenaires se coordonnent autour du retraité et mettent en œuvre les prestations diversifiées du plan d'aides.

Le Pôle Infos seniors Marseille Nord organise, courant 2023, une réunion d'information à destination des professionnels, avec l'intervention de la CARSAT Sud-Est et SUDEVAL.

- **CCAS de Marseille**

Trois CCAS couvrent la zone d'intervention du Pôle Infos seniors Marseille Nord. Tout comme les MDS, une concertation est en cours afin de permettre une articulation des

services et offrir une fluidité du parcours d'accompagnement du senior. Une rencontre a déjà été initié avec le CCAS Casanova, agence Nord dans le 14e arrondissement de Marseille. Une collaboration avec le service ESA (Espace Service Aînés) facilite les échanges. A ce jour, seule une rencontre avec les cadres dirigeants à eu lieu, une rencontre des équipes ESA /Pôle Infos senior Marseille Nord est à venir.

Sur les extensions, l'accueil des permanences au sein des CCAS de Septèmes-les-Vallons et Les Pennes Mirabeau, est grandement facilitateur pour engager une articulation, sans se substituer aux services publics et appliquer le principe de subsidiarité. La collaboration reste à poursuivre dans l'intérêt des seniors.

Une nouvelle convention se dessine afin de définir les contours des champs d'interventions respectifs des CCAS et des MDS. S'agira-t-il d'offrir un accueil simplifié à destination des seniors de Marseille Nord ?

➤ LIEN SOCIAL ET LUTTE CONTRE L'ISOLEMENT

- RESLEN

Le RESLEN est une action portée par l'Association Géront'O Nord qui a pour but d'initier le plus de seniors possibles à l'outil informatique afin de les rendre plus autonomes, plus connectés et de lutter contre l'isolement social. Le principe de solidarité tient principalement dans le fait que les bénévoles « formateurs » sont prioritairement des personnes âgées de plus de 60 ans. Les critères d'inclusion pour bénéficier d'un accompagnement par le RESLEN sont l'âge (60 ans et plus), la localisation du domicile (arrondissements nord), la difficulté de déplacement hors du domicile pour effectuer des démarches en ligne. Les interventions des bénévoles auprès des bénéficiaires est défini par un plan d'initiation établi par la Chargé de Mission en début d'accompagnement, environ entre 8 et 12 séances par bénéficiaires.

- Mon Emile

Mon Emile est une association loi 1901 à but non lucratif qui vise à accompagner bénévolement les personnes âgées dans leur tâches quotidiennes ainsi que rompre leur isolement, les soulager et être à l'écoute, faire de la livraison de courses et médicaments, accompagner dans l'utilisation des outils numériques, animations. L'assistance réalisée par l'association peut se présenter sous de différentes formes en fonction des besoins de la personne ou l'institution aidée. Contact : **07 67 50 71 71**

- DOMI'SERVICES

Le CCAS de Marseille propose de nombreux services à domicile aux seniors pour accompagner au maintien de l'autonomie et au développement du lien social : Du lundi au samedi avec plusieurs créneaux horaires. Prise de RDV auprès de : **ALLO MAIRIE 0810 813 813** (N° Azur – tarif d'un appel local) du lundi au vendredi de 8h00 à 18h30 et le samedi de 7h30 à 17h30 ou plus d'infos au **04 86 94 47 00**.

BIP MARSEILLE : [https://www.ccas-marseille.fr/maintien-a-domicile/domiservices/bip-marseille-plus-teleassistance\(telassistance\):0486944700](https://www.ccas-marseille.fr/maintien-a-domicile/domiservices/bip-marseille-plus-teleassistance(telassistance):0486944700)

DOMI'RESTO: [https://www.ccas-marseille.fr/maintien-a-domicile/domiservices/domiresto\(Restauration à domicile\) Mise en place sous 3 jours : 04 84 52 52 20](https://www.ccas-marseille.fr/maintien-a-domicile/domiservices/domiresto(Restauration%20a%20domicile)Mise%20en%20place%20sous%203%20jours%200484525220)

DOMI'SOINS : <https://www.ccas-marseille.fr/maintien-a-domicile/domiservices/domisoins-soins-a-domicile> (Soins infirmiers à domicile) : 04 91 64 54 60

DOMI'BRICO : <https://www.ccas-marseille.fr/maintien-a-domicile/domiservices/domibrico> (petits travaux à domicile) : 04 91 64 54 60

DOMI'SORTIES : <https://www.ccas-marseille.fr/maintien-a-domicile/domiservices/domisortie> : 04 91 64 54 60

DOMI'VEILLE : <https://www.ccas-marseille.fr/maintien-a-domicile/domiservices/domiveille> (Visites et Appels de Convivialité) : 04 86 94 47 00

DOMI'COURSES : <https://www.ccas-marseille.fr/maintien-a-domicile/domiservices/domicourses> (nouveau service)

- **Plateforme solidaire numérique de la Ville de Marseille :**

Plateforme solidaire en ligne à destination des habitants, réseau d'entraide entre voisins qui permet de s'inscrire pour proposer une aide ou en recevoir que ce soit pour des courses de première nécessité, pour un dépannage informatique ou encore tout simplement pour briser la solitude liée au confinement. Accessible sur le site marseille.fr ou marseille.entraidonsnous.fr

- **France Services**

La mise en place du réseau France services fait écho aux volontés du Gouvernement de rapprocher le service public des usagers.

Piloté par le ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales via l'Agence nationale de la Cohésion des territoires, le réseau des structures labellisées « France services » se compose sur le territoire Nord de Marseille de **6 guichets uniques** de proximité, sur les quartiers de Malpassé, Massilia, Le Canet, Bougainville, Bricarde, Savine qui couvrent tous les arrondissements du territoire, regroupant sur leurs sites plusieurs administrations.

Santé, famille, retraite, droit, logement, impôt, recherche d'emploi, accompagnement au numérique : à moins de 30 minutes de chez vous, les agents France services vous accueillent et vous accompagnent pour toutes vos démarches administratives du quotidien au sein d'un guichet unique.

L'objectif est de proposer une offre élargie de service au public, au plus près des territoires, en particulier dans les zones rurales et les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Les agents France services sont formés pour apporter des réponses adaptées à chaque situation individuelle. Ils délivrent une offre diversifiée de prestations dans le champ des services cités-dessus :

- une information de premier niveau (réponses aux questions, accompagnement des démarches administratives du quotidien comme la déclaration de revenus, la gestion du prélèvement à la source, le renouvellement des papiers d'identité, du permis de conduire et de la carte grise...)

- un accompagnement au numérique pour en favoriser l'apprentissage et en développer les usages (création d'une adresse e-mail, impression ou scan de pièces nécessaires à la constitution de dossiers administratifs...)
- une aide aux démarches en ligne (navigation sur les sites des opérateurs, simulation d'allocations, demande de documents en ligne...)
- des prestations de conseils pour la résolution des cas complexes en s'appuyant sur un correspondant au sein des réseaux partenaires.

Pour connaître la liste des France Services près de chez vous, contactez le Pôle Infos seniors Marseille Nord.

- **C.I.D.F.F.** Phocéen (centre d'information sur les droits des femmes et des familles)

Permanences téléphoniques au 04.96.11.07.99 de 9h à 12h et 14h à 17h - soutien et accompagnement des personnes victimes de **violences conjugales ou familiales**, informations juridiques sur les droits.

- **DÉFENSEURS DES DROITS**

La saisine des défenseurs des droits est toujours possible. Attention : il faut, avant la saisine, avoir préalablement entamé une démarche auprès du service (Caf, Cpm, Carsat, Administrations, Collectivités locales...) et avoir eu une réponse négative ou l'absence prolongée d'une réponse.

- **Association Astrée :**

Astrée, association nationale d'utilité publique, lutte contre l'isolement grâce à un réseau de bénévoles formés à l'écoute et l'accompagnement. Chacun de nos bénévoles accompagne en face à face de façon personnalisée, hebdomadaire et dans la durée ceux qui sont seuls. Face à la terrible situation que vit notre pays, les bénévoles adaptent leur aide. Ils poursuivent leur soutien par des appels téléphoniques très réguliers. Un accompagnement personnalisé, spécifique et renforcé se déroule ainsi à distance.

- **La Poste**

La Poste a développé son offre "**Veiller sur mes parents**" en créant des services tels que « Mes médicaments chez moi », « La Visite du Facteur », « Le Portage de repas » et la « Téléassistance ».

- **L'association Dialogue et Solidarité**

L'association Dialogue et Solidarité pour accompagner les veuves et les veufs, apporter un soutien et offrir un espace de partage. Assurer une continuité de ses missions afin de soutenir les personnes ayant perdu un compagnon ou une compagne. Les personnes ayant besoin de soutien psychologique peuvent laisser un message sur le répondeur du numéro national gratuit 0 800 494 627, en mentionnant leur nom, leur code postal et le numéro auquel elles souhaitent être contacter.

- **« Mon Psy » : 8 séances annuelles d'accompagnement psychologique remboursées**

Depuis le 5 avril 2022, vous pouvez, grâce au dispositif « Mon Psy », bénéficier du remboursement de 8 séances d'accompagnement psychologique par an. Les honoraires sont fixés à 30 € (40 € pour la première séance), sans dépassement autorisé, et remboursés à 60 % par l'Assurance maladie et à 40 % par votre assurance complémentaire.

Pour bénéficier de ce dispositif, il faut :

- être âgé d'au moins 3 ans et présenter des troubles légers à modérés (anxiété, déprime, angoisse, problème de consommation de tabac, alcool ou cannabis, trouble du comportement alimentaire) ;
- être adressé à un psychologue par un médecin grâce à un courrier ;
- s'adresser à un psychologue conventionné dans ce dispositif. Vous pouvez trouver un psychologue partenaire près de chez vous, sur l'annuaire « Mon Parcours Psy » sur le lien ci-après : <https://monparcourspsy.sante.gouv.fr/annuaire>

- **UNICITÉ « Les Connectés »**

Les Connectés sont 350 jeunes volontaires en service civique qui sont là pour accompagner les personnes exclues du numérique dans leurs démarches et leurs besoins. Le but est de leur permettre d'acquérir les bases du numérique et de rassurer les personnes proches.

- **Emmaüs Connect**

Il s'agit d'un dispositif ayant pour mission d'agir sur toutes les dimensions de l'exclusion numérique et sociale pour toutes les personnes en situation de précarité, peu importe l'âge, en les accompagnant sur des compétences de base comme la création d'une adresse e-mail ou l'accès aux services publics en ligne.

- **UNICITÉ – SOLIDARITE SENIORS**

Les volontaires SOLIDARITE SENIORS d'Unis-Cité se mobilisent pour favoriser les échanges entre générations et contribuer au « bien vivre » des personnes âgées à leur domicile et au sein de leur quartier. Deux jeunes volontaires en service civique se rendent au domicile de personnes âgées une fois par semaine pour proposer un temps d'échange, de loisirs, de balades, de sorties culturelles, de jeux...en fonction de ses envies ! L'accompagnement dans le cadre du programme Solidarité Seniors est GRATUIT!

Les jeunes en service civique d'Unicité ont assuré l'accueil et ont grandement participé à la réussite de la 3^{ième} journée des seniors « Bien être et bien vieillir », organisé par les Pôles infos seniors Marseillais, qui a eu lieu le 28 octobre 2022 au Palais des Congrès du Parc Chanot. Cette journée financée par la Conférence des financeurs du département est dédiée aux seniors et aux aidants (plus de 1400 personnes mobilisées) avec pour objectifs de fournir toutes les clés pour bien vieillir et préserver son autonomie grâce notamment à la pratique d'activités, maintien du lien social, accès aux droits, prévention santé etc. Des stands d'informations sur l'accès aux droits, les activités et loisirs, la santé, le logement

etc., des conférences thématiques sur la sexualité, le deuil, le répit des aidants etc..., des ateliers d'initiations sur le numérique, les arts plastiques, l'automassage etc... et quelques animations (concert, caricaturiste, démonstration)... Entrée libre et gratuite.

- **ViagéVie**

ViagéVie est un dispositif d'intérêt général qui œuvre en faveur du maintien à domicile des seniors, leur permettant de conserver un maximum leur autonomie dans leur logement en toute sérénité. Il garantit un accompagnement personnalisé à domicile, une sécurité financière par la vente du logement en viager social et l'assurance d'améliorer le confort des seniors au quotidien. Ce dispositif est financé par La Banque des Territoires, La Poste et SOLIHA Provence. Le projet agit sur deux plans :

- Le logement en lui-même : en proposant une offre de vente en viager à SOLIHA Provence qui va permettre d'avoir une évaluation et un accompagnement pour l'aménagement du logement, ainsi qu'un avantage financier permettant à la fois de percevoir une rente mensuelle ET un capital suite à la vente du logement.
- Le lien social : par le biais de visites d'une professionnelle qui pourra accompagner la personne dans ses diverses démarches ou se contenter de visite de courtoisie.

Parmi les autres services proposés, ViagéVie accompagne les personnes dans l'installation d'un accès à internet, la mise en place de la téléassistance, l'initiation à l'outils numérique grâce à une tablette accessible aux seniors, mais propose également des activités de loisirs numérique et des temps d'échange réguliers.

Pour plus d'informations : contact@viagevie.fr – Sophie PEUFALLIT, Accompagnante La Poste : 06 07 26 10 50 – Alice ASTIER, Coordinatrice ViagéVie : 06 15 62 18 13
<https://www.solihaprovence.fr/viagevie/>

- **WIMOOV**

C'est un dispositif d'accompagnement à la mobilité des seniors avec un accompagnement personnalisé gratuit. Un objectif global commun : faire avancer la prise de conscience des enjeux de la mobilité des seniors et soutenir la prise en compte systématique de cette thématique dans les politiques et dispositifs à destination des seniors.

D'autant plus que les SAAD ne sont pas en mesure, faute de personnel de répondre aux besoins de mobilité des seniors qui bénéficient du dispositif Sortir Plus, le service permettant aux retraités Agirc-Arrco de 75 ans et plus, sans conditions de ressources de faire des sorties(courses, coiffeur, rendez-vous médicaux, visites à la famille, promenade...) accompagnées par une personne de confiance. Contacter le 0 971 090 971 ou d'effectuer une demande de rappel via le site <https://services75ans.agirc-arrco.fr>

En effet, être mobile permet de rester actif et de répondre de manière autonome à ses besoins quotidiens, qu'ils soient matériels, liés à la santé ou encore psycho-sociaux. Or, les seniors représentent une population vulnérable face à la mobilité. C'est pourquoi le Pôle Infos Seniors Marseille Nord est sensible à toute initiative en cours ou à venir et ne manque pas de s'associer à différent groupe de travail notamment prévu en 2023 organisé par le groupe MALAKOFF-HUMANIS sur la question : Comment lutter contre les freins à la mobilité (inclusive) et l'isolement (social) des personnes âgées / retraitées ?

Une réunion d'information à destination des professionnels organisé par le Pôle Infos seniors Marseille Nord, sur la thématique de la mobilité aura lieu courant 2023.

Pour contacter WIMOOV : 11 Bd Longchamp 13001 Marseille – **04 91 68 26 94**.

➤ **AIDE AUX AIDANTS**

- **La Maison Départementale des Aidants**

Créée par le Département, la première Maison des aidants des Bouches-du-Rhône vient d'ouvrir à Marseille pour accompagner ceux qui, au quotidien, prennent soin d'un proche dépendant. Vous avez besoin de souffler ?

En France, 8,3 millions de personnes accompagnent au quotidien un proche malade, âgé ou en situation de handicap. Pour répondre à un impérieux besoin d'accompagnement et de reconnaissance, le Département a ouvert, à la Joliette à Marseille, la première Maison des aidants du territoire. Véritable lieu d'écoute, d'orientation et d'information, elle permet notamment de prévenir leur épuisement et lutter contre l'isolement social.

Véritable guichet unique, la Maison des aidants regroupe en une même structure tous les outils nécessaires pour mieux prendre en charge le proche aidé. En effet, elle permet d'identifier rapidement les aides mobilisables et constitue un lieu ressources en termes d'informations, d'accès aux droits et à différents dispositifs relevant de la compétence du Département et de la Maison départementale des Personnes handicapées (MDPH).

Au-delà des démarches administratives, la Maison Départementale des aidants propose également un accompagnement précieux pour mieux comprendre la maladie. Elle met en place des actions d'éducation thérapeutique et de coordination avec le secteur sanitaire pour sensibiliser les aidants à des thématiques telles que la prise en charge du diabète ou la prévention des maladies cardio-vasculaires. Elle permet aussi d'assurer un lien avec les professionnels de santé lorsque les aidants ne sont pas en mesure de comprendre la situation médicale de leur proche.

La structure propose également un espace d'échange et de solidarité entre pairs pour lutter contre l'isolement et permettre à chacun de partager sa propre expérience de vie. Par ailleurs, des activités de bien-être (activités socio-esthétique, sophrologie) seront bientôt mises en place pour offrir un peu de repos et de répit aux aidants.

Les Pôles infos seniors Marseillais se sont portés candidats pour assurer à tour de rôle, une permanence hebdomadaire afin de répondre de ses missions en direction des aidants. Une demande en bonne et due forme a été adressé à Mme La présidente du Département des Bouches du Rhône, par courrier, comme le veut la procédure.

Contact : Maison départementale des aidants, 15, place de la Joliette, 13002 Marseille.

Ouvert du lundi au vendredi de 9h30 à 17h. Le samedi de 8h30 à 12h30. **04 13 31 40 00**

- **A3 Aide aux aidants**

L'association A3 "Aide Aux Aidants" vous propose de contacter sa plateforme de répit et d'accompagnement basée sur Marseille.

Cette plateforme propose un accompagnement individualisé aux aidants habitant sur Marseille, Allauch, Plan-de-Cuques, Septèmes-les-Vallons, Les Pennes Mirabeau et le Rove. La permanence téléphonique est ouverte du lundi au vendredi de 09h00 à 17h00. Si vous souhaitez avoir des renseignements complémentaires ou tout simplement prendre rendez-vous, contactez l'équipe d'accompagnement au 04.91.70.76.53.

- **UNICITÉ – Aidants/Aidés**

Un soutien pour les aidants familiaux et les personnes qu'ils aident

Deux jeunes volontaires viennent au domicile une à deux fois par semaine pour partager avec vous un temps de loisir, de repas, de sortie... en fonction de vos envies ! Ils se mobilisent deux jours par semaine sur des actions collectives, en établissement ou au sein d'associations... en fonction de vos projets et de vos besoins !

2.4 Services D'appui

- **Le Dispositif d'Appui à la Coordination DAC13 Sud est en marche !**

Le 15 décembre 2022, a eu lieu l'assemblée générale du DAC 13 Sud Marseille, Aubagne, La Ciotat. Il sera effectif au 02 janvier 2023. Une équipe pluriprofessionnelle spécialisée dans l'appui aux parcours de santé quels que soient l'âge, la pathologie ou le handicap de la personne et nécessitant le recours des acteurs des champs sanitaires, médico-sociaux et sociaux du territoire.

A destination de tous les professionnels de santé, social ou médicosocial, ou personne/entourage sur suggestion d'un professionnel, concernant une situation ressentie comme complexe.

Les missions du DAC 13 Sud, c'est d'abord un principe de subsidiarité : Faire AVEC les acteurs de terrain et non à leur place ; S'appuyer sur une analyse multidimensionnelle de la situation ; Proposer une intervention graduée en réponse aux besoins identifiés ; Connaitre et savoir solliciter les ressources du territoire.

C'est aussi un appui aux parcours individuels avec une information et orientation des professionnels vers les ressources les plus adéquates au regard de la demande et un accompagnement des personnes par une aide à la coordination graduée adaptée aux besoins de l'usage en respectant le principe de subsidiarité - Possibilité d'évaluation médicale et paramédicale à domicile et suivi des parcours complexes

Et pour finir une structuration de parcours, avec une animation territoriale afin de faire évoluer l'offre et les pratiques en s'appuyant sur les remontées des acteurs du territoire ; un Soutien et mise en avant des pratiques et initiatives professionnelles du territoire en matière d'organisation et de sécurité des parcours d'accès aux soins et de coordination. ; des pôles d'expertises (Sorties d'hospitalisation protocolisées, lien Ville- Hôpital -Activité Physique Adaptée -Education Thérapeutique du patient).

Pourquoi solliciter le DAC ? Dans le cadre de situation de santé complexes pour lesquelles le réseau ne suffit plus et pour laquelle un appui est nécessaire : cumul de difficultés somatiques, sociales, isolement, insuffisances d'aides et/ou de soins...

Comment contacter le DAC 13 Sud ? **04 65 40 50 00** - contact@dac13sud.fr - Du lundi au vendredi de 8h à 18h.

A compter du 2 janvier 2023, les structures citées ci-dessous intégreront le DAC 13 Sud :

-la **PTA PRATIC Santé**, dispositif d'appui aux professionnels et bénévoles des secteurs sanitaires, sociaux et médico-sociaux sur Marseille et les Bouches du Rhône sud qui est un relai auprès des partenaires de terrain pour soutenir le suivi des parcours complexes. Appui aux professionnels pour les sorties d'hospitalisation, prise en charge médicale, situations complexes tout âge ;

- la **MAIA Marseille – service de Gestion de cas**, qui assure la Coordination du maintien à domicile de personnes âgées isolées présentant des troubles cognitifs ;
- les **Équipes Mobiles Gériatriques de Ville (GCS PGAM)** qui assure une évaluation, une expertise gériatrique par téléphone uniquement, du conseil et du soutien téléphonique sur le maintien à domicile ;
- le **Réseau de santé ILHUP** qui organise de sorties d'hospitalisation protocolisées – un soutien psychologique de patients atteints de cancer ;
- et pour finir le **Réseau de santé, Santé Croisée** qui assure un appui aux professionnels pour les parcours complexes des patients diabétiques de type 2, qui proposent des séances diététiques par Skype ou par téléphone - soins IDE à domicile sur prescription, des séances collectives en Éducation Thérapeutique des programmes obésité, diabète, risques cardiovasculaires et rhumatisme inflammatoires chroniques.

Les Centres Locaux d'Informations et de Coordination (CLIC) au niveau national, les Pôles Infos seniors au niveau du département des Bouches-du-Rhône peuvent participer à la convergence sur délibération du Conseil Départemental. Les DAC permettent ainsi d'apporter des réponses davantage coordonnées entre secteurs, quelles que soient la pathologie, l'âge du patient et la complexité de son parcours de santé. En ce début d'année 2023, les Pôles Infos seniors Marseillais ont entamé un travail de partenariat avec le DAC13 Sud, à savoir une réflexion est en cours pour une éventuelle articulation de nos missions respectives.

- **Coordination Santé Mentale et Habitat – réseaux Santé Mentale et Logement**

Le CMSMH est un espace de collaboration innovant qui poursuit de nombreux objectifs :

- Définir, mettre en place et assurer une coordination partenariale sur les questions de santé mentale et d'habitat,
- Permettre des interventions communes et concertées de professionnels des secteurs,
- Faciliter, encourager et soutenir les actions concourant à la recherche de réponses adaptées,
- Définir et/ou proposer des actions de formation et des échanges de pratiques professionnelles.

Concrètement, la CMSMH porte plusieurs dispositifs :

- Les Réseaux Santé Mentale et Habitat – RSMH
- L'Equipe Santé Mentale et Habitat – ESAMH
- L'Equipe Diogène et Incurie – EDI
- L'Equipe Mobile Inclusive – EMI

mais c'est aussi un Espace Ressources à destination des professionnels sur toutes les questions liées à la Santé Mentale et à l'Habitat.

Le Pôle infos seniors Marseille Nord assiste à des commissions bimensuelle en qualité d'experts en gérontologie.

Contact : 19 Traverse de la Trevaresse 13012 Marseille

- **DICAdd13 (Dispositif de coordination des parcours de santé et d'appui à la pratique professionnelle dans le champ des conduites addictives, dans les Bouches-du-Rhône)**

Le DICAdd13 Spoursuit ses missions : soutenir, accompagner, orienter les professionnels de santé de premier recours confrontés aux usages et consommations de leurs publics Informer, orienter et accompagner les personnes présentant un usage ou un comportement addictif et leur entourage.

Vous êtes confronté à la problématique addictive d'un proche, d'un patient ? Tel : 04 88 92 68 88 Mail : contact13@arca-sud.fr de 9h00 à 17h00

- **CPTS : Communautés Professionnelles Territoriales de Santé**

Il est à compter 3 CPTS qui se partagent le territoire Nord :

- Itinéraire Santé sur le 11.12 et 13^e arr. de Marseille, 06 63 00 75 52
- Actes Santé sur le 14.15 et 16^e arr. de Marseille, 07 77 97 45 77
- CPTS La Caravelle sur les communes de Septèmes-les-Vallons et les Pennes Mirabeau, pharmacie.hacchens@orange.fr

Les CPTS sont composées de professionnels de santé regroupés, le cas échéant sous la forme d'une ou plusieurs équipes de soins primaires, d'acteurs assurant des soins de premier et second recours et d'acteurs médico-sociaux et sociaux.

2.5.Analyse l'offre du territoire

Description de l'annuaire informatisé du Pôle Infos Seniors Marseille Nord :

- L'offre sociale et médico-sociale sur le territoire Nord, sur Marseille et villes limitrophes.
- L'offre médicale et paramédicale sur le territoire Nord.
- La liste des acteurs du lien social, de l'animation, des loisirs et activités.
- Des fiches d'informations sur divers dispositifs, structures ou autres.
- Les plafonds et barèmes des aides de droit commun.
- Des dossiers de demandes d'aides (A.P.A., téléalarme...) destinés à être remis au public.
- Un répertoire comprenant les acteurs et partenaires, complété en continu.

2.6.Informations misent à disposition

La mission d'information étant une de nos missions essentielles, le service met à disposition de son public (seniors, aidants, professionnels) différents types d'informations et sous divers formats, papier ou numérique :

-Plaquettes, guides, livrets, affiches, revues, listes relatives à l'offre, etc... à disposition dans la salle d'attente du service, remis en main propre (réponse aux besoins) ou transmis par courrier ou mail. Ces divers documents de communication nous sont transmis par les partenaires, prestataires, associations, structures, issus de l'offre de service (APA, CARSAT, services de portage de repas etc...)

-Des dossiers de demandes pour solliciter des aides ou dispositifs : remis en main propre ou envoyés par courrier aux personnes suite à une pré-évaluation ou évaluation.

-Des **fiches d'informations sur des dispositifs**, aides... Élaborées par le service et remis en main propre ou adressé par courrier ou mail.

-Un livret d'accueil, règlement de fonctionnement, charte d'accueil, mis à disposition de nos publics dans les locaux, par mail

-Un site internet sur lequel sont mis à disposition de nombreuses informations et documents. Il est à noter que le nombre de visites sur le site internet du pôle Infos seniors Marseille Nord du 1er/01/2022 au 31/12/2022 est de **19 391**, soit +9.70% par rapport en 2021. Ceci peut s'expliquer par l'ajout du lien dans nos signatures courriel respectives et l'orientation systématique des professionnels vers le site comme un support complémentaire au soutien technique. Le site mis à jour régulièrement offre une visibilité non négligeable qui se doit d'être pris en compte dans le motif d'orientation vers le Pôle.

-De plus, toute transmission de documents s'accompagne d'informations orales, d'explications, de conseils et recommandations transmises au cours d'une pré-évaluation ou d'une évaluation.

-Afin de compléter ces modes d'informations, les Pôles Infos seniors Marseillais ont élaboré des **guides et livrets** répertoriant de manière synthétique et claire des informations par thématique. Ces documents ont l'avantage de recenser sur un seul document nombreuses informations présentes sur plusieurs supports. À ce jour **plus de 20 livrets et guides** ont été élaborés. Le dernier guide qui a été élaboré est le : « Guide de l'aide administrative à Marseille ».

Recensement et actualisation des informations :

L'ensemble des informations en possession du service est recensé dans une banque de données informatique. La mise à jour des données est effectuée de manière régulière lorsqu'une nouvelle information est reçue, lors de démarches « d'aller-vers » (phoning, mailing) ou recherches internet.

Informations ciblées à destination des professionnels :

- Mailings réguliers pour la diffusion d'informations spécifiques aux différents professionnels
- Participation à l'élaboration d'une newsletter, la « Géront'Infos » dont l'édition est trimestrielle et adressée à tous les acteurs par mail
- Diffusion d'informations ciblées lors des réunions d'informations pour les professionnels avec remise de documents (flyers, fiches...)

Informations ciblées à destination des aidants et seniors :

- Mailings ciblés sur une information précise : conférence, atelier, manifestation...

- Courriers sur une information ciblée pour ceux qui ne disposent pas d'outil numérique, notre souhait étant de nous adapter aux particularités et ressources de notre population.
- Articles dans journaux (ex. de la journée des seniors organisée par les Pôles Infos Marseillais).

Afin de réaliser ces informations, nous recensons systématiquement, avec l'accord des personnes, leur adresse e-mail.

En conclusion, la mission d'information, d'évaluation et orientation mobilise en grande partie la chargée d'accueil, d'information et d'orientation, cependant toute l'équipe au regard de ses missions respectives participent sans distinction aucune, de près ou de loin à promouvoir toutes les missions du Pôle Infos seniors.

L'information transmise est une information de qualité, actualisée, reconnue par l'ensemble des professionnels du secteur et du territoire, puisque le Pôle est toujours autant sollicité pour du soutien aux professionnels, que notre Newsletter est toujours autant plébiscitée avec plus de 1000 partenaires référencés, tous Pôles Infos seniors Marseillais confondus.

Globalement, le Pôle Infos Séniors Marseille Nord a constaté que malgré la pandémie, tous les acteurs ont su s'adapter et proposer une diversification de l'offre médicale en réponse aux besoins spécifiques du secteur.

L'ensemble de l'offre, sociale, médico-sociale, sanitaire, associative, est toujours aussi riche et variée. Elle permet d'apporter des réponses complètes et diversifiées à notre public. Sans compter que le territoire ne manque pas d'initiatives innovantes en réponse aux besoins de quartiers dit « prioritaire » de la politique de la ville.

A noter toutefois, une absence d'offre de médecine de ville. Une situation qui traduit une inégalité territoriale dans l'accès aux soins et qui peut s'avérer un risque notable pour la santé des populations locales et tout particulièrement les seniors.

A noter également des services sociaux en nombre insuffisants au regard des besoins du territoire avec des possibilités restreintes en termes d'intervention et d'évaluation à domicile au regard du nombre important de personnes peu mobile.

À noter également l'absence d'offre concernant les loisirs, animations, activités pour les personnes ne pouvant se déplacer hors de leur domicile.

Mission II : Faire vivre le réseau pour pouvoir le mobiliser :

La mission II a pour vocation de préciser le cadre des actions de mise en réseau par le Pôle Infos Séniors qu'elles soient aussi bien collectives qu'individuelles autour des problématiques rencontrées par les personnes.

2.7 Les modalités de partenariat avec les professionnels

2.7.1 Les Conventions avec les Maisons du Bel Âge

Notre service, au regard de ses missions, travaille en partenariat avec tous les acteurs du secteur gériatrique. Depuis la création des Maisons du Bel Âge (MBA) une convention

partenariale signé en 2021, sur proposition du Conseil Départemental, et mise en œuvre en 2022, est venue seller l'articulation de nos missions respectives.

A ce jour, aucune Maison du Bel Âge n'est implanté sur le territoire Nord. Cependant une MBA Itinérante sillonne les territoires non couverts. Il s'agit d'un véhicule de type AIRSTREAM pour assurer un accueil de proximité, ponctuel pour accompagner dans la gestion du quotidien des personnes de 60 ans et plus.

En 2021, a eu lieu la première initiative sur la cité de Campagne Lévêque, dans le 15^e arr. de Marseille, au cœur d'un Quartier Politique de la Ville. Reconduit en 2022, à savoir sur la semaine du 26 au 30 septembre 2022, le Pôle Infos seniors Marseille Nord a été partie prenante. L'initiative a été reconduit sur la cité du CLOS, dans le 13^e arr. de Marseille, du 19 au 23 septembre 2022 et sur la commune des Pennes-Mirabeau du 3 au 7 octobre 2022. Cette initiative répond à l'enjeu premier d'activer un des leviers du droit commun pour répondre à un besoin non couvert. Elle a surtout été l'occasion de réunir les acteurs œuvrant auprès des plus de 60 ans et de leurs aidants autour d'un mini forum avec stands et animations, et intensifier ainsi une dynamique locale de proximité.

Une Maison du Bel Âge doit ouvrir prochainement sur la commune des Pennes-Mirabeau. Le Pôle Infos seniors Marseille Nord ne manquera pas d'être associé à l'ouverture comme le prévoit la convention afin de répondre de ses obligations et de ses engagements réciproques.

Tout comme le stipule la convention, les Pôles Infos seniors se voient assurer une montée en compétences des agents des MBA et assurer une formation à destination de ses derniers ; Le contenu de la formation est prêt, les Pôles Infos seniors sont toujours en attente d'un calendrier.

2.7.2 Les actions d'animation du réseau partenarial :

Les principales animations mises en œuvre par le Pôle Infos Seniors Marseille Nord en vue de l'animation du réseau partenarial sont les réunions dédiées aux professionnels. Toutefois, le service réalise des informations ciblées à l'attention des acteurs et participe activement et de manière régulière dans le cadre de son activité à la mise en lien entre plusieurs acteurs.

➤ **Informations ciblées à destination des professionnels :**

- Mailings réguliers réalisés pour la diffusion d'informations spécifiques à destination de différents professionnels
- Diverses informations ciblées pour les professionnels sont mises en ligne sur notre site internet

➤ **Participation au comité de rédaction de la « Géront'Infos »**

La « Géront'Infos » est une newsletter trimestrielle, créée en 2017, à l'attention des professionnels et partenaires de la gérontologie. Son comité de rédaction est composé : des Pôles Infos seniors Marseillais et de la MAIA (pilote). Cette newsletter partage des informations diverses sur les actualités du territoire (nouveaux projets, nouvelles réglementations, ...) et elle est diffusée par mailing. Son format ainsi que son comité de rédaction vont évoluer pour répondre aux nouveaux enjeux des changements du paysage du sanitaire, social et médico-social. A venir, un format numérique plus attractif et de nouveaux partenaires clés.

2.7.3 Les instances de coordination :

Les différentes réunions proposées :

Réunion « cadre » : Présentation de l'activité du Pôle N -1, identification des projets du territoire, présentation des axes de travail des partenaires du territoire pour l'année N, recueil des besoins des acteurs en matière d'appui et collaboration du Pôle.

Réunion d'informations : instance de diffusion d'informations générales et territoriales (présentation de divers dispositifs, acteurs, projets...) et d'identification des problématiques. Chaque réunion d'informations fera l'objet d'une présentation du comité technique précédent.

Comités techniques : espace de réflexion thématique qui s'appuie sur la présentation de situations individuelles anonymes avec participation d'acteurs experts. L'objectif : mise en œuvre de consensus, fiches de bonnes pratiques... Le nombre de participants est limité entre 15 et 20 professionnels.

Le calendrier 2022

Date et heure	Type de réunion	Thème
Lundi 28 Février 2022 14h00 - 16h00	Réunion d'Information	« Alimentation et Petit Budget – Comment se nourrir lorsque le budget ne le permet pas »
Mardi 22 Mars 2022 14h00 - 16h00	Comité Technique	Protéger la personne vulnérable face aux arnaques
Mardi 26 Avril 2022 14h00 - 16h00	Comité Technique	Rédaction d'une mise sous protection – Pour qui ? Pourquoi ? Comment ?
Mardi 24 Mai 2022 14h00 - 16h00	Réunion d'Information	« Les Répits de l'aidant pour cet été »
Mardi 27 Septembre 2022 14h00 - 16h00	Réunion d'Information	« Les équipes mobiles à domicile »
Mardi 13 Décembre 2022 14h00 - 16h00	Réunion d'Information	« Démarchage pour les contrats de GAZ et d'ELECTRICITE »

La réunion d'information initialement prévue en date du 28 juin 2022 sur le thème de l'Aménagement du domicile s'est vu être annulé pour cause de difficultés à mobiliser les partenaires ou par manque de disponibilité. Celle du 18 octobre 2022 sur le thème « Violence à domicile : intrafamiliales, conjugales et conflit de voisinage » et le comité technique sur le thème « Accompagner les personnes en situation de handicap vieillissant... quelles orientations ? » ont connus le même écueil. Néanmoins, les thématiques suscitent l'intérêt des professionnels et nous ne manquerons pas d'apporter une réponse à ces interrogations.

Lieu des réunions :

EHPAD St Barthélémy St Jean de Dieu – Salle d’animation - 72, avenue Claude Monet 13014 Marseille.

Pour 2022, la réunion « cadre » initialement programmée en janvier a été annulé pour cause de crise sanitaire et des règles sanitaires encore en vigueur. Néanmoins, la programmation du calendrier 2022 est une réponse aux besoins des professionnels de terrain.

Ce rendez-vous mensuel est très attendu, il est l’occasion pour certains de réactualiser les informations et pour d’autres de s’informer sur les dispositifs et les services existants sur le territoire.

Les comptes rendus mis à disposition sur le site internet participent grandement à augmenter le nombre de visites.

Focus des Réunions d’information et Comités Techniques 2022

- *Lundi 28/02/2022 - Réunion d’information « Alimentation et Petit Budget – Comment se nourrir lorsque le budget ne le permet pas »*

Cette réunion a pour but de présenter des actions et des structures permettant de trouver des solutions pour aider les personnes les plus démunies à pouvoir se nourrir.

Nombre d’intervenants : 3 Nombre de participants : 16

Présentation des missions du CCAS Agence Nord - Espace Service Aînés et Intervention Sociale et Orientation,

- Le public principal de l’ESA du CCAS sont les personnes de plus de 60 ans en perte d’autonomie
- L’aide alimentaire facultative principale du CCAS est le CAP (chèque d’accompagnement personnalisé). C’est un titre de paiement qui se présente sous forme de carnet, comme les chèques restaurant, que les personnes peuvent utiliser pour acheter des denrées alimentaires ou des produits d’hygiène dans des grandes surfaces affiliées (Casino, Carrefour, Auchan...).
- Le montant est défini en fonction de la composition du foyer, de la situation de la personne et de ses revenus. Un carnet équivaut à 25€ (5 chèques de 5€), une personne seule peut prétendre à 2 carnets, soit 50€. Chaque personne supplémentaires dans le foyer (conjoint.e ou enfants) ouvre droit à un carnet de 25€ en complément.
- C’est une aide très ponctuelle qui intervient pour palier la rupture de ressource ou la difficulté financière passagère.
- Une personne peut en bénéficier 1 seule fois par an, bien qu’il soit possible d’aller jusqu’à 3 fois dans une année pour certaines situations exceptionnelles. Les demandes doivent être au minimum espacées d’un mois.
- Pour faire une demande, il n’y a pas de critère d’âge, il faut un courrier d’orientation d’un travailleur social ainsi que des justificatifs de ressources, des pièces montrant la rupture partielle ou totale de ressources et une pièce d’identité.
- Il existe également un partenariat avec les associations caritatives :

- Les personnes nécessitant une aide alimentaire peuvent solliciter un travailleur social pour avoir un courrier d'orientation et se présenter aux associations caritatives telles que le secours populaire, les restos du cœur et autres.
- Enfin, le CCAS propose un service de portage de repas qui peut être financé par l'aide sociale. Pour en bénéficier il suffit de s'inscrire par téléphone auprès du service spécifique au sein du CCAS.

Présentation de la structure de portage de repas Basil

- Entreprise Marseillaise créée en 2017, à la base pour les repas de collaborateurs. Elle a pour vocation de proposer à tous une cuisine généreuse, solidaire et locale.
- En 2019, un constat émerge, qu'en est-il de nos aînés ? Les offres proposées aux seniors sont très limitées concernant le portage de repas.
- Lancement en 2021 du service de portage de repas Basile pour nos aînés sur tout le département. La formule proposée sort des schémas « classiques » puisqu'elle propose des menus basiques auxquels sont ajoutés des options de choix pour que les personnes puissent pleinement profiter de ce qu'elles aiment manger.
- L'entreprise propose plusieurs régimes alimentaires : sans sucre, sans sel, sans viande, sans poissons et allant jusqu'à la texture mixée.
- Le portage de repas Basile s'implique également dans la dimension solidaire :
 - Solidej : tous les dix repas vendus, un repas est donné au Secours Populaire
 - Arrondi solidaire pour faire un don à une association caritative
- Emballage éco responsable, 85% de carton qui peut donc être recyclé et made in France.
- Le petit + : les repas sont régulièrement accompagnés de petites attentions (petit mot ou petit cadeau) pour apporter plus d'humanité et de lien social à ces personnes.
- Le portage de repas peut être financé par le département dans le cadre de l'APA ou par les caisses de retraite par le biais notamment de l'ARDH en sortie d'hospitalisation.
- Il existe également la possibilité de déduire le tarif de ses repas en défiscalisation afin d'avoir une réduction ou un crédit d'impôt à la fin de l'année.
- La mise en place de la prestation peut être très rapide si le besoin est urgent, en 12h la personne peut être intégrée à la tournée.
- Pour offrir l'assurance de repas équilibrés en plus d'être bons, une équipe de diététiciens élabore le menu de chaque semaine.
- Les livraisons se font les lundis, mercredis et vendredis. Tout est noté sur les étiquettes et sur les sacs.
- Le tarif des formules est entre 7,75€ et 9,05€ pour une formule allant de : plat dessert ou entrée plat à, entrée, plat et dessert.

Présentation de l'action « Alimentation, Plaisir, Santé et Petit Budget » par le Pôle Infos seniors Marseille Nord.

- L'action alimentation plaisir santé et petit budget existe depuis 2016 et a toujours rencontré un franc succès.
- Elle est financée par le CNSA et le Conseil Départemental 13 ce qui permet de proposer cette action gratuitement aux seniors.
- L'action se divise en 2 types d'ateliers :
 - Les 4 ateliers d'information animés par une diététicienne qui pourra prodiguer conseils et astuces pour manger équilibré tout en se faisant plaisir. 1 atelier sera également animé par une CESF qui pourra apporter des clés indispensables pour gérer au mieux le budget alimentation, sans pour autant se priver.
 - Les 4 ateliers de cuisine animés par une cheffe pour pouvoir profiter de recettes simples et économiques, que les participants réalisent et déguste en groupe.
- Les seniors ont la possibilité de venir seuls ou accompagnés de leur aidant ou de leur auxiliaire de vie.
- Le prochain programme aura lieu durant le second semestre 2022, les dates vous seront communiquées.
- Mardi 22/03/2022 – Comité Technique « Protéger la personne vulnérable face aux arnaques »

Cette réunion a pour but de présenter des organismes d'aide aux victimes pour savoir quels sont les interlocuteurs à solliciter pour protéger une personne vulnérable et quelles sont les actions qui peuvent être menées.

Nombre d'intervenants : 2 Nombre de participants : 19

Gaëlle LECOROLLER, Cheffe de service de l'association d'Aide aux Victimes d'Actes de Délinquance (AVAD)

- Association qui a vocation à accompagner toute personne qui se dit victime d'une infraction, ou qui est proche d'une victime d'infraction, le dépôt de plainte n'est pas nécessaire puisque l'AVAD va pourrir l'accompagner dans cette démarche.
- Toutes les infractions prévues au code pénal sont prises en compte dans l'accompagnement que va pouvoir faire l'AVAD.
- Les professionnels de l'association sont des psychologues, des juristes, des agents d'accueil et une assistante sociale
- 2 méthodes d'intervention :
 - La méthode d'accompagnement « classique » où les personnes prennent rendez-vous et se rendent sur le siège ou dans une permanence, mais les professionnels ne peuvent se déplacer au domicile.

Par ailleurs, des entretiens téléphoniques sont possibles pour les personnes ne pouvant pas se déplacer.

- Le SAVU (Service d'Aide aux Victimes en Urgence), qui peut être mobilisé uniquement par les services de gendarmerie, de police et le parquet pour les infractions les plus graves et les délits aggravés (violences conjugales aggravées, viols...), le service peut être saisi dans les 48h. Ce service peut se rendre sur le lieu où se trouve la personne (hôpital, commissariat ou lieu de vie)
- La première étape est de rencontrer un juriste qui pourra aider à la qualification réelle de l'acte d'infraction. Si tel est le cas, la victime peut être vue par une psychologue de façon ponctuelle. Si l'infraction n'est pas pénalement qualifiée, l'AVAD ne pourra pas intervenir et orientera la victime vers un autre service.
- L'association peut également avoir un rôle de soutien technique pour les professionnels témoins notamment d'abus de faiblesse ou d'arnaques diverses.

Le service est entièrement gratuit pour les victimes. Pour contacter l'AVAD, 04 96 11 68 80 ou inavem@avad-asso.fr

Philippe MACCARIO, Conseil Départemental de l'Accès aux Droits (CDAD)

- Structure issue du ministère de la justice et qui est implantée au tribunal judiciaire de Marseille avec une vocation départementale.
- Le président du CDAD est le président du tribunal judiciaire de Marseille et le vice-président est le procureur.
- C'est un groupement d'intérêt public qui compte dans son CA des institutions telles que l'Etat, la Région, le Conseil Départemental, l'Education Nationale, mais aussi des professionnels juridiques comme les huissiers, notaires, avocats et autres. Deux associations font également parties du CA, Géront'o Nord en a fait partie et aujourd'hui l'AVAD en fait partie.
- La mission principale est d'organiser toutes les consultations juridiques gratuites sur le département. Les actions peuvent être ciblées ou généralistes.
- L'autre mission est également de repérer les structures intervenantes dans l'accès aux droits qui pourraient être Labélisées, comme l'ASMAJ ou l'AVAD par exemple.
- Concernant les seniors en particulier, une plateforme de repérage a été créée dont la première intention est de comprendre la problématique de la personne ainsi que son état physique, ensuite trois possibilités s'offrent à elle :
 - Soit la personne peut se déplacer et comprendre les préconisations de l'avocat, elle sera orientée vers un point de justice pour un accueil sans rendez-vous.
 - Soit la personne n'est pas en capacité d'attendre d'être reçu sur un point de justice sans rendez-vous, dans ce cas la plateforme pourra organiser un temps dédié à cette personne, par le biais d'un rdv précis

- Soit le rendez-vous peut être fait directement au domicile de la personne. Un avocat sera contacté, un rendez-vous sera fixé avec la personne, l'avocat et le travailleur social qui l'accompagne.
- Si la personne est sous tutelle/curatelle, le mandataire doit être présent durant la consultation avec l'avocat, tout comme le travailleur social qui accompagne la personne.

Pour plus d'informations ou pour organiser une intervention du CDAD : 04 91 15 53 92.

Retours de terrain : Questionnement autour des personnes qui ont des troubles cognitifs, car le professionnel qui accompagne la personne est souvent témoin d'actes d'infraction mais ne peut déposer plainte « pour » la personne si cette dernière n'est pas en capacité de consentir à cette plainte. Pour un signalement au procureur, l'utilisation du CERFA n'est pas indispensable, le plus important est le rapport de situation qui doit être le plus détaillé et le plus clair possible. L'évaluation d'un médecin, même un médecin qui n'est pas expert du tribunal est aussi importante car elle vient appuyer le rapport de situation. Tout élément supplémentaire est bon à prendre. Il est important de mettre en avant les éléments manquants au dossier pour qu'une expertise soit réquisitionnée.

Pistes à explorer :

- Travail à faire une fois que la mise sous protection sera effective pour pouvoir obtenir des éléments tangibles à présenter.
 - Extraire Mr du domicile le temps que les démarches à suivre soient effectuées. Possiblement via le SAMU puisque la santé de Mr est en jeu.
 - Explorer la piste du logement, en trouvant le propriétaire de l'appartement, par le biais du cadastre ou d'affichage en bas d'immeuble
 - Creuser la piste de l'assurance pour avoir plus d'informations sur le logement et son statut d'occupation.
- Mardi 26/04/2022 - Comité Technique « Rédaction d'une mise sous protection – Pour qui ? Comment ? Pourquoi ? ».

Ce Comité a pour vocation de présenter la structure SHM Mandataire Judiciaire afin de comprendre la fonction d'un organisme tutélaire, les différentes mesures de protections existantes, permettre de savoir comment on écrit une procédure...

Nombre d'intervenants : 2 Nombre de participants : 28

Présentation de l'association SHM (Soutien et Handicap Mental) – Mme COIFFIER-POUZOL Responsable SHM Gémenos et Mme BOURGUE - MJPM

- Présentation de l'association qui existe depuis 1957 et qui est créé à l'origine par des psychiatres. Les magistrats les assimilent à la psychiatrie et reçoivent des orientations en ce sens

- Siège sociale à Marseille 08^{ème} et il existe des antennes pour couvrir le département Gémenos (9 MJM et adm), Simiane et Arles pour couvrir le département afin d'être le plus proches possible des majeurs protégés et tribunaux. Sur le département, l'association est composée de 63 salariés et 34 mandataires.
- Définition des termes juridique :
 - La saisine : à la demande d'un membre de la famille (proche ou allié) ou la demande d'un tiers (professionnel, association, ...)
 - Dans les 2 cas, il est nécessaire d'exposer les difficultés qui ont été identifiées et être le plus précis possible ex : refus de soin, plus de médecin traitant, situation dégradée, grande précarité, rupture de droits.... Il est également indispensable de remplir le CERFA n°15891-03 (pièce jointe) téléchargeable sur internet qui permet de compléter la demande écrite qui est faite.
- Il est à noter que pour qu'une mesure de protection soit présentée il est indispensable que le certificat médical du médecin traitant soit établi pour justifier de l'état d'altération de ses facultés mentales, physique ou psychique. Dans tous les cas, le certificat médical est indispensable à la demande ainsi que le CERFA. Lorsque la demande est déposée au Procureur, elle est transmise au Juge qui va désigner un Médecin Expert agréé auprès de la cour d'appel. Les expertises sont payantes entre 160-190 euros qui peuvent être à la charge du trésor public mais il faut faire une demande au tribunal avec justificatif des ressources qu'il faut indiquer dans la demande : Budget restreint, reste à vivre de la personne.... C'est du cas par cas.
- Les Magistrats donnent toujours la priorité à la famille. Si pas de famille ou refus ou conflit familial, la mesure sera confiée à un organisme soit à un mandataire libéral.
- Les mesures existantes :
 - Le mandat de protection futur :
 - La Sauvegarde de justice
 - Curatelle : 2 simple ou renforcée
 - Tutelle :
- Mise en place de la mesure :
 - Dès la demande de mise sous protection accordée par le juge, le mandataire va recevoir par courrier le jugement avec simplement l'identité de la personne, son adresse au moment de la demande de mise sous protection et la nature de la mesure.
 - Le mandataire se rend ensuite au tribunal pour consulter le dossier de la personne protégée afin de prendre connaissance de tous les éléments de sa situation. Il va pouvoir rencontrer la personne dans le but de rassurer la personne protégée et assurer une bonne compréhension de chacun afin de s'assurer que la personne protégée ait pu intégrer le maximum d'informations, et pour que le mandataire puisse avoir accès aux documents.

Problématiques soulevées :

- Difficultés de communication avec les mandataires,
- Difficultés de gestion de l'absence des mandataires durant les congés estivaux
- Difficultés de la gestion des problématiques urgentes, besoin d'une réponse immédiate.
- Longueur des demandes

Les échanges ont été nombreux, beaucoup de questions, des situations exposées, beaucoup d'interactions entre les intervenants et le public.

•Mardi 24/05/2022 - Réunion d'information « Les Répits de l'aidant pour cet été »

Cette réunion d'information a pour objectif de présenter un panel de dispositifs qui offrent des solutions de répits pour les aidants à la veille de la période estivale.

Nombre d'intervenants : 4 Nombre de participants : 18

Présentation du répit relayage de l'association SAJ en cœur, association d'aide à domicile pour les personnes en situation de handicaps et/ou personnes âgées.

- Ouvert en 2019 suite à un appel à projet de l'ARS, à titre expérimental pour une durée de 3 ans. Depuis, 2021, le dispositif est pérenne et dénombre un seul dispositif sur Marseille. Dix dispositifs sur la région PACA portés essentiellement par des Ehpad hors les murs..
- Conditions : Aidant(s)/Aidé(s) doivent vivre ensemble. L'aidé doit avoir plus de 60 ans, être en situation de handicap ou présenter des maladies neurodégénératives (type Alzheimer, Parkinson, Corps de Levy, Sénilité...) en perte d'autonomie. Pas d'aide de garde ponctuelle pour un GIR 6 si l'aidant n'est pas en situation d'épuisement alors que l'aidé a besoin d'une surveillance continue.
- Coût : 20€/jour quel que soit le nombre d'heures. Pas de tranche horaire : une journée commencée, 20€. Prise de repas sur place compris dans le prix de journée ainsi qu'un accompagnement à l'extérieur (sortie mer, courses...) selon si la personne est mobilisable.
- Durée d'intervention : Le cahier des charges autorise une intervention au minimum de 24H chez les aidants et d'un maximum de 15 jours par an, en séquentiel ou en continu. Depuis le COVID, il est possible d'intervenir pour une seule journée. Plage horaire minimale de 12h afin d'encourager l'aidant à faire une vraie coupure. Pour une hospitalisation programmée (jour et nuit).
- Zone d'intervention : Marseille, Allauch, Plan de Cuq, La Penne-sur-Huveaune ; Septème les Vallons. Pas d'intervention sur Cassis, ni la Ciotat malgré de nombreuses demandes.
- Intervenants : Fonctionnement en nuit et jour. Avec une équipe de jour (8h-20h) relayée par une équipe de nuit (20h-8h le lendemain matin). Le personnel est véhiculé, diplômé (aide-soignant, AES, AMP, 1 IDE).
- Particularités du public de - 60 ans : Extension de la convention ARS. Intervention pour les personnes en situation de handicap. Dispositif répit PH de 3 à 60 ans).

- Financement : L'aide au répit permet aux proches aidants des personnes âgées bénéficiant de l'APA(allocation personnalisée d'autonomie) de se reposer ou de dégager du temps. En cas d'hospitalisation du proche aidant, une aide ponctuelle permet de financer l'hébergement temporaire de la personne aidée ou un relais à domicile. La demande de financement s'effectue sur facture acquittée.

Présentation du temps libéré.de l'association A3 "Aide Aux Aidants" expérimentation initié par l'ARS aujourd'hui pérenne :

- A3 est une association qui a été créée il y a une quinzaine d'année, par des professionnels issus du médico-social, qui a pour but d'aider les aidants. Il s'agit d'un appel à projet de l'ARS, initialement prévu pour accompagner les proches aidants atteint de maladie neurodégénérative. Aujourd'hui, A3 accompagne aussi les proches de personnes en situation de handicap ou atteint de maladies chroniques.
- Où : Sur le territoire de Marseille :(Allauch, Plan de Cuq, Septème et le Rove) et le territoire d'Arles-Camargue. Sur Marseille, l'agence est basée à Sainte Marguerite avec des permanences pour plus de proximité. Possibilité de visite à domicile ou par téléphone.
- Equipe : Constituée d' assistante sociale (bilan social : ouverture de droit) et de psychologue (accompagnement de l'aidant dans son parcours de l'aidant, par exemple, l'accompagner dans des moments où il ressent de la culpabilité, situation de placement)
- Activités : A3 propose des activités de loisirs en journée ou en soirée, des groupe de paroles. Exemple : journée mer et restaurant...
- Financement : Gratuit, financé par l'ARS, le département, la région, les mairies et multitudes de financeurs.
- Objectif : Sortir l'aidant de son domicile et qu'il a réussi à se faire des relations sociales.
- Le temps libéré : Accompagne les personnes avec des critères assez précis, dont l'aidé est identifié en GIR de 1 à 3 voire 4 (de manière marginale), un pourcentage de handicap à hauteur de 80%, propose un financement de bien-être à domicile (réflexologue, kinésologue, un professeur de yoga, de qi- gong en cours particulier à domicile ou en extérieur) ou de garde à domicile, 4 à 5 fois dans l'année et par personne.

Présentation de l'accueil en court séjour : Mme Dewulf du Domaine Fonfrède (Résidence Médicalisée) :

- L'Ehpad est connu comme un hébergement permanent, quand toutes les possibilités au domicile ont été épuisées.
- Hébergement temporaire, de quoi parle -t-on et quelles sont les situations concernées?

- soit le proche aidant est absent ou doit s'absenter (congé, hospitalisation...)
- soit le temps des travaux de mise en conformité pour un logement adapté

- soit pour répondre à un besoin d'un accompagnement spécifique par des professionnels en établissement
- soit en sortie d'hospitalisation, le temps de mettre en place des réponses adaptées pour un retour à domicile
- soit un premier essai de vie en collectivité avant une entrée en établissement, on sait aujourd'hui que l'Ehpad véhicule une image très négative.

- **Durée d'accueil :** L'hébergement temporaire est possible sur une durée limitée. 3 lits en hébergement temporaire. Accueil possible de 1 jour à 90 jours.
- **Aide financière :** L'Ehpad n'est pas un SSR (soins de suite et de réadaptation). Prise en charge globale qui comprend une prise en charge soin technique, une prise en charge hébergement et une prise en charge animation et vie sociale. Habilité à l'APA en établissement pour la prise en charge hébergement. Se rapprocher de sa référente APA pour plus de précisions. Pour de l'hébergement temporaire, une prise en charge pour un séjour maximum de 45 jours consécutifs et ne doit pas dépasser 90 jours dans l'année. Sur facture acquittée. Possibilité de bénéficier de l'aide au répit pour les bénéficiaires de l'APA à la condition que le plan d'aide soit saturé (plafond du plan d'aide atteint) cf. ci-dessus.
- **Critères d'admission :** L'âge requis est 60 ans, possibilité de dérogation au préalable auprès du Conseil Départemental. Pas d'admission pour les personnes en situation de handicap avec notification PCH ;

Présentation de Vivre @ la maison : La solution pour les personnes âgées qui souhaitent rester à domicile Camille Pons nous présente la nouvelle offre de service de la Croix Rouge Française portée par l'EHPAD « Notre maison » rue de Mazargue dans le 8ear. et le SSIAD 13 permettant un accompagnement renforcé à domicile pour les personnes de plus de 60 ans.. Il s'agit d'un test national initié par le ministère de la solidarité pour une durée de 3 ans. Aujourd'hui, dans la première année d'expérimentation, ce dispositif s'adresse aux personnes âgées en situation de perte d'autonomie, qu'elle soit physique ou cognitive et leurs aidants. Vivre @la maison vous accompagne pour rester vivre chez vous grâce à une coordination des services à domicile et vous propose un accès aux activités et services de l'EHPAD. Notre maison pour :

- renforcer et améliorer la qualité de l' accompagnement à domicile
- lutter contre l'isolement
- assurer la continuité du parcours de vie sans ruptures
- sécuriser l'environnement

- **Prestations :** L'objectif est de permettre aux personnes âgées de rester vivre chez elles en renforçant la place du libre choix et en s'appuyant sur trois principes socles :

- une coordination des acteurs intervenant auprès de la personne âgée : service de soins infirmiers à domicile, service d'aide à domicile, médecin, kinésithérapeute, infirmier, etc... En s'appuyant sur une évaluation gériatrique, l'équipe pluridisciplinaire agit pour apporter une réponse personnalisée et coordonnée, en prenant en compte les besoins et les attentes des personnes.
- l'apport des expertises gériatriques de l'EHPAD au domicile : il ne s'agit pas uniquement d'un accompagnement à domicile. Nous apportons aux personnes à domicile toutes les offres de l'EHPAD : expertise du médecin coordonnateur, intervention d'un

psychologue, d'un psychomotricien ou d'un ergothérapeute, accès aux différents services de l'EHPAD comme le restaurant pour les moments de convivialité, le salon de coiffure et les animations pour le bien-être et le lien social.

- la sécurisation de la personne âgée à son domicile grâce à l'évaluation du logement, la mise en place d'un service de télésistance et l'installation au domicile d'objets connectés adaptés aux besoins de la personne. Ces services permettent non seulement d'alerter en cas de situation inhabituelle (éventuellement signe d'un danger pour la personne) et de déclencher une intervention au domicile de la personne 7 jours/7, 24h/24, mais aussi de prévenir la perte d'autonomie.

- Territoire d'interventions : Déployé et financé sur 7 territoires national. Intervention sur tous les arrondissements de Marseille
- Nombre de places disponibles : 25 (aujourd'hui 17 sont pourvues)
- Intervenants : ASG (Assistante de soin en Gérontologie), à raison d'une heure/semaine, accompagnement individuel dans les actes de la vie courante et propose des activités correspondant aux attentes des personnes âgées, dans le respect d'un bien-être.
- Critères d'accès : Gir 1 à 4
- Tarif : Le reste à charge pour le bénéficiaire est égal à zéro ; A partir de 2022 compte tenu du caractère expérimental de cette offre de service, une participation financière sera demandée.

•Mardi 27/09/2022 - Réunion d'information « Les Equipes mobiles à domicile »

Cette réunion d'information a pour objectif de présenter toutes les équipes mobiles œuvrant sur le territoire de Marseille.

Nombre d'intervenants : 7 Nombre de participants : 61

- **Psychiatrie : UMPPA Unité Mobile de Psychiatrie de la Personne Agée (Trouble du comportement sans trouble cognitif)**

Présentation : Objectif maintien à domicile

L'UMPPA est rattaché au centre hospitalier VALVERT, et intervient sur l'Agglomération Marseillaise, Allauch, Plan de Cuques, Le Bassin sud du département : La ville d'Aubagne et ses alentours (Auriol , Belcodène, Cadolive, Cuges-les-Pins, Gémenos, Gréasque, La Bouilladisse, La Destrousse, Peypin, Roquevaire et St Sournin). La Ciotat et ses communes (Carnoux en Provence, Cassis, Roquefort la Bédoule).

Equipe: 1 secrétaire, 1.9 ETP Psychiatres, 2 IDE et 2 Assistant Sociaux (spécialité Gérontologie)

Pour qui?: Pour les personnes de plus de 65 ans, présentant une symptomatologie psychiatrique.

Conditions : Avec le consentement du patient, l'UMPPA intervient dans les 72 heures suivant le signalement et dans 48 heures pour les signalements émanant des services d'urgence.

Qui peut contacter l'UMPPA?: Mobilisable par un intervenant soignant (médecins traitants, médecins coordonnateurs d'EHPAD ou d'Equipes Mobiles, médecins des services d'urgence). Tous professionnels de santé après accord du médecin traitant. via le

dispositif d'évaluation, de proposition, de recommandation et d'orientation afin d'éviter les errances en termes de soins, hospitalière.

Pourquoi ? : Intervention à domicile et substitut de domicile (hébergement). Notez que le domicile c'est aussi la rue, l'hébergement d'urgence, SSR avec un projet de retour à domicile...

- Evaluer et diagnostiquer les troubles psychiatriques du sujet âgé : Evaluation ponctuelle, pas de suivi ; Dans les 72h de la demande avec un compte rendu au médecin généraliste. . Il s'agit d'une proposition thérapeutique faite au médecin traitant ou autres spécialistes, qui décide de les suivre ou non. Pas de prescription, ni de suivi de la personne. Cela peut-être aussi des propositions d'orientation, ou encore soutenir certain projet de vie, si les professionnels se questionnent. L'évaluation peut être sociale avec la dimension d'accès aux droits par le biais des Assistants sociaux pour les ouvertures de droits, accompagnement social. L'équipe ne fait pas de suivi au long cours, ni de prescription directe.
- Promouvoir l'accès aux soins de patients en situation d'isolement ou de précarité
- Orienter les patients vers des structures de soins adaptées : (ambulatoires, hospitalisations à temps partiel ou autres modalités) en collaboration avec les équipes de secteur psychiatrique ou médico-sociales.
- Améliorer la formation des professionnels de santé dans le domaine de la psychiatrie de la Personne Agée : Sensibilisation auprès des professionnels des EHPAD, soutien aux aidants, aux professionnels pour les situations dits « cas complexes ». Session d'analyse de la pratique pour les professionnels des EHPAD afin de mieux comprendre les pathologies et éviter l'épuisement des équipes, à raison d'une heure sur temps de relais.

Comment contacter l'UMPPA ? : Une fiche de demande d'intervention est à demander, à renseigner et à retourner : umppa@ch-valvert.fr Fax : 04.91.87.68.79 TEL : 06 65 94 90 90 / 04 91 87 68 34

- **Gérontologie : EMGDV Equipe Mobile Gériatrique Domicile Ville (Trouble cognitif sans trouble du comportement)**

Zone d'intervention : GCS : Groupement Coopératif Sanitaire (fusion des anciens réseaux gérontologique Marseillais). Basé au CGD (Centre Gérontologique Départemental) de Montolivet, sectorisé en 4 sites (Nord, Centre, Est et Sud). Nord Est : Couvre la moitié de Marseille, Plan de Cuques, Allauch, **11, 12, 13, 14, 15, 16e** arr. Les Pennes Mirabeau, Septèmes.

L'équipe par territoire : Médecin coordinateur, IDE coordinateur, Psychologue, Assistant de coordination et référent social. Délais d'intervention habituel **15** jours, à ce jour plutôt **3** semaines. Attention il ne s'agit pas d'un service d'urgence.

Missions :

- intervient pour réaliser des évaluation gériatrique et expertise gériatrique
- conseil auprès du patient et sa famille
- réalise des préconisations à l'attention du médecin traitant
- réorientation vers les filières gériatriques qui correspondent à l'état du patient.
- coordination à court terme

Pour qui ?: Personne **+65** ans, l'ARS demande de lever le critère d'âge. Petit à petit s'adresse aux, adultes à partir de **18** ans. Patient polypathologique ou patient en situation de handicap. Avec un contexte de sortie d'hospitalisation, hospitalisation à répétition, de

rupture de soins désorientation, troubles cognitifs, désorientation temporo spatiale, dénutrition...

Critère d'accès :

- territoire
- consentement du patient (idéal le patient ou aidant, voisins, professionnel...)
- accord du médecin traitant,
- perte autonomie avec un maintien à domicile difficile

Durée d'intervention ? : 2 à 3 mois

Modalités d'intervention ? : évaluation, préconisation au médecin traitant, met en place les préconisation, fait la coordination, se retire. Exemple : sortie d'hospitalisation, contact via une fiche partenaire, médecin traitant à la retraite, en perte d'autonomie, difficulté à sortir, à assurer les gestes du quotidien, visite à domicile, évaluation médico-sociale (APA, orientation si rupture de droits, si rupture de soins (bilan gériatrique), aménagement adaptation du domicile... Suivi jusqu'à ouverture des droits APA et se met en lien avec la référente APA.

Qui peut contacter l'EMGDV : Particulier, professionnels de santé, professionnels du social, des mandataires... via la fiche partenaire. Idéalement, premier contact téléphonique et ensuite fiche partenaire.

- **Gérontologie : EHPAD hors les murs**

Service du CGD ouvert en mars 2022, en phase expérimentale

L'équipe : IDE coordinatrice, Médecin coordonnateur, 3IDE de nuit à TP, 1 psychomotricienne (1 jour /semaine)

But : venir en soutien à l'aidant pour un couple aidant/aidée où il y aurait des troubles cognitifs, soulager l'aidant la nuit en cas de troubles de comportement envahissant que l'aidant ne peut pas gérer ou relais de l'aidant (s'il doit s'absenter). Intervention en urgence en équipe de nuit. Une chambre d'hébergement d'urgence est disponible au CGD mis à disposition sur une semaine à 15 jours, en attendant de trouver une solution plus pérenne si besoin.

Tarif : Service gratuit à domicile. La chambre est à 20euros/jour

Places disponibles : Une fil active de 30 places, service fermé

Territoire d'intervention : Tout Marseille sauf 8 et 9e arr. (maxi 15 à 20mn du CGD)

Critères d'inclusion : 60 ans, GIR 1 à 4, Troubles cognitif, Pas de risque de fugue, Aidant indispensable sur place, Médecin traitant

Durée d'accompagnement : illimité

- **Cognitif : MAIA Méthode d'action pour l'intégration des services d'aide et de soins**

Territoire : sur tout Marseille, Aubagne, La Ciotat, sectorisé Sud, Nord Centre et Est. Sur le territoire Nord (13,14,15,16 Plan de Cuques, Septème et les Pennes). 25 à 30 situations pas gestionnaire de cas, deux par territoire.

Critères d'inclusion : situation au cas par cas. + 60 ans isolé soit aidant dépassé par la situation, avec des troubles cognitifs, plus précisément une perte d'autonomie de ses capacités décisionnelles, diagnostic pas systématique, souvent les personnes ne sont pas à même de comprendre quels sont leurs besoins, pas capable de les identifier, ni d'y répondre de manière adapté. Souvent polypathologique, souvent il est difficile à domicile de stabiliser la situation.

Orientation partenaires : Fiche MAIA à renseigner (max d'information), recueil d'information pour s'assurer de la recevabilité de la demande selon les critères d'inclusion cités ci-dessous. Si refus, orientation vers un autre partenaire...

Durée de prise en charge : Pas de durée de prise en charge, critères pour sortir de la gestion de cas : entrée en établissement, DC ou alors si la situation se stabilise au regard d'une prise en charge précoce (décision collégiale, le gestionnaire de cas n'est pas décideur).

Consentement : si la personne est dans le refus, méfiant, le trouble cognitif est associé au trouble psy qui complique la relation ; Le gestionnaire de cas va trouver la petite porte qui permet de créer un lien de confiance, ouvrir la porte est signe de consentement ;

- **Cognitif : EMC2 Equipe Mobile Cognition et Comportement (Trouble cognitif ET trouble du comportement)**

L'équipe : 2 médecins, 2 IDE, 1 Neuropsychologue, ½ ETP Assistante sociale. Il s'agit d'une équipe médicale qui intervient avec Montollivet. Spécificité d'intervention médicale sur des troubles cognitifs compliqués et des troubles du comportement. Double association pour intervenir. L'idée c'est d'arriver à une stabilisation médicale, surtout sur les troubles du comportement. Rattaché à Montolivet.

Territoire : Tout Marseille, une extension géographique d'autorisation a été validée par l'ARS, l'équipe est en cours de recrutement pour une mise en œuvre sur Allauch, Plan de Cuques, Septème et les Pennes, La Ciotat ;

Le même secteur de la MAIA et le secteur de l'UMPPA de manière à proposer une meilleure coordination.

Critères d'inclusion : pas de critère d'âge, pas besoin de médecin traitant, qui sera mis en place ultérieurement. L'EMC2 est prescripteur, traite et propose un traitement qui sera reconduit par le médecin traitant. Trouble cognitif (diagnostiqué ou pas) ET trouble du comportement (Syndrome oppositionnel : « je ne veux pas mes soins d'hygiène », « je ne veux pas de mise en place d'aide », « je refuse d'aller à mes rdv médicaux », ou encore des délires, des délires d'opposition, paranoïaque souvent avec agressivité verbale, physique contre l'aidant... qui gêne la mise en place des aides au quotidien à domicile. Ou encore les hallucinations, l'agitation, les déambulations nocturne, ou encore les troubles de l'humeur, le syndrome dépressif, l'apathie...). Privilégie, un patient sortie du parcours du soin ou opposant. Pas besoin de connaître les spécificités, EMC2, comme le reste des équipes mobiles, n'hésitent pas à réorienter vers l'équipe mobile la plus adaptée au regard de la situation et du diagnostic plus affiné.

Pas d'intervention en urgence, et encore moins lors d'une mise en danger (contacter pompier, urgence et ensuite hospitalisation). Un délai d'intervention de 2 ou 3 jours habituellement, en ce moment c'est plutôt (2 à 3 semaines).

Orientation partenaires : Tout le monde peut solliciter l'EMC2, notamment pour les cas les plus complexes.

But : Encourager un maintien à domicile avec une stabilisation et non un suivi médical. Une orientation vers les partenaires est alors proposée. L'équipe apporte une réponse médicale, à savoir de somatiser. Un patient avec un trouble du comportement qui peut, être expliqué par une infection, ce qui pourrait expliquer la variation comportementale et puis mettre en place un traitement quand le trouble du comportement est perturbateur.

Possibilité d'intervenir à domicile (avec matériel) en interventionnel (soins à domicile) si besoin. Equipé médicalement, stabiliser les troubles du comportement et non de suivre le patient, sur le plan médical (1.6ETP médecin et 0.2 social). Sur la dimension sociale, il

s'agit d'initier et de relayer aux partenaires (gestionnaire de cas...). Volet médicamenteux et non médicamenteux, possibilité de faire intervenir une neuropsychologue qui assure l'accompagnement de l'aidant avec une psychoéducation de l'aidant, sur comment on se comporte face à quelqu'un agressif ou irritable, intolérant à la frustration, comment désamorcer des troubles du comportement avec du non médicamenteux, du soutien psychologique à l'aidant, au patient, et travailler avec le partenaires professionnels en souffrance. Lorsque le patient est stabilisé, le dossier est clôturé, il est possible de réouvrir le dossier si nécessaire.

- **Cognitif : ESA Equipe Spécialisée Alzheimer ALLAUCH**

L'équipe: IDE coordonne ESA, psychomotricienne et 2 ASG (Assistante de Soins en Gérontologie) rattaché au SSIAD d'ALLAUCH, depuis 2012.

Territoire : Sectorisé Allauch, Plan de Cuques et Septèmes les Vallons.

But : Offre de soins à domicile : soin d'accompagnement et de réhabilitation, au nombre de 12 à 15, 1 fois par an, remboursé par la sécurité, sur prescription du médecin traitant ou spécialisé, (gériatre ou neurologue).

Critères d'inclusion : Pas de critère d'âge, être atteint de la maladie d'Alzheimer ou maladie apparentée, ou maladie de parkinson. Patient diagnostiqué stade léger à modéré, et si la personne est assez "sociale" et compense le déficit cognitif. GIR 1 et 2 à proscrire.

Missions générale plusieurs axes :

- Favoriser le maintien à domicile du patient autour d'un plan de soins individualisé,
- Guider et orienter le patient dans les actes de la vie quotidienne afin de préserver son autonomie,
- Solliciter et renforcer les compétences de la personne,
- Valoriser le patient dans ses initiatives et ses actions,

Aider l'aidant à améliorer ses compétences, notamment en matière de communication verbale, non verbale, et l'éducation en santé.

Agir sur l'environnement de la personne afin d'améliorer leur potentiel cognitif, moteur et sensoriel.

Orientation : Demande de façon spontanée, avec une ordonnance du médecin. La demande est enregistrée, il est proposé alors une rencontre avec IDE et Psychomotricienne, il est établi un bilan de situation, (échange d'une durée de 1h à 1h30, qui aborde les antécédents médicaux, paramédicaux, les choix de la personne, son histoire de vie, dans le but d'établir une relation de confiance). Un deuxième rendez-vous est alors proposé afin d'établir un bilan géronto psychomoteur (motricité globale, motricité fine, la coordination, schéma corporel, latéralité, les fonctions cognitives : repère spatiaux, temporal...).

En équipe, sont abordés les objectifs de travail et la mise en place des actions. L' ASG prendra le relais sur préconisation : plan de soins individuels avec un axe de travail soit sur une sphère cognitive soit une sphère motrice, ou activité d'accompagnement de la vie quotidienne, avec mise en place de repères (réhabilitation, établir un planning hebdomadaire, utiliser des appareils usuels comme le téléphone), afin de stimuler cognitivement la personne, à raison d'une séance hebdomadaire . Une visite de fin de parcours a lieu et il est proposé des relais professionnels si nécessaire.

- **Cognitif : ESA Equipe Spécialisée Alzheimer MONTOLIVET**

Même fonctionnement que l'ESA d'Allauch, avec une particularité, c'est qu'il assure des suivis. A ce jour une fil-active de 30 personnes avec 6 mois d'attente.

L'Ergothérapeute est accès sur l'autonomie du quotidien, l'adaptation du logement, aide visuelle, aide technique, pour la prévention des chutes, et effectue un bilan de l'environnement. Un travail de relais professionnels (accueil de jour, orthophoniste, des associations de quartiers, les clubs seniors...) est proposé. L'ESA assure un rôle d'information en direction des aidants...

Territoire : 3 et 4 arr. et 10 à 16 arr. de Marseille.

- **Cognitif : E.S.P Equipe Spécialisée Parkinson**

Prise en charge : **12 à 15** séances / an au domicile avec une psychomotricienne auprès de personne atteint d'une maladie de Parkinson typique ou atypique.

1ère séance: l'IDE coordinatrice établit un plan de soins et un bilan de situation.

Etablir un lien de confiance, un bilan gérontopsychomoteur et un suivi thérapeutique avec pour objectif de travailler sur les coordinations motrices globales et la peur de chuter (émotionnel, comment redonner confiance en son corps pour assurer son quotidien ?). Travail en collaboration avec un kinésithérapeute pour poursuivre le travail thérapeutique.

Sur prescription du médecin généraliste, le neurologue ou gériatre

Secteurs géographiques : **3-4e** Arr. et du **10** au **16e** Arr. de Marseille.

1 mois d'attente à ce jour.

• Mardi 13/12/2022 - Réunion d'information «Démarchage pour les contrats GAZ et ELECTRICITE »

Le nombre de séniors augmente de nos jours. Plus qu'une simple catégorie de consommateurs, ils sont devenus de véritables cibles marketing pour des produits ou services qui leur sont spécifiquement destinés. Non seulement il faut les protéger, mais il faut contribuer à leur permettre de rester des consom'acteurs maîtres de leurs choix

Nombre d'intervenants : 2

Nombre de participants : 12

- **CTRC PACA : Centre Technique Régional de la Consommation**

Intervenante : Emna Zghal, Directrice et juriste du CTRC PACA : 23, rue du Coq 13001 MARSEILLE Tél : 04 91 50 27 94 contact@ctrc-paca.org site : <http://www.ctrc-paca.org/>
Association loi 1901 sans but lucratif, c'est le seul outil technique en réseau avec l'Institut National de la Consommation au service des associations et des consommateurs.

Les adhérents sont exclusivement des délégations départementales des associations de consommateurs nationales pour la plupart, ou départementales.

Nous n'avons pas d'adhérents particuliers, ce qui explique que nous ne recevons pas les consommateurs. Nous les dirigeons vers les organisations départementales ou locales de la région PACA :

- l'AFOC (Association Force Ouvrière Consommateurs),

- la CGL (Confédération Générale du Logement),

- la CLCV (Consommation Logement et Cadre de Vie),
- Familles de France,
- UDAF,
- l'INDECOSA ;

- **Présentation de l'INDECOSA CGT 13 :**

Intervenante : Geneviève Victoréro site <https://indecosa.fr/> Association pour l'INformation et la DEfense des COnsommateurs Salariés (mais aussi retraités, demandeurs d'emplois, étudiants...) vous accompagne dans vos démarches lorsque vous êtes exposés à un litige (santé, téléphonie, denrées périmées, location... et depuis peu spécialisé dans les litiges liés au logement).

En conclusion, ces réunions d'information et comités technique rencontrent toujours un franc succès avec un total de **154 participants sur 6 réunions proposées**. Le niveau de participations démontre l'intérêt des partenaires aux sujets proposés qui sont tout aussi varié et sont le résultat des échanges et des demandes partenariales. Les demandes s'orientent vers des retours à des fondamentaux utiles à leur pratique professionnelle.

2.7.4 Autres instances de coordination sur le territoire :

La M.A.I.A. et la Plateforme Territorialisée d'Appui (Pratic Santé) :

Le travail de partenariat et de concertation avec ces deux instances s'est poursuivi en 2021. Il a été centré sur la crise sanitaire, qui a permis de mettre en œuvre une nouvelle dynamique.

L'équipe Mobile Gériatrique Domicile Ville Site Nord :

Lien du Pôle avec cette instance : Nous avons avec l'équipe mobile, des relations partenariales régulières permettant des orientations réciproques et une intervention concertée pour des situations communes. Des évaluations conjointes sont parfois réalisées, notamment pour des situations problématiques. Le travail s'est poursuivi en 2021 avec toujours une adaptation par rapport à la crise sanitaire.

➤ **Réseau de santé Mentale et Logement (sur les 13/14èmes et sur les 15/16èmes) :**

L'objectif de ce réseau est le maintien dans le logement des personnes souffrant de problèmes de santé mentale (tout public à partir de 18 ans). Le Réseau organise des réunions pluridisciplinaires régulières autour de situations évoquées au cours de chaque rencontre en vue d'en suivre l'évolution. Les réunions, animées par une coordinatrice, rassemblent les acteurs du secteur psychiatrique, les travailleurs sociaux, notamment des M.D.S., les bailleurs et autres acteurs divers.

Lien du Pôle avec ces réseaux : Le Pôle Infos Seniors participe à certaines réunions proposées. Une première réunion était initialement prévue le 5 novembre 2020 avec différents acteurs, tels que les bailleurs sociaux du territoire et les acteurs de la psychiatrie. Cette date a été déplacée en 2021 en raison du second confinement.

Mission III : Informer, évaluer, orienter

Le Pôle Infos Séniors est à la disposition des personnes âgées d'au moins 60 ans, leur familles, aidants et des professionnels intervenant auprès de ce public.

Pour avoir une visibilité sur l'activité du Pôle Infos Séniors Marseille Nord, un focus est réalisé sur la mission d'information et d'évaluation qui est graduée en deux niveaux en fonction de la situation évoquée, à savoir :

- Niveau 1 => Information et orientation – Réalisé par la Chargée d'Accueil
- Niveau 2 => Évaluation des besoins et préconisations - Réalisé par l'Assistante de Coordination

C'est au travers de ces 2 niveaux que la mission prend son sens.

2.8_Niveau 1 : La mise en œuvre de la mission d'information par le Pôle

Le Pôle Infos seniors s'attache à répondre de ses missions. Le recensement des demandes et leurs classifications sont les indicateurs de suivi de la mission d'information. En 2022, cela a représenté 811 demandes (contre **682** en 2021) qui se sont déclinées sous différentes formes en fonction de la problématique rencontrée et des profils de public.

Il peut y avoir une demande d'information pour plusieurs thématiques, elles sont réparties de la façon suivante :

- 657 (contre 555 en 2021) demandes émanent des seniors
- 172 (contre 116 en 2021) demandes proviennent de professionnels
- 23 demandes des aidants

Des chiffres à nuancer, il est possible que le changement d'équipe n'ait pas permis une traçabilité aussi exemplaire qu'il se doit et que cela ait entraîné une perte de données non quantifiable. Depuis, les tableaux de bords de suivis d'activité ont été mis à jour et les procédures de travail sont acquises de manière à assurer une traçabilité au plus près de la réalité.

A suivre, un focus sur la déclinaison du type de public, les origines des demandes ou les types des demandes vous permettra de mieux comprendre les enjeux. Nous avons donc dissocié les indicateurs de la demande des Séniors et d'autre part, ceux de la demande des Professionnels et pour finir celles des aidants.

2.8.1_La demande des Séniors

❖ Quel public Séniors s'adresse au Pôle Infos Séniors Marseille Nord ?

Selon l'annexe 3, le tableau intitulé « Le public s'adressant au Pôle » indique que le Pôle Infos Séniors Marseille Nord a reçu 597 dont 487 nouvelles personnes en 2022. Il s'agit

majoritairement des personnes âgées ou leurs familles. Cette répartition des demandeurs reste stable par rapport à l'année 2021²

De plus, il est intéressant de constater que les demandes sont différentes en fonction des tranches d'âge. En effet, les personnes entre 60-70 ans sont intéressées par les aides administratives alors que les personnes de 80-90 ans cherchent des solutions de renforcement du plan d'aide ou de la coordination professionnelles pour un maintien au domicile adapté.

✧ **Typologie des demandes Séniors**

Selon l'annexe 4 « Typologie des demandes », sur l'année 2022, le Pôle infos Séniors Marseille Nord a reçu 657 demandes d'informations dont 501 demandes de niveau 1 (Information et Orientation) et 96 demandes de niveau 2 (Évaluation besoins et préconisations) qui se répartissent en plusieurs catégories. Il est à noter qu'une demande peut avoir plusieurs items. Ces demandes étaient majoritairement liées :

- Au Maintien à domicile pour 124 d'entre elles
- A une demande d'un professionnel pour une évaluation à domicile pour 61 demandes
- Au logement (adaptation, aide, ...) pour 43 demandes
- A l'accès aux droits et aux soins pour 64
- Au transport pour tout de même 12 demandes.

Nous pouvons constater le taux important de demandes autour du maintien à domicile.

✧ **Comment les Séniors ont connu le pôle infos seniors ?**

Selon l'annexe 5 « Les Orientations », le tableau 1 « Comment les Séniors ont connu le pôle infos seniors ? » indique que sur 666 personnes Séniors demandeuses d'information, 343 personnes ont connu très majoritairement le Pôle par l'intermédiaire d'un professionnel et 148 (contre 120 en 2021) par de la communication type internet, forum...

En effet, le Pôle Infos Séniors Marseille Nord est le seul Pôle à bénéficier d'un site internet. De ce fait, le Pôle est facilement identifiable par les personnes même hors zone³ d'intervention qui sont orientées à ce moment-là vers les bons interlocuteurs. Enfin, au lendemain de la crise sanitaire, l'année 2022 s'est montrée timide en festivités. Quelques forums ont tout de même eu lieu afin de promouvoir le Pôle, communiquer, favoriser l'échange et l'ouverture vers les autres.

A noter cependant, un travail d'articulation auprès des partenaires afin de réduire les demandes hors zones qui ont subi une augmentation significative, à savoir 121 demandes hors zone contre 64 demandes en 2021.

✧ **Quelle est l'origine géographique de la demande ?**

En 2022, d'après l'annexe 6 « Origine géographique de la demande », les secteurs qui ont largement sollicités le Pôle sont le 13ème - 14ème - et 15ème arrondissement. Le 16ème

² Cf. Rapport d'activité 2021

³ 121 demandes selon le tableau 2 de l'annexe 6 « Orientation Hors Zone »

arrondissement est peu demandeur car cela s'explique par l'existence sur cette zone d'un maillage social très important et très actif (CIQ, MDS, Centre de loisirs, ...).

Nous notons, comme l'indique le graphique de l'annexe 6, une majorité de personnes résidant sur le 14^{ème} arrondissement sur lequel le service est implanté. Cela démontre l'importance de la proximité, notamment pour notre public cible.

De plus, il est intéressant de constater que le Pôle a reçu 37 appels hors territoire et/ou non couvert par un pôle, qui ont été orientés.

❖ **Quel public se rend dans les locaux du Pôle ?**

Sur les 597 demandes de Séniors, 75 personnes ont été reçu en rendez-vous, provenant essentiellement du 14^{ème} où le service est implanté, ce qui montre l'importance de la proximité notamment pour notre public cible ; et 100% de ces visiteurs ont obtenu de notre service une réponse immédiate majoritairement apportée par la Chargée d'Accueil.

Toutefois, il est important de noter que, durant l'année 2022, au lendemain du contexte sanitaire, l'accueil du public peine à être spontané et le rendez-vous devient l'usage même si sur ce deuxième semestre 2022, nous pouvons noter une augmentation de sa fréquentation.

❖ **Quelle personne âgée s'adresse au Pôle Infos Séniors ?**

Au regard de l'annexe 7 « Quelle personne âgée s'adresse au Pôle Infos Séniors » différents tableaux tendent à répondre à cette question sous plusieurs angles.

En croisant les données du tableau 1 qui représente le public par sexe et par tranche d'âge, celles du tableau 2 sur la répartition des sexes par style de vie (seul, couple, ...) et celles du tableau 3 sur le type de logement, on peut obtenir un profil type de la personne demandeuse. On peut alors constater que l'essentiel du public est féminin, vivant seule, avec une forte propension pour deux tranches d'âges, les 70 à 79 ans et celle de 80 à 89 ans vivant dans un logement privé à savoir hors EHPAD, résidence autonomie... Il est à noter que le Pôle Infos Séniors ne touche pas le public vivant en institution.

De plus, le 4^{ème} tableau aborde la représentation des intervenants professionnels à domicile. Une personne peut bénéficier d'un ou plusieurs aides. 321 personnes (soit 1/3) ne bénéficient d'aucune aide ou n'ont jamais fait appel à un service en rapport avec leur statut de seniors (y compris la santé) et sollicite le Pôle pour trouver une réponse à leurs situations. 33 personnes sont repérées comme isolées. En réponse au cahier des charges, l'item personne isolée mérite pourtant d'être clarifié et de poser ainsi des critères pour mieux repérer cette problématique.

Enfin, les tableaux 5 et le graphique permettent d'identifier le nombre de personnes qui ont un entourage mobilisable. On constate que les enfants sont les principaux aidants familiaux, même s'ils n'habitent pas sur le même territoire et qu'ils sont majoritairement les filles. Les aides apportées par ces aidants sont majoritairement administratives et sur la gestion financière.

De plus, il est à noter que 200 personnes n'ont pas d'entourage mobilisable, autant (279) qui peuvent compter sur. A noter que 94 personnes mobilisent ponctuellement leur entourage. Peu se trouve en absence d'entourage mobilisable (9). Le Pôle arrive à toucher tous types de personne, cependant la personne isolée reste encore à la marge. Tout

comme sa caractéristique l'indique une personne isolée est difficilement identifiable et par conséquent identifiée.

❖ **Quel est le motif de la demande pour le public Séniors hors professionnel et aidant ?**

Selon l'annexe 8 « Motifs de la demande », l'essentiel des demandes concernent comme motif principal :

-Le maintien à domicile avec l'aide à domicile, le renforcement du plan des aide et le portage de repas, téléassistance

-L'accès aux droits : retraite et aides financières,

-L'accueil des structures : accueil de jour, entrée en EHPAD, Résidence Autonomie, Accueil de Jour

-Le logement : adaptation du logement, relogement,

« Le besoin repéré » représente l'étayage réalisé par la Chargée d'Accueil qui repère dans la demande plusieurs problématiques.

« Demande ultérieure » concerne les personnes qui sollicitent à nouveau le Pôle pour avoir d'autres informations supplémentaires sur d'autres thématiques.

A noter une baisse significative (10 demandes en 2022 contre 28 en 2021) à ne pas négliger en matière d'offre de service et de notre mission d'observatoire gérontologique, notamment sur le motif de la demande concernant le soin, qu'il s'agisse de bilan, de consultation de médecins généralistes, d'équipes spécialisées ou de spécialistes, de professionnel du paramédical ou de soutien psychologique au sortir de la crise sanitaire... Il semblerait que le Pôle soit mieux identifié et repéré dans le cadre de ses missions et que la PTA ou encore les CPTS constituent une réponse de proximité satisfaisante.

2.8.2 La demande des professionnels

En 2022, le Pôle a reçu **172 demandes de professionnels** pour une ou plusieurs problématiques, soit 116 professionnels. 70% des demandes ont été traité par la Chargée d'Accueil.

Selon l'annexe 9 « Demandes par un professionnel », les demandes des professionnels concernent majoritairement un :

-« Appui technique » : Il s'agit d'un conseil sur une orientation, une recherche de partenaire et/ou professionnel autre, réunion de synthèse,

-« Maintien à domicile » : renfort du plan d'aide, changement de SAAD, recherche de paramédicaux, aménagement du domicile...

-« Info Mission des Pôles Infos seniors » et « Rencontre avec le Pôle »

Un professionnel s'adressant au Pôle demande essentiellement une intervention à domicile pour évaluer la situation du senior dans un contexte global. Elle peut être conjointe et aboutir à des préconisations que mettra en application le professionnel à l'origine de la demande.

L'augmentation significative des informations demandées sur l'item « Info missions du Pôle » et des « Rencontres avec le Pôle » sont le parfait exemple d'une traçabilité qui se veut controversée. En effet, le changement d'équipe participe à l'évolution de nouvelles

pratiques lorsqu'il s'agit de traçabilité, tout en étant en conformité avec le cahier des charges. Il s'agissait ici, de promouvoir le Pôle, au lendemain de la crise sanitaire ainsi que le changement de l'équipe opérationnelle, et ce afin de redynamiser le territoire.

L'association ACADEL (Association pour la Concertation et Développement Local) qui a pour but de favoriser le lien social et de mettre en œuvre des actions d'insertion socio-éducative et professionnelle en direction des habitants des 15^{ème} et 16^{ème} arr. de Marseille, nous a sollicité dans le cadre d'un appui aux professionnels. Le nombre de bénéficiaires RSA dont l'âge varie entre 55 ans et 61 ans ne cesse d'augmenter. Le rôle d'aidant constitue un frein non négligeable à un éventuel retour à l'emploi. Il semble opportun de réfléchir ensemble à comment « aider les aidants », notamment en assurant une mission d'information sur leurs droits, sur un accompagnement au quotidien et de valoriser leur expérience, sans oublier de les sensibiliser à l'épuisement.

2.8.3 La demande des aidants

En 2022, selon l'annexe 10, « Quel est le motif de la demande pour les aidants », le Pôle a été sollicité par seulement 23 aidants. Au lendemain de la crise sanitaire, une diminution des orientations vers notre service a été constaté. Il est vrai que les aidants souhaitant être informés essentiellement sur les solutions de répit et leurs droits, n'ont pu en bénéficier pour cause de réduction, voire de suppression des activités et des dispositifs dédiés, à savoir les accueils spécialisés et les accompagnements dédiés.

La sollicitation de notre service a permis à chaque aidant d'obtenir une ou plusieurs réponses à sa demande. Les informations souhaitées tendent à trouver une solution permettant le maintien de leur proche à domicile tout en leur procurant répit et soutien.

En conclusion les différentes demandes de Niveau 1, qu'elles émanent du public, des professionnels ou des aidants, trouvent toujours une réponse auprès de la Chargée d'Accueil. Son rôle est capital dans l'information et l'orientation du public vers le bon interlocuteur. Lorsque la demande d'information arrive à son terme et qu'une évaluation est nécessaire, la demande d'information passe alors au Niveau 2.

2.9 Niveau 2 : De l'évaluation à l'orientation :

La demande de Niveau 2 est prise en charge par l'Assistante de Coordination qui est en charge de l'expertise gérontologique des demandes individuelles. L'évaluation est réalisée soit à domicile soit par téléphone est aboutie à un plan de préconisation voire un accompagnement si nécessaire.

✧ L'évaluation

En 2022, les deux assistantes de coordination ont traité 213 demandes confondues.

Sur ces 213 demandes, 96 concernent une demande d'évaluation.

Les 117 autres demandes, qui concernent de l'information, orientation et coordination s'expliquent par la prise de relais de la chargée d'accueil, d'information et d'orientation.

Cela s'explique également lorsqu'une situation que nous pensions qui sollicitait une évaluation se trouve être finalement exclusivement une coordination ou une transmission d'informations, ou une simple mise en lien avec un référent social qui connaît déjà la situation.

Les motifs des demandes :

Les motifs des demandes concernent les thématiques suivantes :

- Isolement : 35
- Problématiques de logement : 30
- Forte précarité : 19
- Maltraitance : 3
- Maintien à domicile : 100

La première demande exprimée par la personne âgée, son entourage ou le professionnel à la recherche d'informations, d'orientation et d'évaluation touche en grande majorité la thématique du maintien à domicile, vient ensuite la question de l'isolement des personnes âgées et leur condition de logement pour 65 demandes traitées par l'assistante de coordination.

La forte précarité qui touche les territoires Nord de Marseille sont rarement la porte d'entrée pour solliciter une évaluation du pôle, seulement 19 demandes pour l'année 2022. Il est cependant à noter que la précarité est sous-jacente à la question du logement et du maintien à domicile. En effet, cette précarité n'est pas toujours mise en avant lors du premier échange avec le pôle ou une demande exprimée. La visite à domicile ou lors de l'approfondissement de la situation, il nous est souvent donné à voir des conditions de vie des personnes âgées du territoire qui sont parfois extrêmement précaires ou en voie de l'être, accentué par la perte d'autonomie.

Les problématiques peuvent se cumuler pour certaines situations ce qui complexifie fortement le parcours de la personne âgée et/ou de son entourage. Il est souvent relaté le fait suivant « je ne sais pas à qui m'adresser » « par où commencer ». Il est aussi à noter que les services vers qui nous pouvons orienter ont des missions spécifiques et la prise en compte de la globalité de la situation n'est pas toujours possible.

La multiplicité des intervenants est parfois un frein pour certaines personnes âgées qui ne se sentent pas toujours en confiance pour parler de leur situation personnelle et/ou n'arrive pas à identifier les professionnels leurs missions/limites, ce qui constitue un frein supplémentaire et conduit parfois au renoncement.

Le travail d'animation de territoire participe grandement à définir les contours d'une articulation de tous les dispositifs et/ou services afin de fluidifier le parcours des seniors. Les visites à domicile conjointes, à l'initiative des professionnels, et avec le consentement du senior, est l'occasion d'instaurer un lien de confiance et d'engager un travail de partenariat afin de proposer un plan d'intervention adapté.

Le maintien à domicile est évidemment la thématique la plus récurrente en lien avec les politiques de MAD. Le senior exprime son souhait de rester dans son lieu de vie le plus longtemps possible. Les propos sont à nuancer, souvent par méconnaissance ou fausses représentations des alternatives qui peuvent être proposées, telles que les résidences

autonomie, logement intergénérationnel, EHPAD... La peur de devoir organiser un déménagement, le financement de certaines structures, de changer certaines habitudes de vie sont des freins pour aller vers un nouveau lieu de vie qui serait plus adapté à l'avancée en âge.

Cette thématique est sous-jacente aux questions des conditions de vie et d'adaptation du logement au vieillissement et par conséquent à la dépendance. La complexité de mutation de logement adapté à notre public cible, dans le parc public est à noter. Peu de logements sont disponibles par rapport au nombre important de demande que ce soit pour les personnes âgées et/ou handicapées.

La difficulté des démarches pour l'aménagement du domicile et les délais d'attente des réponses des différents organismes (ANAH, CARSAT, Caisses de retraite complémentaire, MDPH...) sont des facteurs de découragement et d'agacement pour notre public qui est souvent déjà en situation de dépendance et n'a pas pu anticiper les besoins spécifiques au sein du logement.

La réponse aux demandes d'évaluation :

Sur les 96 demandes de niveau 2, 65 évaluations à domicile ont été menées contre 31 évaluations par téléphone.

Le choix de l'évaluation par téléphone ou de la visite à domicile s'explique en fonction de la capacité de la personne à se saisir de l'information et de pouvoir s'exprimer.

En effet, si la personne n'arrive pas à formuler ses besoins, s'il n'y a pas d'aidant proche pour faciliter la compréhension de l'information par téléphone, à ce moment-là, une visite à domicile est organisée. Le Pôle a à cœur de réaliser des visites afin de faciliter l'accès à l'information aux personnes les plus éloignées ou dépendantes.

La VAD permet aussi à la personne âgée de plus facilement expliquer son quotidien, de monter ses difficultés et bien souvent cela facilite le dialogue et les échanges. Lors de la VAD il nous est donné à voir les conditions de vie, les ressources sur lesquelles nous pouvons nous appuyer (voisinages, commerce de proximité.) ou bien les facteurs aggravants. Grâce à ces éléments, nos préconisations sont davantage adaptées à la réalité de la personne âgée et de son entourage si tel est le cas.

De plus, en cas d'orientation et de coordination vers d'autres partenaires, des précieuses informations sont parfois transmises aux professionnels vers qui nous effectuons ce relais, dans le respect du partage d'informations à caractère secret.

Aussi, les problématiques de mobilité au sens large (physique, psychologique...) est un réel frein pour venir nous rencontrer au sein du pôle.

Néanmoins, en 2022, la situation sanitaire nous a permis à nouveau d'accueillir au sein du Pôle, les personnes âgées et/ou leur entourage. Les assistantes de coordination ont reçu 12 personnes lors de rendez-vous organisés ou en accueil du public.

La réponse à l'évaluation par une VAD fait suite également à la faible mobilité des personnes âgées du fait de leur état de santé, leur impossibilité de sortir du domicile, de ne pas être véhiculé ou l'impossibilité d'être accompagné. Accentué par le manque d'offres de transport en commun qui touche tous nos secteurs d'interventions. Ou encore qui ne sont pas adaptés aux besoins et difficultés des personnes âgées à mobilité réduite mais qui ne sont pas en possession d'une carte d'invalidité présentant un taux d'invalidité d'au moins 80%, délivrée par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH). Un service comme « mobi-métropole » adapté aux personnes âgées seraient une réponse

pour que les personnes âgées puissent se déplacer avec davantage d'autonomie et d'indépendance lorsque la difficulté est uniquement l'accessibilité et la sécurité.

L'orientation des demandes :

Concernant les demandes reçues par les assistantes de coordination, les personnes ont été orientées de la façon suivante ;

- 128 par des professionnels :
 - Service social (APA, centres sociaux, MDS, ...) => 82
 - Service Sanitaire (GC, IDEL, MT...) => 26
 - Acteurs du logement (bailleurs) => 4
 - Services d'aide à domicile => 3
 - Milieu associatif => 13
- 59 par le senior lui-même ou son entourage

Nous pouvons constater des facilités d'interpellations des divers services sociaux ayant parfaitement repéré nos missions et notre complémentarité dans certaines situations.

La participation aux réunions d'informations, aux RDV de présentation des services, l'animation de territoire, forums... contribue au fait d'être identifié par les acteurs de terrain qui nous interpellent à bon escient.

Les seniors et/ou l'entourage nous interpellent facilement lorsqu'un besoin se fait sentir.

❖ Plan de préconisation

En 2022, les assistantes de coordination ont pu proposer 59 plans de préconisations lors des évaluations. Ces plans de préconisations ont pour objectifs de récapituler l'entretien permettant d'évaluer les besoins qui ont été conjointement identifiés. En fonction de ceux-ci une ou plusieurs préconisations sont notées afin de tenter de répondre à demande de la personne âgée.

L'assistante de coordination aide parfois à « mettre le pied à l'étrier » en aidant à la complétude de certains dossiers tels que le dossier APA, caisse de retraite, demande de téléassistance, demande d'entrée en EHPAD ... ou lorsque la personne ne se sent pas suffisamment confiante d'effectuer seule la démarche, ce qui pourrait ralentir les procédures ou encourager le renoncement. L'objectif poursuivi est celui d'améliorer le quotidien de la personne.

Si la personne n'est pas en capacité de se saisir du plan de préconisation du fait de ses difficultés (langue, santé, capacité de compréhension) et avec son accord, à ce moment-là, l'Assistante de Coordination s'occupe de faire les orientations et la coordination auprès des professionnels, par exemple avec le CCAS, pour qu'un relai puisse être organisé. Si le relais ne peut pas être fait (absence d'aidant, pas de professionnels au domicile...) l'Assistante de Coordination organise un plan d'Intervention Coordinées.

Les évaluations durent en moyenne 02h00 à chaque visite et en général une seule suffit mais il se peut que, au regard de la complexité de la situation, plusieurs visites avec des professionnels soient organisées.

Nous essayons de prendre régulièrement contact avec les professionnels pouvant assurer un rôle de relais sur certaines missions précises en présence de la personne âgée afin qu'elle puisse identifier que nous ne pouvons proposer un accompagnement sur le moyen/ long terme.

Nous faisons également des visites à domicile conjointe avec d'autres professionnels (AS APA, SAAD, MAIA, Petits frères des pauvres...). Soit pour permettre une prise de relais et/ou pour une évaluation de la situation à leur demande.

✧ **Le Plan d'Intervention Coordonnée**

En 2022, aucun plan d'intervention coordonné n'a été réalisé.

Le cadre de l'utilisation de ce PIC m'étant assez flou et incompréhensible pour la personne âgée, la réalisation de ces PIC ne sont pas mis en œuvre malgré le fait que parfois aucun relais par travailleurs sociaux ne soit possible ou leur mission ne permet pas d'accompagnement ; par exemple, aider la personne à cheminer et se projeter sur une modification de projet de vie comme un accueil en résidence autonomie.

Cependant, dans les faits, il nous est parfois nécessaire d'accompagner la personne à se mettre en mouvement/ en action, et de l'aider à impulser et mettre en œuvre certains dispositifs par exemple ou faire certaines démarches car cela ne lui serait pas possible de faire seule (impossibilité physique ou cognitive).

En réalité, même si les PIC ne sont pas contractualisés avec la personne âgée nous mettons nos compétences à disposition des personnes âgées dans le respect de notre éthique et pour ne pas laisser la personne seule face à ses difficultés.

3. Les actions en faveur des personnes âgées et leur entourage

Le Pôle, toujours fidèle à ses valeurs, a poursuivi en 2022, les actions à destination des Séniors en faveur de la lutte contre l'exclusion.

3.1 Action « Alimentation, plaisir, santé et petit budget »

Cette année encore, l'action « Alimentation, plaisir, santé et petit budget » a été plébiscité par nos seniors et a été salué par notre Président du conseil régional de Provence-Alpes-Côtes d'Azur.⁴ Cette action de prévention est organisée chaque année par le Pôle depuis 2016 et financé par la Conférence des Financeurs de la prévention de la perte d'autonomie du bel âge. Il s'agissait notamment d'un report de financement de 2020, qui n'avait pas pu être mis en œuvre pour cause de pandémie. Bien que cette action soit reconduite chaque année, elle ne cesse d'évoluer dans son format pour s'adapter au mieux aux besoins des seniors.

Il s'agit d'ateliers d'informations et de cuisine destinés aux personnes de 60 ans et plus, résidant sur le territoire nord de Marseille, leurs aidants, leurs aides ménagères ou auxiliaires de vie afin de promouvoir « le bien-vieillir ». La transmission d'informations, conseils et astuces utiles permet d'adapter l'alimentation à son âge, son état de santé, ses besoins

⁴ Annexe 11 : Courrier reçu en date du 09 juin 2022

nutritionnels, son budget sans oublier, ses goûts. Cette action est portée par la Responsable de Coordination et, l'Assistante de Coordination en assure sa mise en œuvre.

La finalité c'est de réduire les inégalités sociales en agissant sur l'aspect budgétaire, et permettre aux participants de modifier, s'ils le souhaitent, leurs choix et habitudes alimentaires pour « bien vieillir ». Les ateliers, qui se déroulent dans la convivialité, ont été pensés de façon ludique et pour favoriser l'expression et la participation de chacun au travers d'échanges et de débats.

Le second axe essentiel de ce projet est de sensibiliser l'aide-ménagère ou l'auxiliaire de vie à domicile sur la nutrition, les besoins alimentaires en fonction de l'âge et l'état de santé :

- ✓ Pour valoriser le rôle éducatif de ces professionnels, les impliquer dans le choix des menus, la réalisation des courses, la préparation des repas,
- ✓ Pour ne pas faire à la place de la personne mais avec pour favoriser le maintien de l'autonomie.

Cette action vise également à favoriser, tout au long du programme, le lien social, les rencontres, la complicité entre le sénior son aide-ménagère ou son aidant, le partage des savoirs, la curiosité, la créativité, le plaisir de préparer ses repas et le plaisir de manger.

Au regard des bénéfices de cette action, mesurés au cours des 4 éditions précédentes, nous avons souhaité renouveler ce programme pour répondre à de nouvelles demandes d'inscriptions et avec l'objectif d'améliorer la participation des structures d'aide à domicile.

Cependant, au lendemain de la pandémie, et des difficultés de recrutement des Services d'Aides A Domicile, le Pôle s'est vu en difficulté afin de les mobiliser malgré une large campagne de communication. Néanmoins, le programme a pu voir le jour dès le premier semestre 2022. Les thématiques des ateliers sont restées inchangées par rapport au programme initial mais s'est vu légèrement modifié en proposant un format plus adapté⁵.

Bien que le plus gros de la crise sanitaire ait été derrière nous, le pass sanitaire obligatoire a été un frein supplémentaire à la mobilisation des seniors ainsi que la contrainte de la limitation du nombre de participants par sessions (11 contre 15 initialement).

Nous avons enregistré 6 inscriptions pour la session 1 et 11 pour la session 2, pour un total de 17 seniors dont 3 accompagnés d'auxiliaires de vie (AFAD et Main dans la Main).

Une troisième session a été organisée sur le deuxième semestre 2022 dans des conditions de retour à la normale, avec 14 participants.

Cette année, l'action toujours portée par GERONT'O NORD, a été également déployé avec succès sur deux autres Pôles Infos seniors Marseillais. Ainsi, le Pôle Centre et le Pôle 4/12 Allauch, Plan de Cuques ont proposé et développé l'action sur leur territoire

3.2 L'action « RESLEN »

Le RESLEN (Réseau d'Entraide Solidaire de Lutte contre l'Exclusion Numérique) s'est grandement développé en 2022, d'une part grâce à de nouveaux partenariats de terrains et d'autre part grâce à l'ouverture du programme aux 1er, 3ème, 4ème et 12ème arrondissements de Marseille en plus des territoires déjà couverts.

⁵ Annexe 12 : Programme 2022 – Action Alimentation

En décembre 2022 nous comptons 38 accompagnements réalisés ou en cours avec un groupe de 10 bénévoles ce qui représente plus de 800 heures d'accompagnement vers le numérique à domicile.

Nous avons initié 1 personne dans le 3ème arrondissement, 4 dans le 4ème arrondissement, 1 bénéficiaire dans le 12ème arrondissement, 12 bénéficiaires dans le 13ème arrondissement, 5 personnes dans le 14ème arrondissement, 10 seniors dans le 15ème arrondissement, 3 dans le 16ème arrondissement et une à Septèmes les Vallons.

Le RESLEN a permis à chaque senior accompagné de bénéficier d'un programme personnalisé selon son niveau de compétences informatiques, ses besoins et ses envies. Chaque semaine, la chargée de mission ou un bénévole formé a donné rendez-vous à un senior pour une session de deux heures maximum de formation et d'échange.

Nous observons grâce aux bilans réalisés que la totalité des bénéficiaires a pu réaliser des démarches administratives et que chacun est désormais autonome avec les outils informatiques.

Durant l'année nous avons également participé à plusieurs événements autour de la gérontologie et du numérique ce qui nous a permis de créer de nouveaux liens avec les acteurs du territoire et communiquer sur notre action. (13 Habitat, MBA itinérante, les centres sociaux...)

Grâce au soutien de la Conférence des Financeurs et de la fondation des petits frères des pauvres notre action s'est développée en 2022 et prouve son intérêt en luttant contre la fracture numérique.

3.3 L'action Geront' O Sport

En 2022, suite à l'analyse des offres disponibles pour les seniors sur le secteur nord, nous avons réfléchi à un nouveau projet autour du sport santé. L'objectif étant de maintenir l'autonomie des personnes âgées et leur donner les clés pour une bonne hygiène de vie.

Le sport permettant aux seniors de maintenir l'équilibre et de limiter les risques de chutes, le programme que nous proposerons permettra à chacun d'améliorer sa condition physique selon ses capacités sportives. Ces deux actions (Alimentation, plaisir, santé et petit budget et Geront' O Sport) se compléteront et chaque participant pourra s'inscrire librement sur ces deux dispositifs.

Ce projet se déroulera au deuxième semestre de l'année 2023 au sein des centres sociaux Campagne Lévêque et celui de La Rose, dans deux résidences autonomes ainsi qu'au centre sportif de Fontainieu.

4. Dispositif Local d'Accompagnement

L'évolution de l'environnement partenarial et la multiplicité des dispositifs ayant des missions similaires à celles des Pôles Infos seniors, renforcé par un sentiment de « difficulté d'identification » dans le paysage de la gérontologie et l'augmentation des situations individuelles complexes dans un contexte de vieillissement démographique ont

conduit les Pôles infos seniors à se questionner en interne, sur leurs champs d'actions et leurs limites. Comment les Pôles Infos seniors peuvent se positionner dans ce paysage du sanitaire, social et médico-social ? Quelle identité les Pôles veulent-ils incarner ? Tel est le contexte de ce début du DLA.

Rapide rappel de la démarche : Ce DLA a été conduit par France Active de janvier 2020 à juin 2021, suivi par un travail en post DLA sur la période de juillet 2021 à juin 2022 financé par le CD13 ; Ainsi, une fois par mois, soit 21 rencontres, les Responsables de Coordination des Pôles du bassin marseillais et de la région des Bouches du Rhône se sont retrouvés, accueillis à tour de rôle sur chacune des antennes afin de promouvoir une culture commune de la gérontologie au service du parcours des seniors et des professionnels de tout le département. Il s'agit :

- d'affirmer une identité commune pour une meilleure visibilité, une harmonisation et mutualisation des pratiques professionnelles.
- de redéfinir la place des Pôles Infos seniors dans le nouveau paysage partenarial, notamment avec l'arrivée des DAC. Pour information les CLIC au niveau national ou les Pôles Infos seniors pour les Bouches du Rhône peuvent intégrer les DAC sur décision du Conseil Départemental qui à ce jour n'a pris aucune décision en ce qui nous concerne.
- délimiter le champ d'intervention des Pôles Infos seniors face aux situations individuelles, en valorisant notre expertise d'évaluation et de coordination de parcours.

Ce DLA a été l'occasion :

- d'une réunion plénière avec l'ensemble des équipes de terrain des Pôles Infos seniors du département le 7 avril 2022 afin de favoriser une interconnaissance et une réflexion collégiale sur les perspectives d'évolution des PÔLES Infos seniors en proposant différents scénarios.
- d'une enquête réalisée auprès des partenaires et pour laquelle nous avons pu analyser 385 réponses
- d'une création d'un outil partagé, type espace google Drive utile à nos pratiques quotidiennes
- la création de support de sensibilisation dédié aux professionnels, axé sur les connaissances essentielles dans le secteur de la gérontologie dont la première utilisation est à destination des Maisons du Bel Âge.

Plusieurs perspectives se dessinent :

-Scénario 1 : Maintien des missions

Le maintien des missions actuelles nécessite une évolution proportionnelle des équipes face au vieillissement de la population. La mission d'information et d'évaluation des besoins des usagers se développera pour représenter une proportion majoritaire de l'activité des Pôles. Un déséquilibre risque de se créer au détriment des missions partenariales et collectives.

-Scénario 2 : Rééquilibrage des missions

Il s'agit d'un scénario d'anticipation qui a pour objectif la montée en compétences des professionnels de territoire (professionnels de l'accueil à l'accompagnement), une meilleure orientation des publics, recentrer le Pôle comme une instance de coordination. Ce scénario nécessite au préalable un repositionnement des acteurs de l'accueil (MBA, CCAS, MDS, France services) sur l'information simple aux personnes âgées, et une montée en compétence des chargés d'accueil pour devenir assistant de coordination.

Le Pôle se recentrerait sur :

- l'appui aux professionnels pour éviter les ruptures de parcours des personnes du bel âge
- l'évaluation globale des besoins pour les cas complexes

Ces scénarios seront intégrés aux réflexions de renouvellement du schéma de l'autonomie. A ce jour, les Pôles Infos seniors n'ont fait aucun choix de scénario. Les avis divergent tant par la diversité et la spécificité des territoires, que les choix stratégiques des gouvernances qui portent le dispositif des Pôles Infos seniors, et ce afin de répondre aux nouveaux enjeux du paysage sanitaire, social et médico-social.

5. Evaluation des objectifs fixés pour l'année 2022

Les objectifs pour l'année 2023 sont étroitement liés aux objectifs non atteints en 2022 qui concerne le déménagement de l'association, le projet de service du Pôle Infos Séniors Marseille Nord, le développement de l'extension du territoire sur les communes des Pennes Mirabeau et de Septème les Vallons et le projet de fusion-crédation avec EST GERONTO porteur du Pôle Infos Séniors 4/12 - Allauch-Plan de Cuques.

Ces objectifs non atteints ont été impactés par les mouvements de personnels et la prise de poste « d'une nouvelle équipe » en juin 2022.

5.1 Déménagement

Depuis janvier 2015, les locaux du service de l'Association, sont situés au cœur du village de Sainte-Marthe, dans le 14^e arrondissement de Marseille au 3 bd Basile Barrelier. Cette implantation permet au Pôle d'être localisés au centre de son territoire d'intervention. Bien qu'il réponde aux nombreux critères du cahier des charges, ces locaux exigus n'offrent pas toutes les conditions optimales de confidentialité, (mise à disposition d'un seul bureau indépendant) et d'aménagement d'espace et de qualité de vie au travail.

Afin d'améliorer l'organisation du service et des activités, un projet de déménagement a été envisagé depuis 2020, pour disposer de bureaux individuels séparés et d'une grande salle de réunion permettant d'organiser des actions collectives ou réunions partenariales au sein du Pôle.

La particularité géographique du territoire Nord (zone sans transports, superficie du territoire) et le respect des différents critères conformes au cahier des charges, rendent l'aboutissement du projet de déménagement compliqué.

Cependant, nous pouvons compter sur la solidarité de nos partenaires qui ne manquent pas de nous associer à leur projet d'extension d'offres de services. Ainsi, un projet de construction est à venir, livrable d'ici 2024-2025, avec la Fondation Saint Jean de Dieu. où nous aurons l'exclusivité de bureaux mis à disposition, remplissant tous les critères du cahier des charges.

5.2 Le projet de service sur 5 ans et déclinaison annuelle

Au lendemain de la crise sanitaire, au regard de l'absence prolongé de F.C et de la prise de fonction récente de V.S en qualité de Responsable de Coordination, le projet de service 2019-2023 a difficilement pu être mis en œuvre en matière d'animation. En effet, la première feuille de route relative aux missions de V.S ne faisait pas mention de cet axe de travail ; Néanmoins, véritable outil de travail, le projet de service constitue la référence en matière de pratique professionnelle en clarifiant le positionnement institutionnel et donne des indications sur les évolutions en termes de public et de missions. Ainsi, il

donne des repères aux professionnels dans l'exercice de son activité et conduit l'évolution des pratiques et de la structure dans son ensemble. La prochaine évaluation externe est programmée pour le premier trimestre 2026. D'ici là, l'équipe en place ne manquera pas de mettre en œuvre le plan d'action stratégique défini et validé en conseil d'administration. Pour l'heure, la priorité est donnée au développement des extensions de territoire.

5.3 L'extension de territoire - « Aller Vers Septèmes les Vallons et Les Pennes Mirabeau »

Depuis le mois de janvier 2022, le Pôle Infos seniors a pu mettre en œuvre son extension de territoire sur les communes de Septèmes-les-Vallons et les Pennes Mirabeau.

En effet, comme proposé dans la convention établie avec les deux communes, des permanences ont lieu, et l'Assistante de coordination est accueillie au sein des deux CCAS.

Les permanences ont lieu les mercredis des semaines impaires de 13h30 à 16h30 dans les locaux du CCAS de Septèmes-les-Vallons et les jeudis des semaines paires de 13h30 à 16h30 dans les locaux du CCAS des Pennes Mirabeau.

Le recrutement d'une assistante de coordination sur un 0.5 ETP dans le cadre d'une création de poste, est en cours. Une mutualisation des moyens humains avec l'association Est-Géront'o, qui a reçu également une autorisation du Conseil Départemental pour une extension, est envisagée afin de proposer un temps plein ; et sera l'occasion d'enraciner plus encore notre collaboration.

En 2022, 33 personnes ont été reçues dans le cadre des permanences. Le Pôle a été principalement interpellés par les agents du CCAS afin d'effectuer une visite à domicile pour l'évaluation des besoins dans le cadre des missions du Pôle.

Nous avons observé, qu'après les 6 premiers mois de mise en œuvre, le dispositif était davantage identifié et repéré. En effet, nous avons été interpellés par et pour 24 personnes contre 9 personnes sur les 6 premiers mois de l'année.

Néanmoins, nous avons repéré quelques points de vigilance :

- La communication concernant les permanences est insuffisante et par conséquent, les personnes âgées et les professionnels (hormis ceux du CCAS) manquent d'informations.
- La visibilité des permanences n'est pas non plus idéale. Il convient d'entrer dans le CCAS pour avoir connaissance des dates de permanences et de nos supports de communication.
- Il apparaît également que le travail partenarial avec les professionnels de terrain et les professionnels municipaux est à poursuivre. Peu de professionnels nous interpellent pour obtenir un appui technique et peu se déplacent aux réunions d'informations à destination des professionnels du médico-social. Peut-être serait-il intéressant de proposer ces réunions d'informations sur ces territoires ?

- Nous avons constaté que le format des permanences pourrait également être amélioré car les seniors sont souvent plus actifs le matin et ne peuvent pas toujours se déplacer au sein de la permanence. Les problématiques de mobilité sont très prégnantes sur ce territoire et constituent un frein à prendre en considération afin de proposer une offre de service adapté.

Axes d'amélioration :

Au regard des éléments relevés dans les constats, plusieurs axes de travail sont à explorer :

a. La communication

Le premier point à revoir serait orienté vers la communication. Le Pôle va organiser une campagne de démarchage des petits commerces de proximité tels que les pharmacies, boulangeries, coiffeurs, tabac et autres, qui sont des lieux souvent fréquentés par les seniors. Nous songeons aussi à un éventuel passage à la radio sur des radios locales ou sur une station telle que France Bleue Provence. Nous allons également inclure les pages des réseaux sociaux des communes et divers professionnels du territoire.

Nous avons bénéficié d'une présentation des permanences et du pôle dans le Septem'ois, dans le guide pratique destiné aux seniors des Pennes « Nous, Seniors Pennois ». Une communication régulière reste essentielle.

Enfin, dans le but de renforcer l'information auprès des professionnels sur notre présence, nous allons à nouveau communiquer par courriel afin de solliciter une rencontre pour les partenaires clés et proposer une réunion d'information sur les missions du Pôle aux professionnels de chaque commune.

b. La mobilisation du partenariat

Dans le but de renforcer le partenariat avec les agents du CCAS, nous allons proposer une réunion d'information détaillée sur les missions du Pôle Infos seniors et travailler sur l'articulation avec le pôle.

Nous souhaitons également pouvoir recueillir les besoins réels des professionnels de terrain afin de pouvoir coller au mieux aux particularités territoriales. Nous allons donc créer un questionnaire à leur intention que nous leur transmettrons par mail.

Le Pôle Infos seniors en tant qu'expert dans la gérontologie a aussi pour mission d'informer les professionnels sur les différents dispositifs existants, de fait, nous allons déployer nos réunions d'information et comité techniques sur ces territoires.

c. Format des permanences

Après 6 mois de présence, il semble que le format des permanences puisse être repensé. Nous avons donc songé à modifier la fréquence de ces-dernières, qui pourraient éventuellement se tenir le matin car les habitudes des seniors restent la sortie matinale.

De plus, nous pensons proposer une nouvelle organisation du temps de présence sur les permanences en étant disponible 2 heures au sein du CCAS et 1 heure en prospection dans la ville pour aller à la rencontre des partenaires et des institutions.

Après la première année de fonctionnement, il est nécessaire de faire un premier bilan avec les 2 CCAS respectifs afin d'en tirer les premières conclusions et observations.

d. Actions directes en faveur des seniors

Dans l'optique d'offrir le même service à tout notre territoire d'intervention, nous souhaitons également pouvoir développer nos diverses actions collectives à destination des seniors, notamment l'action Alimentation, plaisir, santé et petit budget et l'action RESLEN (Réseau d'Entraide Solidaire et de Lutte contre l'Exclusion Numérique).

Nous souhaitons également pouvoir proposer des réunions d'information à destination des seniors directement.

Enfin, nous avons constaté que la mobilité des seniors semble être un problème, nous étudierons donc la possibilité de délocaliser les permanences pour les rendre plus accessibles aux seniors ayant des difficultés à se déplacer.

6. Evolution de l'Association Géront'o Nord : Vers une fusion-crétion

2022 a constitué un nouveau point d'étape dans le rapprochement entre l'association Est-Géront'o et l'association Géront'o Nord.

« Si on PARTAGE avec SOLIDARITE, nous serons PLUS FORTS pour apporter une PLUS-VALUE sur le TERRITOIRE », telle est l'ambition partagée.

Les enjeux actuels de la politique en faveur des personnes âgées, la mise en place du DAC sur le territoire de Marseille, la démarche DLA qui questionne le positionnement et le devenir des Pôles Infos seniors, tout cela contribue fortement à engager une telle démarche.

Définir le projet de fusion-crétion tel est l'objectif à poursuivre sur 2023.

7. Des perspectives en guise de conclusion

Au lendemain de la crise sanitaire et le renouvellement de l'équipe opérationnelle, l'année 2022 a été une année de transition pour le Pôle Infos seniors Marseille Nord.

L'année 2023 permettra à l'équipe en poste, déjà opérationnelle, d'asseoir sa posture professionnelle. Elle s'efforcera d'identifier et de maîtriser les enjeux, l'environnement de travail et ses spécificités, tout en ayant à cœur de poursuivre les engagements et les valeurs portées par l'association Géront'o Nord, en conformité avec le cahier des charges des Pôles Infos seniors.

Le positionnement à venir sur l'avenir des Pôles reste déterminante pour nos perspectives.

En attendant, l'association poursuit son projet de fusion-crétion et l'équipe opérationnelle ne manquera pas de poursuivre les objectifs non atteints de 2022. Une attention toute particulière pour la mise en œuvre du projet de service en poursuivant les axes d'amélioration déjà engagés dans la perspective de l'évaluation au premier trimestre 2026

Annexes

ANNEXE 1 – REPARTITION PAR TRANCHE D'AGE DE LA POPULATION
SECTEUR 13-14-15-16^{EME} ARRDIT DE MARSEILLE ET LES COMMUNES DES PENNES MIRABEAU ET
SEPTEME LES VALLONS

Arrdt	Tranches d'âge	Total par tranche d'âge	Total des + de 60 ans	Population totale	% + 60 ans au regard de la population globale
13^{ème}	60 à 74 ans	13 201	21 067	91 992	22.9%
	75 et +	6 866			
14^{ème}	60 à 74 ans	7 482	11 958	62 951	19.0%
	75 et +	4 476			
15^{ème}	60 à 74 ans	9 538	14 949	75 901	19.7%
	75 et +	5 411			
16^{ème}	60 à 74 ans	2 349	3 932	16 208	24.3%
	75 et +	1 583			
Septèmes les Vallons	60 à 74 ans	1 638	2784	10 721	25.9%
	75 et +	1 146			
Les Pennes Mirabeau	60 à 74 ans	4 251	6 461	21 387	30.2 %
	75 et +	2 210			
Total			61 151	279 160	21.9 %

Sources : Insee, RP2007, RP2012 et RP2017, exploitations principales, géographie au 01/01/2022.

ANNEXE 2 – LISTE DES ETABLISSEMENTS MEDICAUX-SOCIAUX

Arrdt - Commune	EHPAD	LITS	AIDE SOCIALE	UNITÉ FERMÉE
13°	CHÂTEAU DES MARTÉGAUX	85	65	
13°	OPALINES CLAIRFONTAINE	76	43	
13°	DOMAINE DE FONTFREDE	84	5	13
13°	KORIAN LA LOUBIÈRE	110	5	32
13°	KORIAN LA PÂQUERIE	48	0	12
13°	KORIAN MISTRAL	90	19	11
13°	LA FORÉZIENNE	24	0	OUI
13°	LA SOUVENANCE	62	20	
13°	LES CANNES BLANCHES	95	94	
13°	LES JONQUILLES	96	30	56
13°	LES MAISONS DE MARIE	84	60	15
13°	LES SÉOLANES	129	100	19
13°	RÉSIDENCE NOTRE DAME	90	45	19
13°	ST MAUR – PÔLE GÉRONTOLOGIQUE	90	108	OUI
14°	CHÂTEAU DE FONTAINIEU	125	125	
14°	MAGDALA	85	35	17
14°	SAINT BARTHÉLEMY	245	245	54
15°	RÉSIDENCE MÉDICIS	66	10	18
16°	LES OPALINES SAINT-HENRI	80	30	13
16°	SAINT-GEORGES	170	170	
Septèmes les Vallons	CHÊNE VERT	98	OUI	
Les Pennes Mirabeau	JARDINS MIRABEAU	42	26	14
Les Pennes Mirabeau	LES OPALINES	77	17	15

	RÉSIDENCES AUTONOMIE	LITS	AIDE SOCIALE
13°	RÉSIDENCE SAINT PAUL	80	80
13°	LA FORÉZIENNE	24	0
13°	RÉSIDENCE LA MARIE	82	82
15°	RÉSIDENCE LE CHÂTELIER	62	62
Les Pennes Mirabeau	JARDINS MIRABEAU	64	

	ACCUEIL DE JOUR	LITS
13°	ST MAUR	15
Les Pennes Mirabeau	LES PENSÉES	9
Les Pennes Mirabeau	TENDRE LA MAIN	21

ANNEXE 3 - LE PUBLIC S'ADRESSANT AU POLE INFOS SENIORS MARSEILLE NORD DURANT L'ANNEE 2021.

Origine de la demande	Items complémentaires	Nombre
Personne âgée		272
Famille	Conjoint, enfants, cousins...	269
Entourage	Voisinage, amis...	22
Médecin		7
Professionnels :		
Acteurs sociaux	Service social APA service social Caisses de retraites, CCAS, MDS, MDPH, social, bailleurs sociaux, service social hôpital...	34
Acteurs sanitaires	Libéraux IDE, kiné médecins, hôpital, cliniques, soins palliatifs, HAD, CMP	26
Acteurs médico-sociaux	EHPAD, résidence autonomie, SSIAD, SAAD, ESA, plateforme de répit, accueil de jour, SAMSAH, SAVS, portage de repas, téléassistance, résidence services...	8
Acteurs de coordination	PTA, MAIA, réseaux de santé services d'appui...	15
Acteurs divers	Associations, mairies, centres sociaux, greffière, mandataires, clubs loisirs et clubs seniors, transports, maison du bel âge...	13
	Total professionnel	96
TOTAL		666

ANNEXE 4 – TYPOLOGIE DES DEMANDES

Libellé	Effectif
ACCÈS AUX DROITS - ACCÈS AUX DROITS, RETRAITE/REVERSION/CRC	51
ACCÈS AUX DROITS - AIDE FINANCIÈRE, DETTE/DIFFICULTÉ	43
ACCÈS AUX DROITS - AIDE JURIDIQUE	4
ACCÈS AUX DROITS - DROITS ACCÈS AUX SOINS (PEC, CSS...)	23
ACCÈS AUX DROITS - DROITS ACCÈS ET MAINTIEN AU LOGEMEN	14
ACCÈS AUX DROITS - DROITS AIDE SOCIALE (DOMICILE - ÉTABL.)	25
ACCÈS AUX DROITS - DROITS APA	37
ACCÈS AUX DROITS - DROITS CAISSE RETRAITE (MAINTIEN AU DOM)	11
ACCÈS AUX DROITS - DROITS LIÉS AU HANDICAP (MDPH)	15
ACCÈS AUX DROITS - INFORMATION CESU / DOMISERVE SORTIR+	1
ACCÈS AUX DROITS - PROTECTION JURIDIQUE DE LA PERSONNE	29
ACCUEIL DANS LES STRUCTURES - ACCUEIL DE JOUR	28
ACCUEIL DANS LES STRUCTURES - ENTRÉE EN EHPAD/HÉBERGEMENT PERMANENT	56
ACCUEIL DANS LES STRUCTURES - FAMILLE D'ACCUEIL	2
ACCUEIL DANS LES STRUCTURES - HÉBERGEMENT D'URGENCE	1
ACCUEIL DANS LES STRUCTURES - HEBERGEMENT TEMPORAIRE	11
ACCUEIL DANS LES STRUCTURES - RECHERCHE MAISON DE RETRAITE / EHPAD	13
ACCUEIL DANS LES STRUCTURES - RECHERCHE PLACE AIDE SOCIALE EHPAD	2
ACCUEIL DANS LES STRUCTURES - RECHERCHE RÉSIDENCE AUTONOMIE	7
ACCUEIL DANS LES STRUCTURES - RÉSIDENCE AUTONOMIE/HÉBERGEMENT PERMANEN	18
AIDE ADMINISTRATIVE - AIDE À LA CONSTITUTION DE DOSSIER	25
AIDE ADMINISTRATIVE - AIDE À LA RÉDACTION DE COURRIER	3
AIDE ADMINISTRATIVE - AIDE ADMINISTRATIVE	62
AIDE ADMINISTRATIVE - AIDE AUX DÉMARCHES DÉMATÉRIALISÉES	11
AIDE ADMINISTRATIVE - AIDE POUR LES IMPÔTS	6
AIDE ADMINISTRATIVE - AIDE SUITE À UN DÉCÈS	5
DEMANDE PAR UN PROFESSIONNEL EN LIEN P.A - APPUI TECHNIQUE	1
DEMANDE PAR UN PROFESSIONNEL EN LIEN P.A - COORDINATION	17
DEMANDE PAR UN PROFESSIONNEL EN LIEN P.A - ÉVALUATION	138
DIVERS - AIDE ALIMENTAIRE, C.A.P, BON, COLIS,	7
DIVERS - CONFLIT ENTOURAGE /ÉTABLISS/PROFESSION.	7
DIVERS - DEMANDE COLIS ALIMENTAIRE	1
DIVERS - DEMANDE COLIS DE NOËL	18
DIVERS - INFORMATION MISSIONS PÔLE INFOS SÉNIORS	12
DIVERS - INFORMATION PERSONNE CONNUE DU PÔLE	3
DIVERS - RECHERCHE COORDONNÉES PROF. OU SERVICES	53
INFORMATION PRÉOCCUPANTE - CONFINEMENT PANDÉMIE VACCINATION	3
INFORMATION PRÉOCCUPANTE - INFORMATION PRÉOCCUPANTE	2
INFORMATION PRÉOCCUPANTE - MALTRAITANCE	6
INFORMATION PRÉOCCUPANTE - VULNÉRABILITÉ	13
LOGEMENT - ADAPTATION LOGEMENT	72
LOGEMENT - DÉMÉNAGEMENT	2
LOGEMENT - DETTE LOCATIVE	2
LOGEMENT - ÉVALUATION ERGOTHÉRAPEUTE	1
LOGEMENT - EXPULSION LOCATIVE	8
LOGEMENT - INCURIE/INSALUBRITÉ	8
LOGEMENT - LOGEMENT, RECHERCHE LOGEMENT ADAPTÉ	47

Libellé	Effectif
MAINTIEN AU DOMICILE - AIDE À DOMICILE, À LA VIE QUOTIDIENNE	279
MAINTIEN AU DOMICILE - GARDE À DOMICILE, NUIT, WEEK-END	18
MAINTIEN AU DOMICILE - LIVRAISON COURSES	5
MAINTIEN AU DOMICILE - PETITS TRAVAUX/JARDINAGE	5
MAINTIEN AU DOMICILE - PORTAGES REPAS	33
MAINTIEN AU DOMICILE - RENFORCEMENT/RÉVISION DU PLAN D'AIDE	39
MAINTIEN AU DOMICILE - RETOUR À DOMICILE/SORTIE HOSPIT/EHPAD	27
MAINTIEN AU DOMICILE - TÉLÉ-ASSISTANCE	35
SOINS - BILAN, CONSULTATION MÉMOIRE, ATELIER	11
SOINS - CONVALESCENCE / SSR	5
SOINS - ESA/EQUIPE SPÉCIALISÉES ALZHEIMER	8
SOINS - IDE/SSIAD	1
SOINS - MÉDECINS GÉNÉRALISTES /SPÉCIALISTES	6
SOINS - PROFESSIONNEL PARAMÉDICAL	10
SOINS - SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE	9
SOLLICITATION D'UN AIDANT - AIDE AUX AIDANTS, INFORMATION	9
SOLLICITATION D'UN AIDANT - CONGÉ DU PROCHE AIDANT RÉMUNÉRÉ	1
SOLLICITATION D'UN AIDANT - DROITS DES AIDANTS	14
SOLLICITATION D'UN AIDANT - RÉPIT	9
SOLLICITATION D'UN AIDANT - SOUTIEN POUR LES AIDANTS	3
TRANSPORTS - TRANSPORT POUR ACCÈS AUX SOINS	8
TRANSPORTS - TRANSPORT POUR LES LOISIRS	28
VIE SOCIALE ET CULTURELLE - ACTION COLLECTIVE/PRÉVENTION DU PÔLE	4
VIE SOCIALE ET CULTURELLE - COURS/FORMATION INFORMATIQUE	4
VIE SOCIALE ET CULTURELLE - LOISIRS /ACTIVITÉS /LIEN SOCIAL	48
VIE SOCIALE ET CULTURELLE - RECHERCHE LIEN SOCIAL	7

ANNEXE 5 - LES ORIENTATIONS

TABLEAU 1 – Comment les seniors ont connus le Pôle Infos seniors ?

Moyens	Items complémentaires	Nombres
Information par l'entourage		12
Information par un professionnel	PAR UN PROFESSIONNEL SOCIAL (AS, CESF...)	25
	PAR UN PROFESSIONNEL MÉDICAL (Hôpital, SSR.)	20
	M.D.S.	4
	CCAS/E.S.A.	35
	CONSEIL DÉPARTEMENTAL 13	15
	PAR UN MEDECIN (M.T, NEUROLOGUE...)	7
	I.D.E - KINÉ - PROF. PARAMÉDICAL	9
	E.M.G - RÉSEAU DE SANTÉ - PTA	5
	E.H.P.A.D/FOYER-LOGEMENT/ACCEUIL DE JOUR	9
	DIVERS ACTEURS	142
	AUTRES PÔLE INFOS SÉNIORS 13	13
	CAISSE RETRAITE/COMPLÉMENTAIRE - ASSURANCE/MUTUELLE	4
	CENTRES SOCIAUX, CLUBS, ES13, MAISON DU BEL ÂGE	14
	MAIRIE DU 13È ET 14È	15
	MAIRIE DU 15È ET 16È	2
	MAIRIE PENNES MIRABEAU	2
MAIRIE SEPTÈMES LES VALLONS	5	
ASSOCIATIONS ALZHEIMER/ IMA/ A3/ AA13	5	
	Sous-total	343
Support de communication	Flyers, affiches, site Internet	148
Action de communication	Article de presse, forum	11
Déjà connu		117
Non renseigné		47
	TOTAL	666

TABLEAU 2 – Orientations hors zone

ORIENTATIONS HORS ZONE d'INTERVENTION	Nombre de seniors concernés
AUTRES PÔLE INFOS SÉNIORS 13	1
AUTRES PROFESSIONNELS	26
ENTOURAGE (FAMILLE, AMIS, VOISINS...)	1
PAR UN PROFESSIONNEL MÉDICAL	3
SUPPORT DE COMMUNICATION	14
INTERNET	27
E.H.P.A.D/Résidence Autonomie/ACCEUIL de JOUR	2
PAR UN PROFESSIONNEL SOCIAL (AS, CESF...)	24
PERSONNE AIDÉE/CONNUE PAR LE PÔLE	14
NON COMMUNIQUÉ	9
	TOTAL
	121

ANNEXE 6 – ORIGINE GEOGRAPHIQUE DE LA DEMANDE

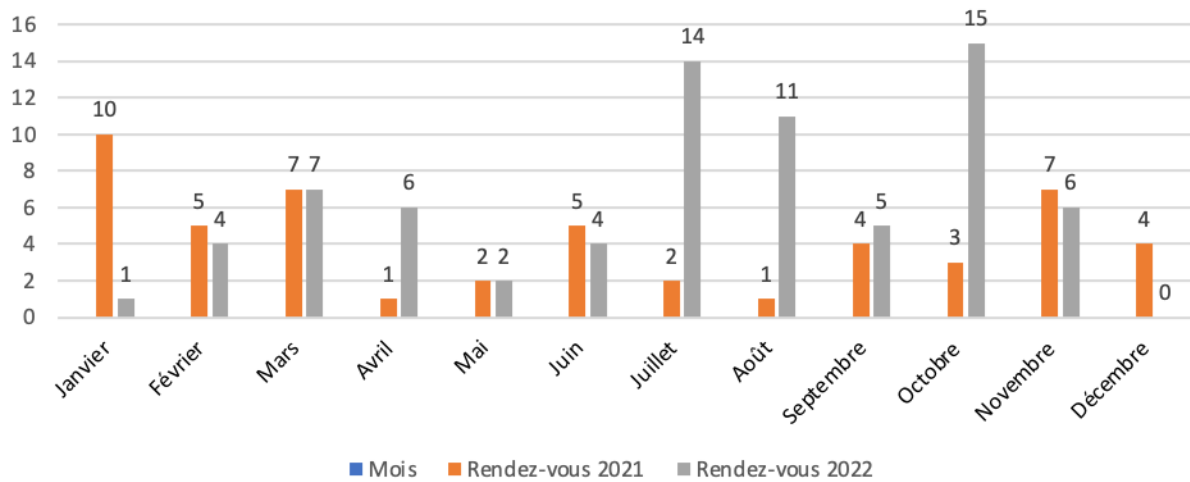
Items	COMMUNES OU ARRONDISSEMENTS	Nombre de personnes âgées concernées
Territoire du Pôle	LA GAVOTTE	1
	LES PENNES MIRABEAU	9
	MARSEILLE 13EME	177
	MARSEILLE 14EME	156
	MARSEILLE 15EME	146
	MARSEILLE 16EME	24
	SEPTEMES LES VALLONS	5
TOTAL		517

Hors Territoire du Pôle	MARSEILLE (non précisé)	7
	MARSEILLE 11EME	1
	MARSEILLE 12EME	2
	MARSEILLE 1ER	1
	MARSEILLE 3EME	1
	MARSEILLE 5EME	4
	MARSEILLE 6EME	2
	MARSEILLE 8EME	3
	PELISSANE	1
	PEYPIN	1
	PLAN DE CUQUES	1
	SALON DE PROVENCE	1
TOTAL		25

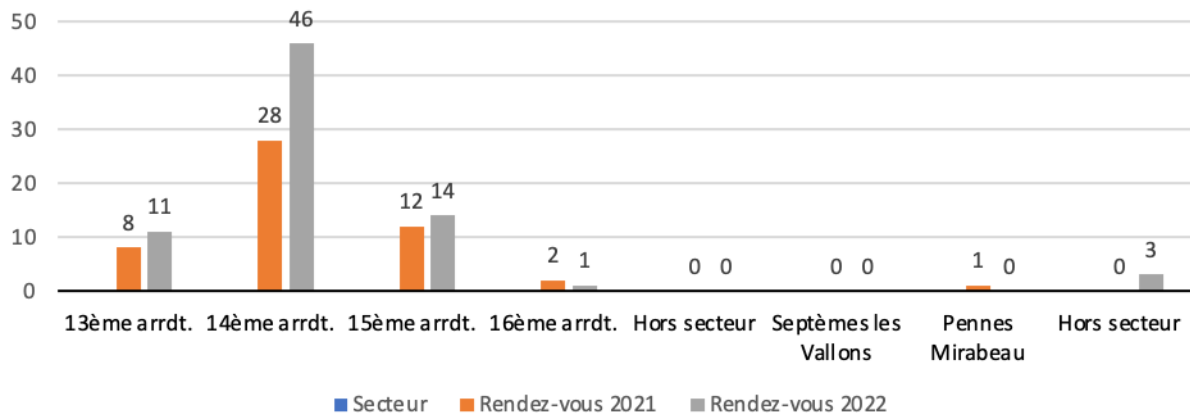
Territoire BDR non-couvert	LE ROVE	1
	MARIGNANE	1
	PARIS	4
	PORT SAINT LOUIS DU RHÔNE	1
	VITROLLES	1
TOTAL		8

Hors territoire des BDR	ANGERS	1
	BERRE L'ÉTANG	2
	CAVALAIR-SUR-MER	1
	FOS SUR MER	1
	GARDANNE	1
TOTAL		6

Évolution mensuelle des entretiens sur site



Entretiens dans les locaux du Pôle Infos seniors



ANNEXE 7 -QUELLE PERSONNE AGEE S'ADRESSE AU POLE INFOS SENIORS ?

Tableau 1

Classe d'âge	Homme	Femme	Total
Moins de 60 ans	4	4	8
60 à 69 ans	41	66	107
70 à 79 ans	58	116	174
80 à 89 ans	43	140	183
90 à 99 ans	28	71	99
DE 100 A 109 ANS	0	1	1
TOTAL	174	398	572

Tableau 2

	Vit seul	Vit en couple	Vit en famille (enfants et famille élargie)	Vit avec un Ou plusieurs tiers (EHPAD, Résidence auto. Foyer...)	Non renseigné
Hommes	87	67	25	2	0
Femmes	255	78	55	28	2
TOTAL	342	145	79	30	2

Tableau 3

	Logement privé	Vit en collectivité*	Sans Domicile Fixe	Non renseigné
Hommes	162	7	3	0
Femmes	354	35	1	0
TOTAL	516	42	4	0

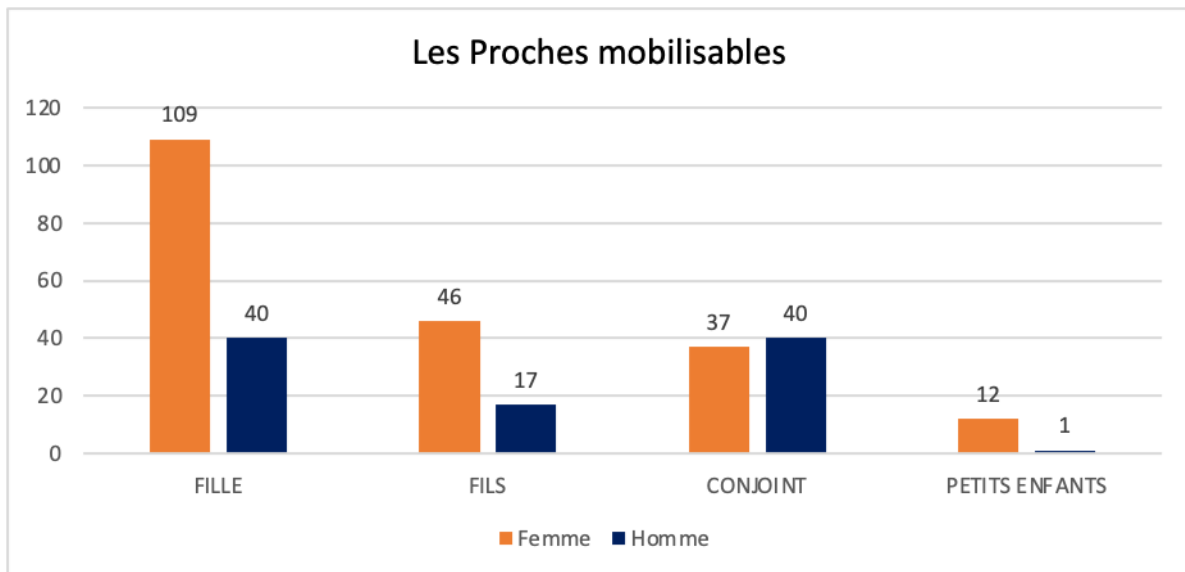
* EHPAD, résidence autonomie, habitat partagé, habitat inclusif, famille d'accueil, résidences services

Tableau 4

	Intervenants professionnels					
	Isolé	Sans Intervention	Social	Paramédicaux	Aide à domicile	En Établissement
Hommes	10	105	27	61	44	1
Femmes	23	216	57	129	118	24
TOTAL	33	321	84	190	162	25

Tableau 5

	Absence d'entourage	Entourage non mobilisable	Ayant un entourage mobilisable = aidant(s)				Ayant un entourage mobilisable ponctuellement				Non renseigné
			Enfant	Conjoint	Famille	Ami, Voisin	Enfant	Conjoint	Famille	Ami, voisin	
Hommes	5	61	38	26	12	9	64	0	6	4	5
Femmes	4	139	111	23	54	6	2	0	15	3	6
TOTAL	9	200	149	49	66	15	66	0	21	7	11



ANNEXE 8 - MOTIFS DE LA DEMANDE

	Libellé	Motif principal	Besoins repérés	Demandes ultérieures
ACCES AUX DROITS	ACCÈS AUX DROITS, RETRAITE/REVERSION/CRC	22	6	5
	AIDE FINANCIÈRE, DETTE/DIFFICULTÉ	12	6	6
	AIDE JURIDIQUE		2	2
	DROITS ACCÈS AUX SOINS (PEC, CSS...)	3	7	2
	DROITS ACCÈS ET MAINTIEN AU LOGEMEN	2	4	1
	DROITS AIDE SOCIALE (DOMICILE - ÉTABL.)	6	7	2
	DROITS APA	11	6	8
	DROITS CAISSE RETRAITE (MAINTIEN AU DOM)		2	
	DROITS LIÉS AU HANDICAP (MDPH)	2	4	2
	INFORMATION CESU / DOMISERVE SORTIR+	1		
	PROTECTION JURIDIQUE DE LA PERSONNE	5	3	3
	Sous-total	64	46	31
ACCUEIL DANS LES STRUCTURES	ACCUEIL DE JOUR	8	5	1
	ENTRÉE EN EHPAD/HÉBERGEMENT PERMANENT	5	9	2
	HEBERGEMENT TEMPORAIRE		4	1
	RECHERCHE MAISON DE RETRAITE / EHPAD	1	1	
	RECHERCHE RÉSIDENCE AUTONOMIE	2	3	1
	RÉSIDENCE AUTONOMIE/HÉBERGEMENT PERMANENT	6	5	
	Sous-total	22	27	5
AIDE ADMINISTRATIVE	AIDE À LA CONSTITUTION DE DOSSIER	5	9	2
	AIDE ADMINISTRATIVE	12	15	8
	AIDE AUX DÉMARCHES DÉMATÉRIALISÉES	3	1	2
	AIDE POUR LES IMPÔTS	1	2	1
	AIDE SUITE À UN DÉCÈS	1		
	Sous-total	22	27	13
DIVERS	AIDE ALIMENTAIRE, C.A.P, BON, COLIS, CONFLIT ENTOURAGE /ÉTABLISS/PROFESSION.	2 1	1	1
	DEMANDE COLIS ALIMENTAIRE		1	
	DEMANDE COLIS DE NOËL	6	1	3
	INFORMATION MISSIONS PÔLE INFOS SÉNIORS	4	3	
	INFORMATION PERSONNE CONNUE DU PÔLE	1	1	
	RECHERCHE COORDONNÉES PROF. OU SERVICES	12	15	6
		Sous-total	26	22
INFORMATION PRÉOCCUPANTE	INFORMATION PRÉOCCUPANTE		1	1
	MALTRAITANCE	1		
	VULNÉRABILITÉ	4	1	3
	Sous-total	5	2	4

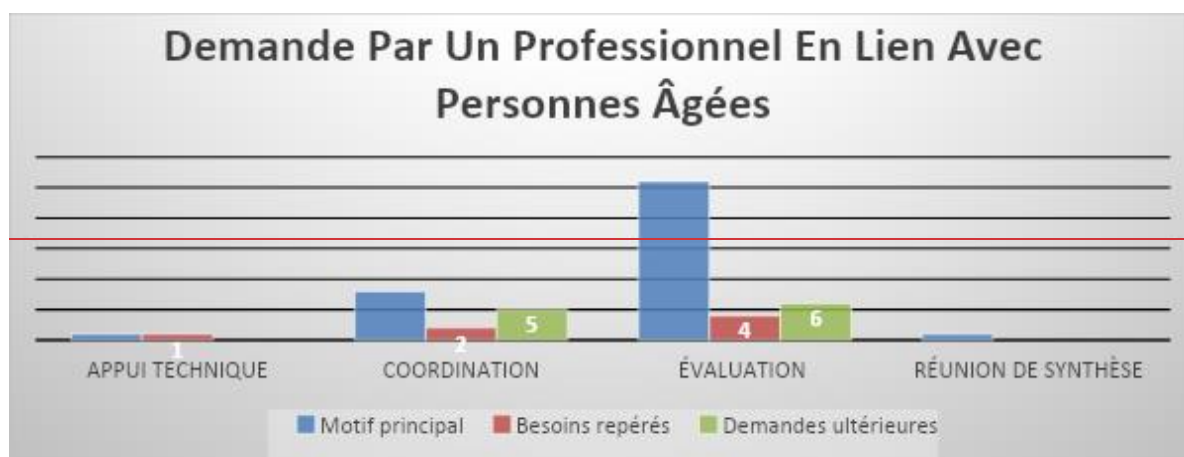
	Libellé	Motif principal	Besoins repérés	Demandes ultérieures
LOGEMENT	ADAPTATION LOGEMENT	20	17	6
	DETTE LOCATIVE		1	
	ÉVALUATION ERGOTHÉRAPEUTE		1	
	EXPULSION LOCATIVE	3		1
	NCURIE/INSALUBRITÉ	5		3
	LOGEMENT, RECHERCHE LOGEMENT ADAPTÉ	15	3	6
	Sous-total	43	22	16
MAINTIEN AU DOMICILE	AIDE À DOMICILE, À LA VIE QUOTIDIENNE	80	57	18
	GARDE À DOMICILE, NUIT, WEEK-END	6	3	
	LIVRAISON COURSES	1	1	
	PETITS TRAVAUX/JARDINAGE	3		
	PORTAGES REPAS	8	7	5
	RENFORCEMENT/RÉVISION DU PLAN D'AIDE	5	6	4
	RETOUR À DOMICILE/SORTIE HOSPIT/EHPAD	10	5	2
	TÉLÉ-ASSISTANCE	13	6	4
	Sous-total	126	85	33
SOINS	BILAN, CONSULTATION MÉMOIRE, ATELIER	2	5	
	ESA/EQUIPE SPÉCIALISÉES ALZHEIMER	2	2	1
	MÉDECINS GÉNÉRALISTES /SPÉCIALISTES	1	1	
	PROFESSIONNEL PARAMÉDICAL	3		
	SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE	2	1	1
	Sous-total	10	9	2
TRANSPORTS	TRANSPORT POUR ACCÈS AUX SOINS	3	3	1
	TRANSPORT POUR LES LOISIRS	9	5	5
	Sous-total	12	8	6
VIE SOCIALE ET CULTURELLE	ACTION COLLECTIVE/PRÉVENTION DU PÔLE	1		
	COURS/FORMATION INFORMATIQUE	1		1
	LOISIRS /ACTIVITÉS /LIEN SOCIAL	21	10	3
	RECHERCHE LIEN SOCIAL	2	4	
	Sous-total	25	14	4

Commentaires : Le Maintien à domicile est l'information la plus demandée.....

	Libellé	Motif principal	Besoins repérés	Demandes ultérieures
DEMANDE par un PROFESSIONNEL en lien avec la PERSONNE ÂGÉE	APPUI TECHNIQUE	1		
	COORDINATION	3	3	
	ÉVALUATION	58	9	15
	Sous-total	62	12	15

ANNEXE 9– DEMANDES PAR UN PROFESSIONNEL

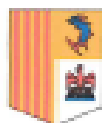
CATÉGORIE	INFORMATIONS DEMANDÉES	Nombre
DEMANDE PAR UN PROFESSIONNEL	Accès aux droits	9
	Accueil Structure	8
	Action Collective	4
	Aides Administratives	4
	Appui technique	16
	Données observatoire	2
	Info SUR UNE Personne âgée	6
	Info Mission des Pôles Infos seniors	28
	Information Préoccupante	2
	Logement	8
	Maintien à Domicile	15
	Recherche Coordonnées	28
	Rencontre avec le Pôle	23
	Rencontre pour les professionnels	2
	Soins	9
	Transport	3
	Vie sociale et culturelle	5
	TOTAL	172



ANNEXE 10– DEMANDES PAR UN AIDANT

	Libellé des Informations demandées	Motif principal	Besoins repérés
ACCÈS AUX DROITS	DROITS AIDE SOCIALE (DOMICILE - ÉTABL.)	1	
	PROTECTION JURIDIQUE DE LA PERSONNE	3	
ACCUEIL DANS LES STRUCTURES	ACCUEIL DE JOUR	1	
	ENTRÉE EN EHPAD/HÉBERGEMENT PERMANENT	1	
AIDE ADMINISTRATIVE	AIDE SUITE À UN DÉCÈS	1	
MAINTIEN AU DOMICILE	AIDE À DOMICILE, À LA VIE QUOTIDIENNE	1	
	GARDE À DOMICILE, NUIT, WEEK-END	2	1
	RENFORCEMENT/RÉVISION DU PLAN D'AIDE		1
	RETOUR À DOMICILE/SORTIE HOSPIT/EHPAD		1
SOINS	MÉDECINS GÉNÉRALISTES /SPÉCIALISTES	1	
SOLLICITATION D'UN AIDANT	AUX AIDANTS, INFORMATION	1	
	DROITS DES AIDANTS	6	1
	RÉPIT	1	1
	SOUTIEN POUR LES AIDANTS	1	

ANNEXE 11 : Courrier de M MUSELIER - Action alimentation



RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Le Président
Président délégué de Régions de France

Madame Rachel CHAMLA
Présidente
Association Geront'o Nord
3 boulevard Basile Barrelier
13014 MARSEILLE

RMRS/NY/SF

Marseille, le 09 JUN 2022

Madame la Présidente,

La Provence dans son édition du 28/05/2022 a publié un article qui vous est personnellement consacré.

C'est un bel et légitime hommage qui est rendu à l'organisation d'une nouvelle édition "Alimentation, plaisir, santé et petits budgets" aux Ateliers de Valentine.

Votre talent, votre engagement contribuant incontestablement au rayonnement culinaire et au succès de l'ensemble de nos territoires de Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Aussi cette reconnaissance méritée de votre action se doit d'être saluée.

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, à l'assurance de mes respectueux hommages.

Renaud MUSELIER

ANNEXE 12 : Plaque Action Alimentation



Avec le soutien de la CNSA, dans le cadre de la Conférence des Financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées

« Alimentation, Plaisir, Santé et Petit Budget » PROGRAMME GRATUIT proposé par le Pôle Infos Séniors Marseille Nord



Des ateliers gratuits d'informations et de cuisine proposés par le Pôle Infos Seniors Marseille Nord pour les personnes de plus de 60 ans des 13^e, 14^e, 15^e, 16^e arrondissements, Septèmes les Vallons, Les Pennes Mirabeau, leurs aidants et leurs intervenant.e.s à domicile.

Renseignements et inscriptions :

Pôle Infos Séniors Marseille Nord
3, Bd Basile Barrelier 13014 Marseille - Tél : 04.91.60.37.16
Début de l'action : Mars 2022

N.B. : L'inscription est réalisée pour la totalité du programme. Le programme aura lieu sous réserve de l'obtention des financements utiles. Toutes les personnes inscrites seront contactées pour confirmation

CALENDRIER DES ATELIERS

2 sessions seront proposées avec la possibilité de 10 participants maximum par groupe. Les Groupes 1 et 2 s'adressent aux personnes de plus de 60 ans pouvant venir accompagnées de leur aidant ou leur intervenante à domicile.

Ateliers d'informations : 9h30/11h30 - A.F.A.D. 28, traverse des deux tours 13013 Marseille

Ateliers cuisine : 9h30/12h30 (préparation des mets et dégustation) - « Les Ateliers de Valentine » 220, ch. de Château-Gombert 13013 Marseille

Thèmes des ateliers	GROUPE 1	GROUPE 2
« Les bienfaits d'une alimentation équilibrée et besoins alimentaires des personnes du bel âge »	Atelier d'informations : Mardi 01/03/2022 Atelier cuisine : Jeudi 03/03/2022	Atelier d'informations : Mardi 08/03/2022 Atelier cuisine : Jeudi 10/03/2022
« Comment manger équilibré en se faisant plaisir et avec des petits moyens »	Atelier d'informations : Mardi 15/03/2022 Atelier cuisine : Jeudi 17/03/2022	Atelier d'informations : Mardi 22/03/2022 Atelier cuisine : Jeudi 24/03/2022
« Astuces, conseils et comment mieux lire les étiquettes des produits alimentaires »	Atelier d'informations : Mardi 29/03/2022 Atelier cuisine : Jeudi 31/03/2022	Atelier d'informations : Mardi 05/04/2022 Atelier cuisine : Jeudi 07/04/2022
« Astuces et recettes pour les personnes souhaitant réduire leur apport en sucre ou taux de cholestérol ? »	Atelier d'informations : Mardi 12/04/2022 Atelier cuisine : Jeudi 14/04/2022	Atelier d'informations : Mardi 19/04/2022 Atelier cuisine : Jeudi 21/04/2022
Rendez-vous individuels avec la Conseillère en Economie Sociale et Familiale	Dates à confirmer	
Repas de clôture pour bilan, rencontre des 2 groupes	Mercredi 25 mai 2022	



Avec le soutien de la CNSA, dans le cadre de la Conférence des Financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées

« Alimentation, Plaisir, Santé et Petit Budget : Comment manger équilibré tout en se faisant plaisir et avec un petit budget ? »



Des ateliers gratuits d'informations et de cuisine proposés par le Pôle Infos Seniors Marseille Nord 13^e, 14^e, 15^e, 16^e arr., Septèmes-les-Vallons, Les Pennes Mirabeau pour les personnes de plus de 60 ans, leurs aidants ou leurs intervenantes à domicile.

Renseignements et inscriptions :

Pôle Infos Seniors Marseille Nord
3, Bd Basile Barrelier 13014 Marseille
Tél : 04.91.60.37.16
Début de la session 3 : mardi 27 Septembre 2022

N.B. : Le programme aura lieu sous réserve d'un nombre suffisant de participants. Toute inscription vaut engagement pour les quatre ateliers. En cas d'absence, merci de nous contacter. Toute inscription sera confirmée par nos soins.

CALENDRIER DES ATELIERS : SESSION 3

Le Pôle Infos seniors organise sa troisième session de l'année 2022; Tous les ateliers ont lieu le mardi à compter du 27/09/2022. Les ateliers cuisine se terminent par une dégustation partagée des mets préparés. Un livret illustré de recettes et de bons plans sera remis à chaque participant en fin de session.

Thèmes des ateliers	SESSION 3	Intervenants
« Les bienfaits d'une alimentation équilibrée et besoins alimentaires des personnes du bel âge »	Date : Mardi 27/09/2022 Atelier d'informations : 9h00/11h00 Atelier cuisine : 11h00/13h00 Lieu : « Les Ateliers de Valentine » 220 Ch. de Château GOMBERT 13013 Marseille	-Diéticienne Nutritionniste -Animatrice cours de cuisine
« Comment manger équilibré en se faisant plaisir et avec des petits moyens »	Date : Mardi 04/10/2022 Atelier d'informations : 9h00/11h00 Atelier cuisine : 11h00/13h00 Lieu : « Les Ateliers de Valentine » 220 Ch. de Château GOMBERT 13013 Marseille	-CESF -Animatrice cours de cuisine
« Astuces et recettes pour les personnes souhaitant réduire leur apport en sucre ou taux de cholestérol ? »	Date : Mardi 18/10/2022 Atelier d'informations : 9h00/11h00 Atelier cuisine : 11h00/13h00 Lieu : « Les Ateliers de Valentine » 220 Ch. de Château GOMBERT 13013 Marseille	-Diéticienne Nutritionniste -Animatrice cours de cuisine
« Astuces, conseils et comment mieux lire les étiquettes des produits alimentaires »	Date : Mardi 25/10/2022 Atelier d'informations : 9h00/11h00 Atelier cuisine : 11h00/13h00 Lieu : « Les Ateliers de Valentine » 220 Ch. de Château GOMBERT 13013 Marseille	-Diéticienne Nutritionniste -Animatrice cours de cuisine